



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

pour le territoire de Sèvre et Loire

22 octobre 2021

SOMMAIRE

Préambule.....	4
Article 1er - Objet du contrat.....	5
Article 2 – Les stratégies et priorités d’action pour le territoire afin de répondre aux défis de demain	6
Article 3 – Mise en œuvre des actions / plan d’actions.....	8
Article 4 – Modalités d’accompagnement en ingénierie.....	9
Article 5 - Engagements des partenaires.....	9
5.1. Dispositions générales concernant les financements	9
5.2. Le territoire signataire	10
5.3. L’État, les établissements et opérateurs publics	11
5.4. La Région Pays de la Loire.....	12
5.5. Le Département de Loire-Atlantique.....	12
5.6. Les opérateurs publics	14
5.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	14
Article 6 - Gouvernance du CRTE.....	15
Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE.....	17
Article 8 - Communication	18
Article 9 - Résultats attendus du CRTE	18
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE	19
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE	19
Article 12 - Résiliation du CRTE.....	19
Article 13 – Traitement des litiges.....	19

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

ENTRE

- **La communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL),**
Représentée par Mme Christelle BRAUD, Présidente de la CCSL, à l'effet des présentes
suivant la délibération du conseil communautaire du 20 octobre 2021,
Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**
Co-représenté par Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités territoriales.
Et par M. Didier MARTIN, Préfet de la Loire-Atlantique,
Ci-après désignés par « l'État » ;
- **Le conseil régional des Pays de la Loire,**

Représenté par Mme Christelle MORANÇAIS, Présidente,
Ci-après désigné par « le Conseil régional »,
d'autre part,
- **Le conseil départemental de la Loire-Atlantique,**

Représenté par M. Michel MENARD, Président,
Ci-après désigné par « le Conseil départemental »,
d'autre part,
- **La banque des territoires,**

Représenté par M. Philippe JUSSERAND, Directeur régional des Pays de la Loire,
Ci-après désigné par « la banque des territoires »,
d'autre part,

En présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la Communauté de Communes de Sèvre et Loire.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le 15 juillet dernier, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que *« d'ici la fin de 2021, tous les territoires – les intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotées de contrats de relance et de développement écologique avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables »*.

Alors que l'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, la « France des territoires » doit faire de 2021 une année de relance et de transition écologique, *« car c'est elle qui détient une large part des leviers du sursaut collectif »*. En effet, cette pandémie a entraîné un fort ralentissement de l'activité économique.

Un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de pouvoir soutenir l'ensemble des Français et le tissu économique de notre pays. Il a été complété en septembre, par un plan France Relance de 100 milliards d'euros dont l'objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan, quatre fois supérieur à celui mis en place après la crise de 2008, mise sur une territorialisation accrue afin d'optimiser la consommation des crédits.

Sans attendre la signature du contrat, L'État a déployé un programme de relance 2020-2022 sous la forme d'actions à impact immédiat en soutien au niveau local et selon trois axes prioritaires (transition écologique, cohésion sociale et territoriale, compétitivité). Cet engagement pour la relance décrit pour le territoire est annexé du présent contrat.

De plus, dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de

relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Les contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (CRTE) constituent ainsi une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités territoriales. Ce nouveau contrat est fondamentalement un outil de simplification des politiques publiques.

Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

Article 1er - Objet du contrat

Ainsi que le protocole d'intention de signer le CRTE le prévoit, le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et le territoire.

Le CRTE est en effet un contrat cadre qui formalisera un partenariat de court, moyen et long terme entre l'État et l'EPCI, et qui a vocation à porter les principales politiques publiques partenariales aujourd'hui couvertes par de nombreux contrats passés entre l'État, les collectivités membres et l'intercommunalité.

L'objet du CRTE est de définir ce cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle par l'ensemble des signataires.

Comme le contrat Etat-Région, dont il déclinera les orientations sur ce territoire, le CRTE proposera un cadre permanent de référence pour les élus du territoire intercommunal, les services déconcentrés de l'État, les opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale...), ainsi que le Conseil régional et le Conseil départemental.

Il identifiera les projets et actions pertinentes en matière de développement durable et de biodiversité, d'éducation, de sport, de santé, d'accompagnement des publics les plus vulnérables, de culture, de revitalisation urbaine et de politique de la ville, de mobilités, de développement économique et de formation, de cohésion et d'emploi, d'agriculture et d'alimentation ou encore d'aménagement et d'économie numériques et de réseaux.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des projets et actions opérationnels pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Les stratégies et priorités d’action pour le territoire afin de répondre aux défis de demain

2.1 Le diagnostic territorial partagé

Définir la stratégie et les priorités d’action sur ce territoire demande au préalable la réalisation d’un diagnostic territorial, réalisé au moment de la signature du CRTE, permettant d’identifier les enjeux partagés entre l’État et les collectivités du territoire intercommunal.

De ce diagnostic, les orientations stratégiques qui feront sens pour l’ensemble des partenaires autour du CRTE ont été identifiées. Les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, ScoT, PLUi(H), PLH, PADD, PCAET, SDAASAP, ...) existants, ainsi que le programme territoire d’industrie, agenda rural, l’opération de revitalisation des territoires passée avec la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le diagnostic partagé du territoire figure en **annexe 1** du CRTE.

2.2 La contractualisation existante

Dès lors qu’un axe ou une orientation stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l’État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l’accès des porteurs de projets aux crédits de l’État et de ses opérateurs.

L’ensemble des contrats et démarches contractuelles sur ce territoire sont rappelés dans l’**annexe 2** du CRTE, qui sera actualisée après validation par le COPIIL du CRTE.

2.3 Les orientations stratégiques

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, une ambition pour le territoire, qui précise la manière dont les signataires s’inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l’œuvre dans le territoire sous contrat.

A l’occasion du démarrage de mandat 2020-2026, la Communauté de Communes Sèvre et Loire a écrit et finalisé son projet de territoire, sous format feuille de route en avril 2021, en prenant appui sur le travail engagé au mandat dernier avec la création de la CCSL suite à la fusion des 2 EPCI préexistants, ainsi que sur les démarches et contractualisations thématiques déjà engagées ou à venir.

La démarche de projet de territoire et son contenu figure en **annexe 3** du CRTE.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire 2020-2026 de la Communauté de Communes Sèvre et Loire :

AXE 1 - FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UNE REALITE CONCRETE SUR LE TERRITOIRE

- 1.1 - Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes.
- 1.2 - Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et durables.
- 1.3 - Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique.
- 1.4 - Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique.
- 1.5 - Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales.
- 1.6 - Agir pour la bonne qualité des eaux.

AXE 2 - FAVORISER L'AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE, LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE & L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- 2.1 - Aménager le territoire de manière équilibrée, en offrant un cadre de vie de qualité.
- 2.2 - Adapter l'habitat aux enjeux démographiques, fonciers & écologiques.
- 2.3 - Mener une politique de dynamisation et revitalisation des centres-bourgs.
- 2.4 - Développer une stratégie en matière d'offre foncière et immobilière économique.
- 2.5 - Développer des lieux d'animation, d'échanges et de services.
- 2.6 - Promouvoir le territoire en valorisant ses atouts naturels et ses acteurs.
- 2.7 - Restaurer et valoriser le patrimoine local.

AXE 3 - AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS & FAVORISER LA COHESION SOCIALE

- 3.1 - Favoriser un accompagnement social de qualité & de proximité.
- 3.2 - Accompagner la prévention et l'accès aux soins.
- 3.3 - Développer l'emploi de proximité et accessible aux jeunes.
- 3.4 - Déployer la politique Grandir Ensemble en Sèvre et Loire.
- 3.5 - Développer une offre culturelle complémentaire et adaptée à tous les publics.
- 3.6 - Favoriser la coopération et la complémentarité de l'offre sportive.
- 3.7 - Améliorer l'accès aux services publics et l'inclusion numérique.
- 3.8 - Favoriser la tranquillité et sécurité publique sur le territoire.

Chaque orientation stratégique fera l'objet d'une fiche descriptive, jointe en annexe, afin de préciser les objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent également la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage du CRTE, sans nécessité d'avenant.

Article 3 – Mise en œuvre des actions / plan d'actions

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en projets et actions à conduire, qui seront concrétisés sous forme d'opérations, le cas échéant cofinancées par l'État et/ou les signataires du présent CRTE au moyen de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou de tout autre dispositif d'aide susceptible d'être mobilisé.

Les projets, actions et opérations du CRTE sont décrites dans un tableau global et des fiches en **annexe 4** du présent contrat.

3.1 Validation des actions

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE, validé par le COPIL.

Chaque année, sera également ajoutée au contrat, une annexe financière (**annexe 5**) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions validées et conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

3.2 Modalités d'intégration des nouveaux projets et actions au CRTE

Des projets, de niveaux de maturité différents pourront intégrer le contrat postérieurement à sa signature. Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 6. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 4 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l’ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l’Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d’urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d’autres formes partenariales comme le renfort en capacité d’ingénierie, l’animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d’action.

En tant que de besoin, le préfet, délégué territorial de l’ANCT en Loire-Atlantique, pourra solliciter le comité local de cohésion territoriale afin de mobiliser les acteurs de l’ingénierie locale et les partenaires, afin d’apporter tout élément d’éclairage sur les modalités d’accompagnement possibles.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s’engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce CRTE, la Communauté de Communes Sèvre et Loire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire.

Le territoire s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Cette concertation avec les acteurs du territoire sera particulièrement utile au moment de la définition des orientations et des actions du projet de territoire. Elle a également pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets. Le territoire signataire est chargé d'organiser cette concertation.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la

Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Ces contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs seront à préciser en annexe.

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.4. La Région Pays de la Loire

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

5.5. Le Département de Loire-Atlantique

Le Département, garant de la solidarité territoriale et porteur d'une ambition forte pour l'aménagement durable de la Loire-Atlantique, entend accompagner chaque territoire dans son projet de transition écologique. À cette fin, le Département a développé une palette de solutions d'ingénierie – financières, stratégiques ou techniques – en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs besoins.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires 2020-2026 (dispositif du soutien aux territoires), le Département amplifie son action à destination des communes et intercommunalités autour de quatre piliers : un contrat « cœur de bourg / cœur de ville »

dédié à la requalification et à la redynamisation urbaine, un contrat avec chacune des intercommunalités, un accompagnement renforcé des communes dans le développement de l'éducation à travers un « fonds écoles » et un soutien spécifique aux communes rurales via un fonds dédié. Ce sont 150 M€ qui viendront en soutien à l'investissement local tout au long du mandat municipal et intercommunal.

Le Département conclura ainsi un contrat avec chaque intercommunalité sur la base de priorités partagées. Dans ce cadre, pourront être soutenus, à l'issue d'un dialogue entre le Département et l'intercommunalité, les projets intercommunaux ainsi que certains projets communaux d'intérêt intercommunal que l'intercommunalité souhaiterait inscrire dans le contrat, au regard de leur pertinence territoriale et selon le cadre d'intervention du soutien aux territoires. Une cohérence sera recherchée entre les actions retenues au CRTE et les contrats EPCI.

Le Département sera particulièrement attentif, dans la définition des maquettes des contrats intercommunaux et dans l'instruction des demandes de financement, à la prise en compte des enjeux environnementaux et à l'impact du projet en termes de transition écologique : sobriété foncière, mobilités douces, rénovation de l'habitat, neutralité foncière, production d'énergies renouvelables.

Le Département a également prévu un dispositif de soutien aux actions de désimperméabilisation et de renaturation des sols imperméabilisés. Il s'agit de favoriser la reconquête des fonctionnalités hydrobiologiques des sols, la biodiversité des habitats, des espèces animales et végétales, les reconnections écologiques, et l'amélioration des services écosystémiques rendus par les sols et par la végétation (captage du CO₂, création d'îlots de fraîcheur, lutte contre les pollutions, prévention contre les inondations).

Via ces cadres d'intervention, le Département pourra ainsi apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une demande de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Enfin, les communes et intercommunalités pourront solliciter l'offre d'ingénierie du « Partenariat Loire-Atlantique » pour les aider à concevoir et mettre en œuvre les projets du présent CRTE. Ce Partenariat met en synergie les services départementaux, l'établissement public foncier de Loire-Atlantique, Loire-Atlantique Développement et Habitat 44.

5.6. Les opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5.6.1 La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux

L'opérateur public Banque des Territoires s'engage à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Banque des Territoires s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention tels que définis en **annexe 6**.

5.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire impliquent la mobilisation et l'écoute des habitants et des acteurs socio-économiques à la décision des orientations stratégiques.

La dynamique d'animation du projet de territoire vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur

collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

La Communauté de Communes Sèvre et Loire a sollicité le Conseil de Développement du Pays du Vignoble Nantais, composé de membres de la société civile, afin d'être associé à la démarche de contractualisation en lui proposant des temps d'échanges et la participation d'un ou deux représentants au Comité du pilotage CRTE Sèvre et Loire. Le Conseil de développement a examiné le projet de CRTE et rendu un avis en séance du 13 octobre 2021.

Plus globalement, la Communauté de Communes Sèvre et Loire, en tant qu'acteur publique au service de son territoire concerte régulièrement la société civile, les partenaires, les habitants et les entreprises dans le cadre des projets et politiques publiques qu'elle porte pour son territoire (PLUi, PCAET, PCT, CTG...) ou sur des actions plus spécifiques (Semaines de la Parentalité, actions du réseau économique l'Entrainante...). Le format et l'ampleur de la concertation est adaptée aux enjeux et aux cibles visées : réunions publiques, groupes de travail, entretiens, questionnaires en ligne...

5.8. Eléments financiers du CRTE

Deux annexes figurent au contrat.

La première (**annexe 5**) récapitule les montants déjà accordés en 2020 – 2021 au titre du plan de relance notamment

La seconde annexe mentionne notamment les projets matures (**annexe 4**) pour lesquels un financement est attendu en 2021 – 2022 des partenaires.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. Pour sa part, l'État facilitera l'accès à ses moyens financiers ainsi qu'à ceux de ses opérateurs. Chaque année, le CRTE sera accompagné d'un protocole financier qui dressera les sources de financement mobilisés.

Article 6 - Gouvernance du CRTE

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du CRTE au nom de l'État.

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le Comité Local de Cohésion des Territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence. Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par la Présidente de la Communauté de Communes Sèvre et Loire ou son représentant.

Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont invités à s'y associer au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis dans le cadre du CRTE : conseil régional, conseil départemental, chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, opérateurs de l'État (agence de l'eau, Banque des Territoires, ADEME, CEREMA...), et le cas échéant les acteurs associatifs.

Ce COPIIL se réunira à une fréquence au moins semestrielle. Il sera chargé de :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de Sèvre et Loire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de membres des services de l'État, du territoire Sèvre et Loire (services de l'EPCI) et a minima d'un référent pour le compte des communes, de la Région, du Département et de la Banque des Territoires.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

6.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en **annexe 4**. Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (**annexe 5**) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes-rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le dispositif d'évaluation s'appuiera sur les indicateurs utilisés dans le cadre du diagnostic mais également ceux fournis par la DREAL dans le portrait de territoire (déclinaison des indicateurs nationaux).

Il est complété par l'utilisation de la grille d'auto-évaluation ex-ante des impacts potentiels des actions, selon six objectifs environnementaux, issus du budget vert de l'Etat, et d'un objectif sociétal (cf. **annexe 7** : exemple de fiche action).

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 8 - Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat. Ils contribueront ainsi à permettre à nos concitoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets inscrits dans le cadre du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance et respectera la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Une présentation annuelle sera effectuée en comité de pilotage

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action annexée au présent contrat.

Les indicateurs de suivi sont précisés en **annexe 7**. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

Le CRTE entre en vigueur à la date de sa signature. Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Compte tenu de sa durée, les signataires s'accordent sur un principe d'ajustement continu du CRTE, a minima annuel, afin de mieux accompagner les problématiques et enjeux du territoire et d'intégrer tout projet nouveau.

Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Les **annexes 4** et **5** sont mises à jour en tant que de besoin, après examen et avis du COPIL du CRTE.

Article 12 - Résiliation du CRTE

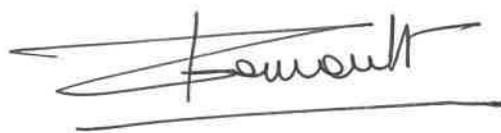
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé le 22 octobre 2021,

La ministre de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités territoriales



Jacqueline GOURAULT

Le préfet de la région Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique
Pour le préfet et par délégation,
le Secrétaire Général



Pascal OTHÉGUY

Pour le Conseil régional
des Pays de la Loire,
Le vice-président



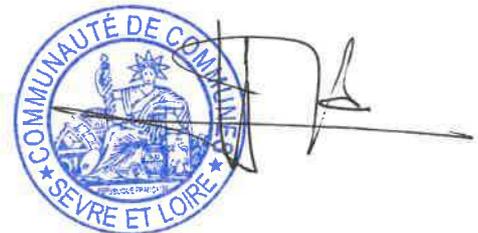
Maurice PERRION

Le directeur régional Pays de la Loire
de la banque des Territoires



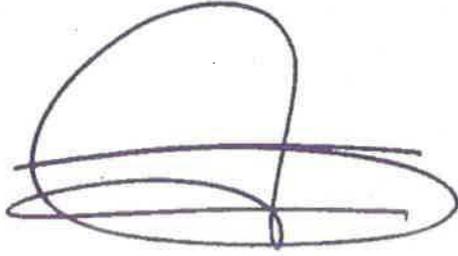
Philippe JUSSERAND

La présidente de la Communauté de
Communes Sèvre et Loire



Christelle BRAUD

La présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

A handwritten signature in purple ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes.

Christelle MORANÇAIS

Pour le Président du conseil départemental
Le Vice-président délégué

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a vertical stroke crossing it.

Jean CHARRIER

ANNEXES

Annexe 1 – Diagnostic partagé du territoire

Annexe 2 – Les contrats et partenariats s’inscrivant dans le CRTE

Annexe 3 – Projet de territoire Sèvre et Loire

Annexe 4 – Orientations stratégiques, projets et fiche actions structurantes

Annexe 5 – Soutiens financiers de l’Etat

Annexe 6 – Engagements des partenaires

Annexe 7 – Indicateurs de suivi du CRTE

DIAGNOSTIC SEVRE & LOIRE

CONTRAT DE RELANCE & DE TRANSITION ECOLOGIQUE



Septembre 2021

Communauté de communes Sèvre & Loire

Siège intercommunal • Espace Sèvre • 1, place Charles de Gaulle • 44330 Vallet
Tél. 02 51 71 92 12 • www.cc-sevreloire.fr • contact@cc-sevreloire.fr

Sommaire

1	Territoire Durable	4
1.1	Energie et Climat	4
1.1.1	Emissions de Gaz à effet de serre	4
1.1.2	La séquestration carbonées	6
1.1.3	Qualité de l'air	7
1.1.4	Les consommations d'énergie finales	8
1.1.5	Résidentiel : 1er secteur consommateur énergie	9
1.1.6	Transport : 1er secteur émetteur de GES	11
1.1.7	Industrie : une consommation en augmentation	15
1.1.8	Agriculture : secteur émetteur de GES non énergétique	15
1.1.9	Tertiaire : une consommation liée essentiellement au chauffage	16
1.1.10	La production d'énergie renouvelable	16
1.1.11	Exposition du territoire au changement climatique	19
1.2	Traitement des déchets & Economie circulaire	20
1.2.1	Compétences exercées	20
1.2.2	Les ordures ménagères résiduelles	20
1.2.3	Les emballages ménagers	20
1.2.4	La collecte du verre/papier/textile en Points d'Apport Volontaire	21
1.2.5	La collecte en déchèteries	23
1.2.6	Le réemploi	234
1.2.7	Biodéchets	24
1.2.8	Traitement des ordures ménagères résiduelles	24
1.2.9	Tri des emballages ménagers	25
1.2.10	Traitement des déchets issus des déchèteries	26
1.2.11	Compostage individuel	27
1.3	Agriculture & alimentation locale	28
1.3.1	Usages des terres en 2019	28
1.3.2	Potentiel nourricier	30
1.3.3	Projet alimentaire territorial	30
1.4	Actions en matière de biodiversité	31
1.4.1	Cœurs de biodiversité majeurs : le patrimoine naturel reconnu	31
1.4.2	Les sous trames : autres constituants de la trame verte et bleue	333
1.4.3	Labels	34
1.4.4	Haies et zones humides	34
1.5	Eau et assainissement	35
1.5.1	Assainissement non collectif	35
1.5.2	Assainissement collectif	35
1.5.3	GEMAPI	39
1.5.4	Digue « Levée de la Divatte »	39
1.5.5	Le risque d'inondation	39
1.5.6	Evolution de la ressource en eau	41
1.5.7	Les eaux superficielles	42

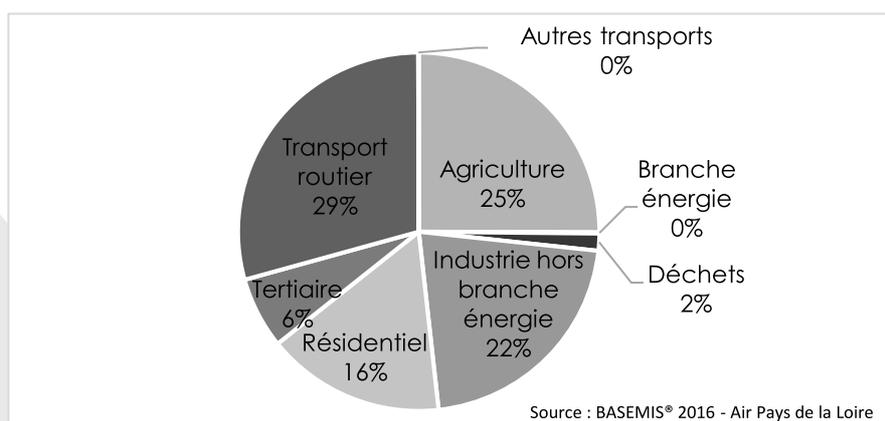
2.	Cadre de vie qualitatif & attractif	45
2.1	Aménagement et planification	44
2.2	Revitalisation urbaine.....	47
2.3	Habitat	47
2.4	Mobilité	50
2.5	Développement économique	51
2.6	Emploi	52
2.7	Promotion du territoire	53
3.	Cohésion et solidarité	54
3.1.	Education	54
3.2.	Culture	61
3.3.	Sport	69
3.4.	Santé & solidarité	71

1 Territoire Durable

1.1 Energie et Climat

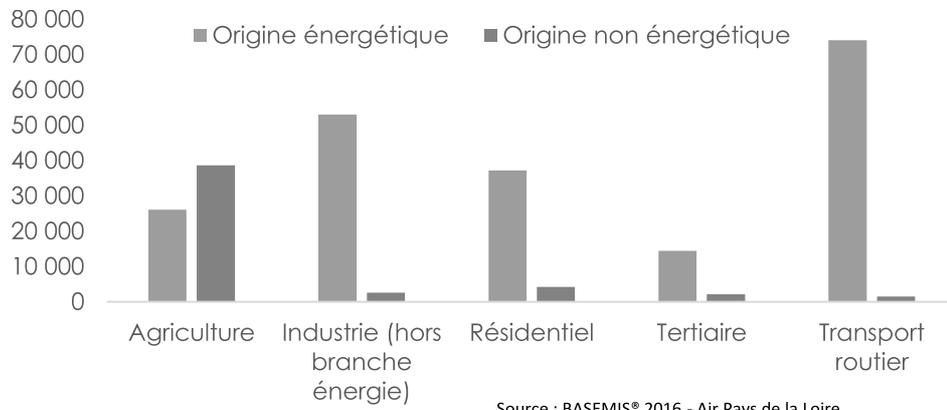
1.1.1 Emissions de Gaz à effet de serre

Contribution des secteurs aux émissions de GES pour la CCSL en 2016 (%)



- Un total de **258 kteqCO₂** pour l'année **2016** émis sur l'ensemble du territoire de l'agglomération par les différents secteurs d'activité.
- **Soit 5,5 teqCO₂ par habitant** (inférieur à la moyenne départementale et régionale (respectivement de 6,7 et 8,0 teqCO₂/hab).
- Tendence des émissions de GES en **légère baisse depuis 2008** (-3%)
- **Les transports routiers**, l'agriculture et l'industrie sont les trois principaux secteurs émetteurs
- **80% des émissions de GES sont d'origine énergétique** et émis par les transports routiers, l'industrie (hors branche énergie) et le résidentiel
- L'agriculture contribue pour 72% aux émissions de GES d'origine non énergétiques
- **Des émissions à diviser quasiment par 3 à horizon 2050** pour être compatibles avec les objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Emissions de GES en 2016 pour les principaux secteurs émetteurs du territoire selon l'origine énergétique ou non-énergétique (PRG teq CO₂)



1.1.2 La séquestration carbone

La séquestration annuelle de CO₂ du territoire prend en compte le stock de carbone présent, l'absorption carbone par les surfaces forestières, les produits de construction issus du bois et le changement d'usage des sols.

Le territoire est composé à 48% de cultures et terres arables, à 26% de prairies, à 13 % de surfaces artificialisées, à 9% de forêts et milieux semi-naturels, à 3,5% de zones humides et de surfaces en eaux d'après le MOS 2016.

La surface artificialisée (sols bâtis et sols revêtus : routes, voies ferrées, parkings, chemins...) **représente 13% de la surface du territoire** (3 620 ha), **ce qui est supérieur à la moyenne française** (9,3 % des sols sont artificialisés en France). L'artificialisation d'1 ha provoque en moyenne la perte d'un stock de CO₂ de 142 tonnes éq. CO₂ selon l'ADEME.

Le stockage total du territoire est estimé à 1,8 millions de tonnes de carbone (soit 6,9 Mteq CO₂) :

- 93% par le carbone stocké dans les sols (soit 1,7 million tC) contenues à 39% dans les cultures, 31% dans les prairies, 14% dans les vignes et 7% dans les zones humides alors que celles-ci ne représentent que 3,5% du territoire.
- 6% par le réservoir biomasse (soit 113 146 tC) qui stocke 40% du carbone dans les haies associées aux espaces agricoles (soit 45 tC), 35% dans les vignes (soit 40 tC) et 23% dans les forêts (soit 18 tC).

Sur la période 2006-2016, les flux annuels de carbone par les prairies et les forêts ont permis d'absorber **13ktéqCO₂/an**

Entre 1949 et 2016, les espaces artificialisés, les forêts et milieux semi-naturels et les surfaces en eaux ont progressé.

Les surfaces agricoles ont reculé de 3 660 ha tandis que les espaces urbanisés ont progressé de 35 ha par an sur la période soit une progression de 2 370 ha.

Ces augmentations de surfaces se font au détriment des espaces agricoles présents sur le territoire qui perdent en moyenne 55 ha par an avec un pic à -72 ha/an entre 1999 et 2012.

Entre 1999 et 2016, 53 hectares par an de territoires agricoles ont été convertis pour 64% en zones artificialisées, pour 28% en forêts et milieux semi-naturels et pour 8% en surfaces en eau.

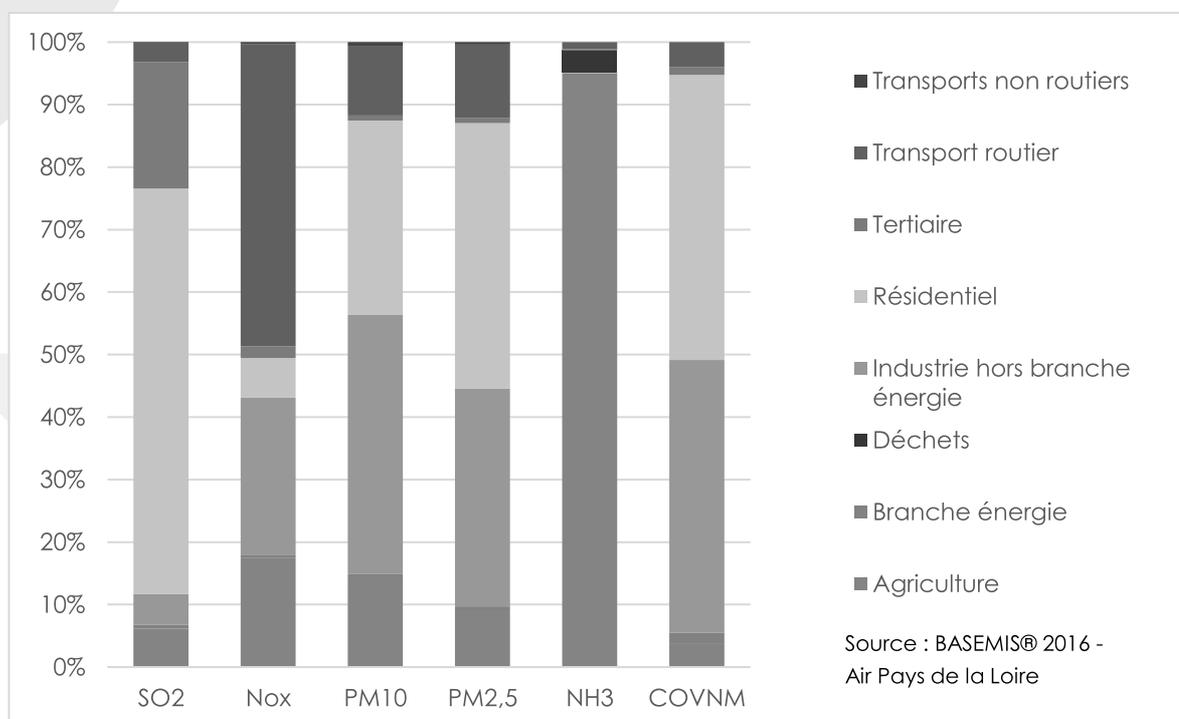
Entre 2012 et 2016, les analyses montrent que les différents espaces composant le territoire ont peu évolué hormis une légère baisse des forêts et milieux semi-naturels (-63 ha sur la période) qui ont essentiellement été convertis en espaces artificialisés.

Les changements d'affectation des sols générant des déstockages de carbone importants et parfois irréversibles (cas de l'artificialisation des sols), il est nécessaire de limiter les changements d'affectation des sols, de préserver les puits de carbone présents sur le territoire et de chercher à les accroître.

1.1.3 Qualité de l'air

Les polluants émis en plus grande quantité sur le territoire sont en 2016 :

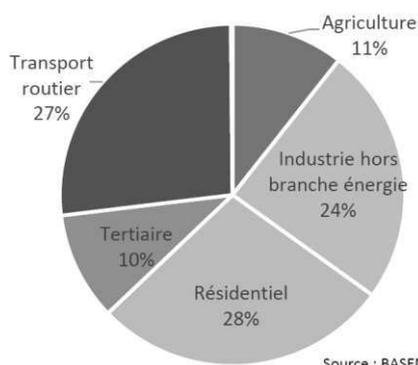
- **Les oxydes d'azote** avec 12 kg/hab
- **Les COVNM** avec 9 kg/hab
- **L'amoniac** avec près de 6 kg/hab
- **Les particules fines** avec respectivement 3,4 et 2,4 kg/hab pour les PM10 et les PM2,5
- Des **émissions globalement inférieures** aux émissions régionales et départementales pour les polluants étudiés sauf pour les PM2,5 (plus élevées que la moyenne régionale)
- Quatre secteurs à enjeux prédominants :
 - **Le résidentiel** : principal émetteur de SO2, de COVNM et de particules en lien avec les modes de chauffage fioul et bois ainsi que l'utilisation de peintures, solvants et produits ménagers émetteurs de COVNM
 - **L'industrie** : premier émetteur de COVNM, de particules fines et de NOx. Polluants issus des procédés de combustion, activités industrielles de transformation, d'extraction de matériaux et de l'utilisation de solvants.
 - **L'agriculture** : premier émetteur de NH3 lié à l'élevage et à l'utilisation de fertilisants, émetteur notable de NOx et de PM10 et PM2,5.
 - **Le transport routier** : premier émetteur de NOx et dans une moindre mesure de particules fines. Emissions essentiellement liées à la combustion de carburants
- **Des tendances d'émissions de polluants à la baisse** entre 2008 et 2016 **sauf pour le NH3 (+8%)**. Néanmoins des efforts à accentuer pour se conformer aux objectifs du PREPA en particulier pour les NH3, NOx et COVNM.



Répartition des émissions du territoire par polluant et par secteur

1.1.4 Les consommations d'énergie finales

- Un total de **1093 GWh consommés en 2016** par les différents secteurs d'activité sur le territoire
- **Soit 23,3 MWh/an par habitant** (inférieur à la moyenne départementale de 22,2 GWh mais supérieur à la moyenne régionale de 24,3 MWh/an/habitant).
Tendance des consommations d'énergie en **hausse depuis 2008** (+5,5%)
- **Le résidentiel, le transport routier et l'industrie** sont les trois principaux secteurs consommateurs d'énergie

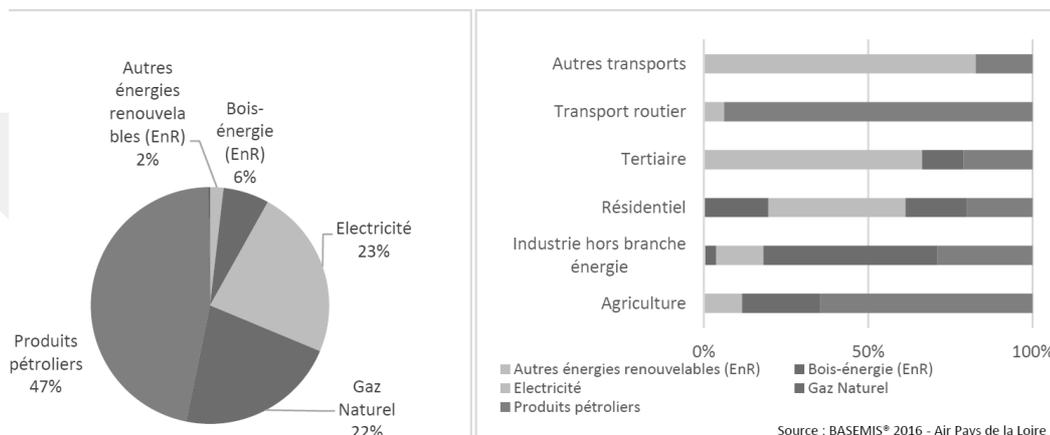


Source : BASEMIS® 2016 - Air Pays de la Loire

Figure 40 : Répartition des consommations d'énergie par secteur en 2016 pour le territoire (en GWh)

- Un territoire **fortement dépendant sur le plan énergétique** avec un recours massif aux énergies fossiles (produits pétroliers, gaz naturel) pour 69% des consommations
- En raison de l'importance du transport routier, les produits pétroliers constituent le premier vecteur énergétique utilisé.
- **11% de la consommation énergétique est assurée par des sources renouvelables** (bois énergie, bio-carburants, éolien, pompes à chaleur puis solaire photovoltaïque)

Figure 41 : Répartition des consommations d'énergie finale du territoire par vecteur et par secteur en 2016



Source : BASEMIS® 2016 - Air Pays de la Loire

1.1.5 Résidentiel : 1er secteur consommateur énergie

Le secteur résidentiel est le premier secteur consommateur d'énergie de la Communauté de communes de Sèvre et Loire avec 305 GWh consommés, devant les transports routiers (293 GWh).

Depuis 2008, la tendance est à une stabilisation de la consommation, en dépit d'une croissance du parc de logements (+ 22% entre 2006 et 2016 et plus particulièrement +8% entre 2011 et 2016) et donc de ménages occupants.

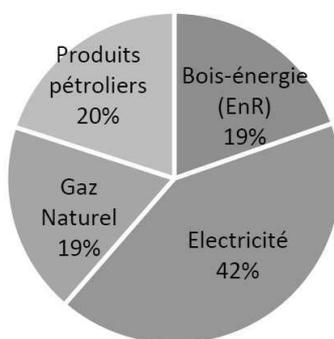
En termes d'émissions de GES, il se positionne comme le 4^{ème} secteur contributeur après le transport routier, l'agriculture et l'industrie. 90% des émissions GES émis par ce secteur sont d'origine énergétique (37 kteq CO₂) pour 2016 selon Basemis. La consommation de ce secteur se répartit entre plusieurs usages, le premier d'entre eux étant le chauffage (67%).

Le secteur résidentiel est le premier secteur émetteur de dioxyde de soufre (65%), de Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (45%). Il est le second secteur émetteur de particules fines (30% de PM10 et 40% de PM2,5). Ces émissions sont majoritairement issues de la consommation de combustibles fossiles dans le cadre du chauffage des logements, de la combustion du bois pour les systèmes de chauffage au bois anciens et peu performants ou de foyers ouverts et par l'utilisation de solvants, peintures et produits ménagers.

D'un point de vue énergétique, la consommation finale est fonction de nombreux paramètres parmi lesquels le type d'habitat et ses caractéristiques physiques, ses équipements ainsi que son mode d'occupation.

On observe que plus de 40% des consommations du secteur sont d'origines électrique et que les 60% restants sont répartis de manière homogène entre le fioul, le gaz naturel et le bois énergie (20% chacun) :

Secteur résidentiel

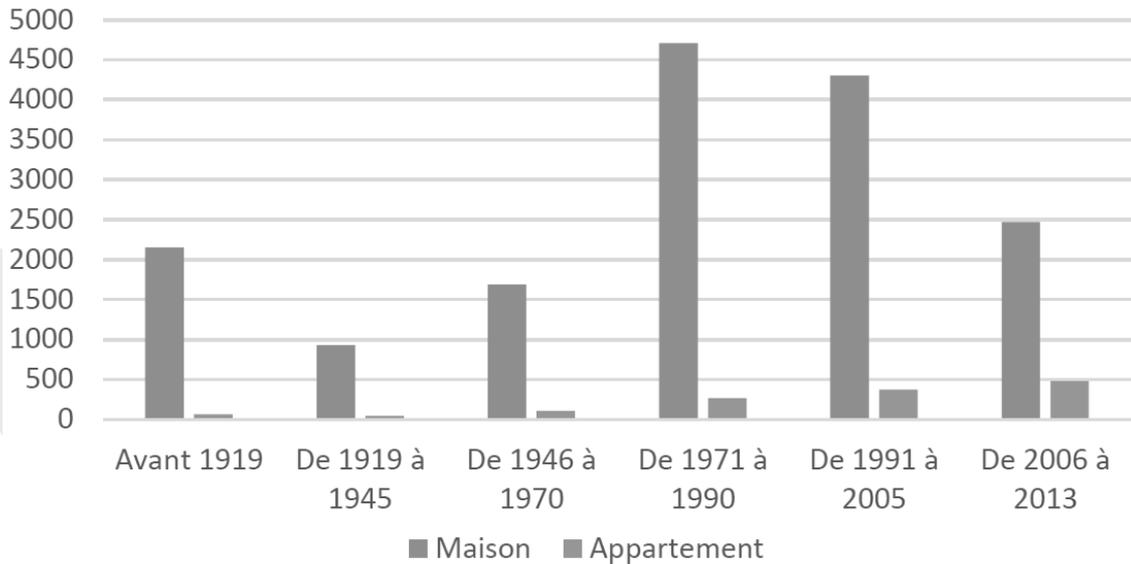


Source : BASEMIS® 2016 - Air Pays de la Loire

L'habitat individuel est le mode d'habitat dominant : 93% du parc de résidences principales, ce qui représente un potentiel important de réduction de la consommation d'énergie. En effet, les maisons individuelles consommant du gaz, du bois et des produits pétroliers (chauffage au fioul) seront des leviers de réduction de consommation d'énergie et d'émissions de GES.

La biomasse est un vecteur énergétique renouvelable (24% de la consommation énergétique finale). Néanmoins, l'appareil de combustion est un mode de chauffage générateur d'émissions de GES.

L'habitat individuel est le type de logement largement majoritaire sur le territoire puisqu'il représente 93% du parc. Il est ancien (58% date d'avant 1990) et 30% a une construction antérieure aux premières réglementations thermiques (près de 5 000 unités datent d'avant la réglementation thermique de 1974). Le graphique ci-dessus indique la typologie des résidences principales et leur période d'achèvement pour la Communauté de communes de Sèvre et Loire.



Plus d'une résidence principale sur deux est composée de 5 pièces et plus alors que leur taux d'occupation a diminué passant de 3,1 en 1982 à seulement 2,5 occupants en 2016. Les maisons individuelles se composent en moyenne de 4,7 pièces contre 2,7 pour les appartements.

Concernant le mode de chauffage et selon les données PROSPER 2016, le principal mode de chauffage des maisons individuelles est le gaz (39%) suivi du bois-énergie (23%), l'électricité (20%) puis le fioul (12%). Pour les logements collectifs, le mode de chauffage principal est le gaz (72%) puis l'électricité (25%).

1.1.6 Transport : 1er secteur émetteur de GES

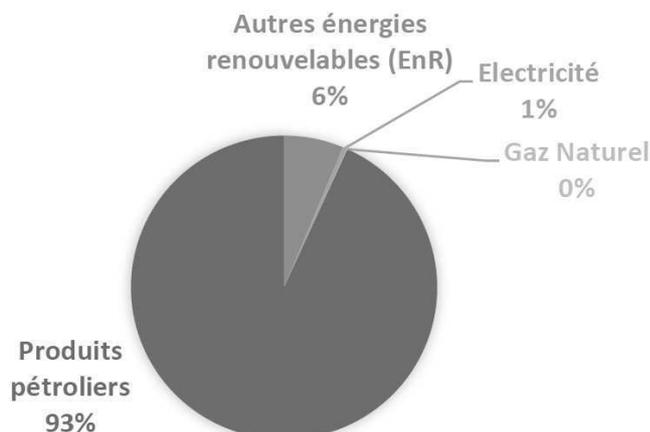
Le transport représente 294GWh/an de consommation en 2016 soit 27% de la consommation d'énergie finale. Il se place tout juste en 2^{ème} position derrière le Résidentiel (28%). Ce chiffre prend en compte la consommation des transports ayant lieu sur le territoire donc également le trafic de transit.

Il s'agit par contre du **1^{er} secteur émetteur de GES (29%)**, après l'agriculture. Il représente 75,7kteqCO₂ sur l'année 2016, **soit 1,6kteqCO₂ par habitant.**

Concernant la qualité de l'air, ce secteur représente le premier émetteur d'oxydes d'azote (50%) et le quatrième émetteur de particules fines (12% de PM10 et 12% de PM2,5). Les oxydes d'azote trouvent leur source dans la combustion des carburants fossiles essentiellement des moteurs diesel. Les particules fines proviennent de l'usure mécanique liée à l'abrasion des pneus, des freins et des routes.

Le transport routier est aujourd'hui fortement dépendant des **produits pétroliers** qui représentent **93%** de sa consommation énergétique. Une minorité de la flotte consomme des biocarburants : 6% de la consommation du secteur.

Répartition de la consommation du secteur par type d'énergie pour le territoire (%) :

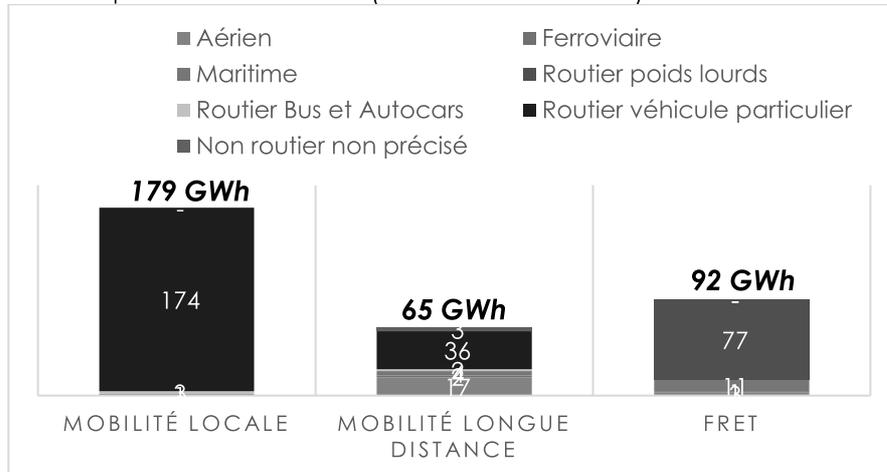


Le poids important du secteur routier

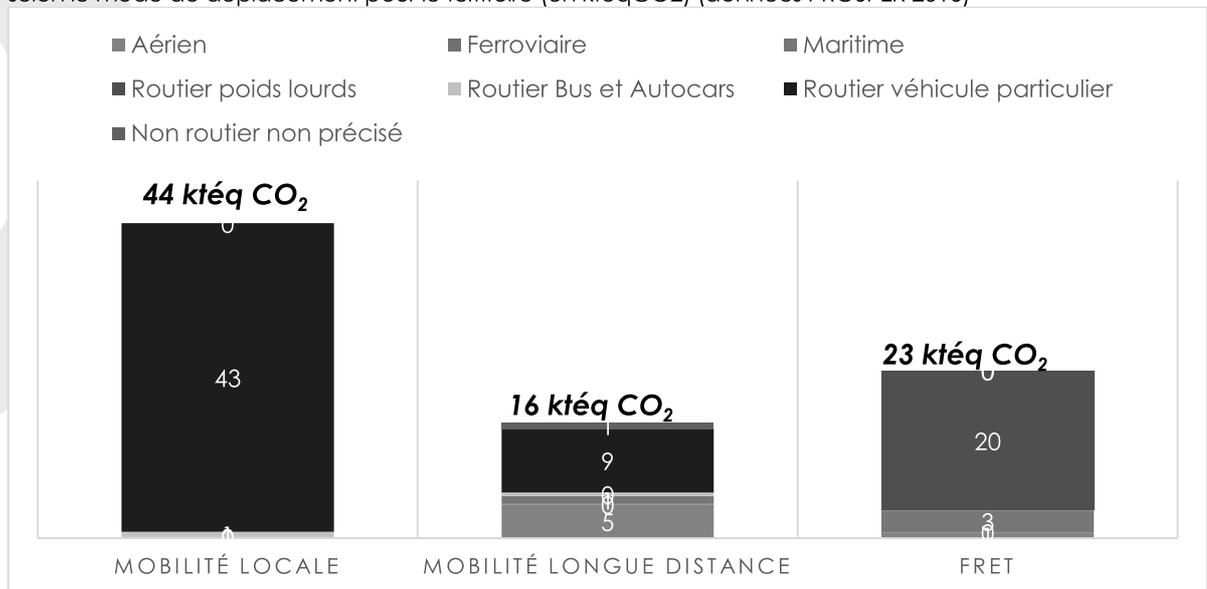
Le secteur routier représente **87%** de la consommation d'énergie et des émissions GES du transport¹. Les **voitures particulières sont responsables de plus de la moitié (63%)** des consommations du transport, en particulier pour la mobilité locale. Viennent ensuite le transport de marchandises par route (23%) et l'aérien (7%).

¹ Selon données Prosper 2016. Le secteur du transport représente 335Gwh en 2016 (31% de la consommation totale du territoire) et 84kteq CO₂ (39% du bilan GES).

Le graphique ci-dessous montre la répartition de la consommation d'énergie pour le transport routier selon le mode de déplacement du territoire (données PROSPER 2016)



Le graphique ci-dessous montre la répartition des émissions de GES énergétiques pour le transport routier selon le mode de déplacement pour le territoire (en ktéqCO₂) (données PROSPER 2016)

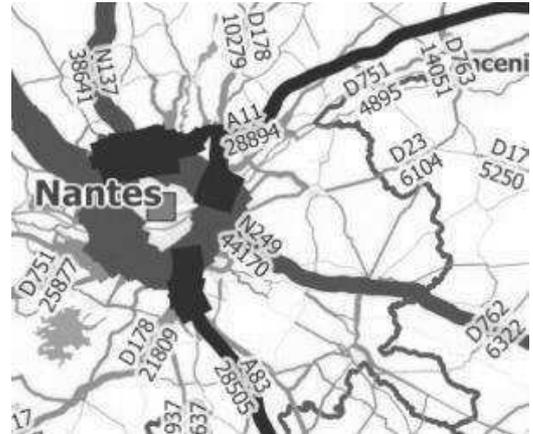


Un territoire à l'interface entre la Métropole Nantaise et le Maine-et-Loire

Le territoire est traversé deux axes structurants, la D115 au nord qui permet la liaison entre Nantes et les Mauges et la N249 au sud qui relie Nantes et Cholet. Cette dernière représente un trafic de près de 45 000 véhicules par jour, dont plus de 4200 poids lourds².

² DREAL Pays de la Loire. Trafic routier 2016 en Pays de la Loire. Trafics moyens journaliers tous véhicules (2 sens cumulés)

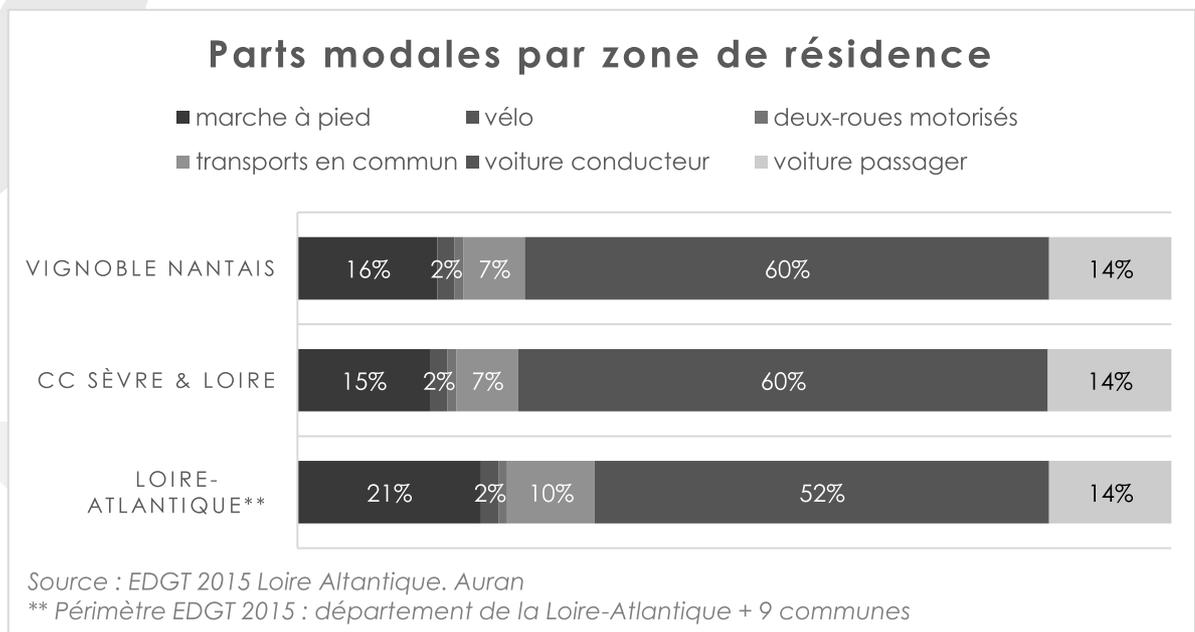
Les réseaux structurants du territoire, autoroutes, voies rapides, réseau de bus du conseil général et réseau ferré, répondent à une logique radiale ou « en étoile » ayant tous comme centre de cette étoile, la ville de Nantes.



Une dépendance à la voiture individuelle

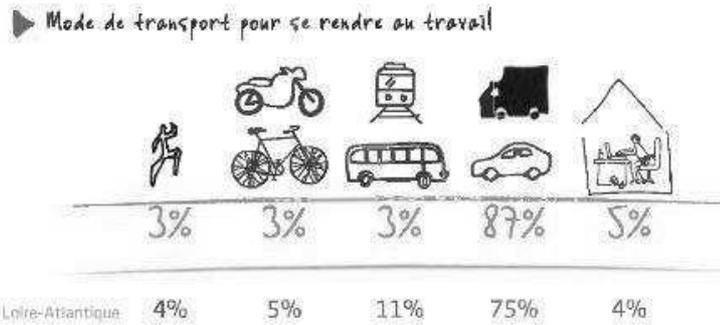
D'après l'exploitation de l'Enquête des Déplacements Grands Territoire (EDGT) réalisée en 2015 par l'AURAN, le territoire enregistre 1 63 000 déplacements quotidiens soit un taux de mobilité de 3,8 (3,9 pour le département)³.

La voiture est le mode de déplacement le plus utilisé avec une **part modale de 60% en auto-soliste** (52% pour Nantes Métropole) et 14% en voiture passager contre seulement 7% de transports en commun.



³ Au moment de l'étude : 45 800habitants (47 187hab au dernier recensement 1/01/2017)

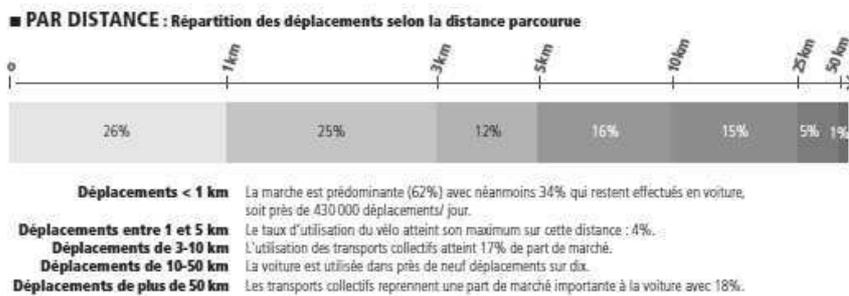
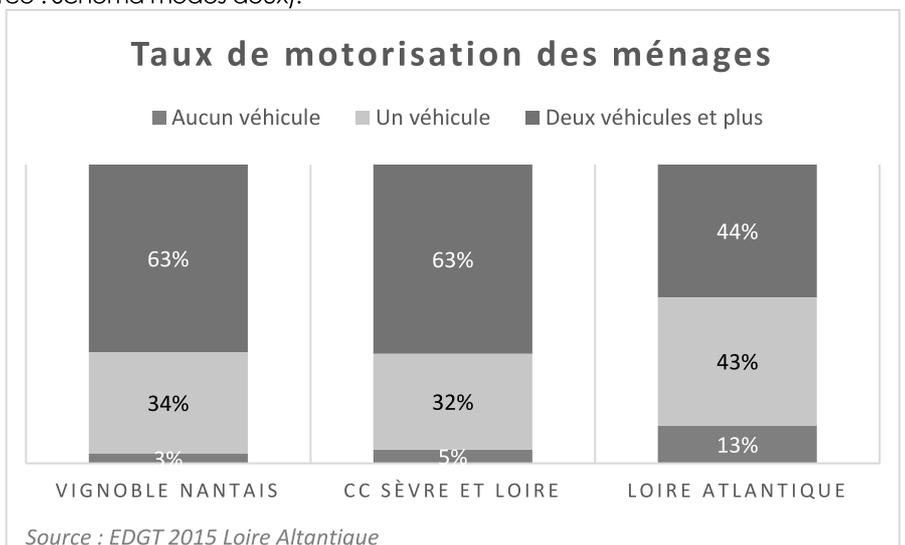
L'usage de la voiture est d'autant plus important (87%) pour se rendre au travail⁴ :



Ces taux s'expliquent notamment par des activités et des zones commerciales souvent excentrées par rapport aux centres urbains (source : Schéma modes doux).

Cette étude montre également un **taux de motorisation important** avec **95% des ménages possédant au moins un véhicule** et 63% en possédant deux ou plus. La moyenne étant respectivement de 87% et 44% en Loire Atlantique. Les ménages disposent par ailleurs de 2 vélos en moyenne, contre 1.67 en 44.

Par jour, les habitants de la Communauté de communes de Sèvre et Loire consacrent 59 minutes à leurs déplacements (63 min pour la Loire-Atlantique) et parcourent 32 km en moyenne dans la journée (27 km pour la Loire-Atlantique). En Loire-Atlantique, la moitié des déplacements font moins de 3 km :



77% de l'ensemble des déplacements des habitants du Vignoble Nantais sont réalisés à l'intérieur du territoire, vient ensuite les déplacements vers la Métropole (16%). Concernant les déplacements domicile-travail, on note que les habitants « sortent » avec 67% de déplacements hors du territoire. 50% des déplacements domicile-travail ont pour destination la métropole Nantaise.

⁴ Les chiffres de l'Auran selon l'INSEE RP 2019

1.1.7 Industrie : une consommation en augmentation

En 2016, la consommation d'énergie du secteur industriel s'élève à 267 GWh. Elle est en augmentation depuis 2008 passant de 220 à 267 GWh soit une hausse de 17%. La consommation d'énergie du secteur industriel mobilise le gaz naturel à hauteur de 53%, puis les produits pétroliers à hauteur de 29% et l'électricité pour près de 15%.

Les principaux polluants émis par le secteur industriel sont les Composés organiques volatiles (45% des COVNM émis sur le territoire), les particules fines (40% des émissions de particules PM10 et 35% de PM 2,5) et les oxydes d'azote (25% du NOx). Ces émissions sont majoritairement dues à l'utilisation de solvants industriels, aux procédés de combustion liés à la transformation et à l'extraction de matériaux.

Le recours aux énergies renouvelables est très marginal avec 3%.

Les leviers d'action du secteur se situent au niveau de la maîtrise de la demande en énergie et en matières premières, de la diffusion de la connaissance sur la sobriété carbone des entreprises grâce à des certificats, bilans GES et audits énergétiques, du développement de l'économie circulaire et de la valorisation des déchets. Ils résident aussi dans la substitution des combustibles fossiles par des énergies moins émettrices.

1.1.8 Agriculture : secteur émetteur de GES non énergétique

En 2016, la consommation d'énergie était de 115 GWh/an principalement dûe aux engins agricoles. Elle est globalement stable sur la période 2008-2016 avec un pic en 2012 atteignant les 128 GWh et un second pic moins important en 2015 avec 121 GWh.

Ce secteur mobilise massivement les énergies fossiles, produits pétroliers et gaz naturel respectivement à hauteur de 64% et 24%.

L'agriculture est un marqueur important du territoire tant par sa dimension économique que par son rôle dans la valorisation des espaces. Cependant, il impacte de manière non négligeable le bilan des émissions de GES du territoire puisque le secteur émet 25% des GES.

Une des spécificités de ce secteur est la part importante des émissions de GES d'origine non énergétiques (60% des émissions du secteur et 72% des émissions non énergétique du territoire). Les deux principaux GES émis par l'agriculture sont le méthane et le protoxyde d'azote.

En termes de qualité de l'air, l'activité agricole représente la quasi-totalité (95%) des émissions d'ammoniac et le troisième secteur émetteur d'oxyde d'azote et de particules fines. Les émissions d'ammoniac sont dues aux pratiques agricoles actuelles liées aux épandages d'engrais azotés ou au stockage d'effluents agricoles, celles de particules fines sont essentiellement dues aux émissions de poussières générées par les travaux des champs et les oxydes d'azote sont émis par les engins agricoles motorisés.

Fort de ces éléments, il est important de noter que le secteur agricole peut jouer un rôle déterminant dans la séquestration carbone en permettant le maintien voire l'augmentation des puits de carbone par la captation du CO2 grâce à la biomasse (prairies, cultures, haies...) et le développement des filières d'énergie renouvelable (méthanisation, valorisation du bois-énergie issu de l'agro-foresterie). Aujourd'hui la filière énergie renouvelable dans ce secteur est très peu développée.

1.1.9 Tertiaire : une consommation liée essentiellement au chauffage

Le tertiaire occupe la cinquième place des secteurs consommateurs d'énergie du territoire avec 112 GWh consommés en 2016, d'après Basemis. Il consommait 108 GWh en 2008. La consommation de ce secteur est très stable sur la période.

Le tertiaire est un consommateur quasi exclusif d'électricité (67%) et de produits pétroliers. Ces deux énergies totalisent à elles seules près de 90% de la consommation du secteur.

Selon les données PROSPER 2016, ces consommations se répartissent majoritairement entre le tertiaire privé qui totalise 70% des consommations et le tertiaire public local (bâtiments des collectivités) représentant 31%. L'éclairage public représente à peine 1% des consommations du secteur.

Le principal usage constaté pour ce secteur est le chauffage (46%) avec en énergie dominante le gaz à hauteur de 70%. L'électricité et le fioul viennent ensuite avec respectivement près de 15% des consommations. Le second usage observé est la consommation liée aux équipements qui représente 43% des consommations et dont le vecteur est essentiellement électrique. Seuls 10% des consommations sont imputables à l'eau chaude sanitaire (ECS) et 2% à la climatisation.

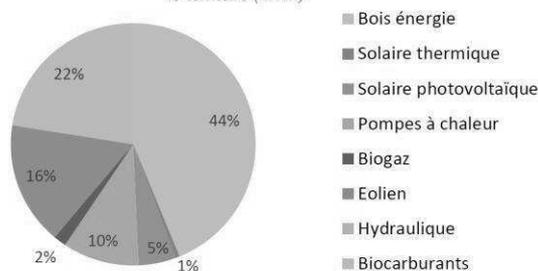
1.1.10 La production d'énergie renouvelable

Pour la Communauté de communes de Sèvre et Loire, la production 2016 d'énergie renouvelable est estimée à 120 GWh d'énergie valorisée sous forme de bois énergie, biocarburants, éolien terrestre, méthanisation, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque et solaire thermique. Cette production d'énergie renouvelable s'élève à 12,2 TWh au niveau régional et à 3,7 TWh au niveau départemental.

La production dite «secondaire» s'élève à 89 GWh en énergie finale en 2016⁵, soit 8% de la consommation d'énergie finale quand la moyenne nationale est estimée à 10,9% et la moyenne régionale à 14% en 2016 :

- **50 GWh de chaleur renouvelable** dont 78% est issue du bois énergie, 18% des pompes à chaleur (PAC), 3% du biogaz et 1% du solaire thermique.
- **19 GWh d'électricité renouvelable** répartis comme suit : 77% en éolien et 23% en solaire photovoltaïque. La production d'électricité renouvelable est assurée en grande partie par la présence d'un parc éolien de 4 mâts d'une puissance unitaire de 2,3 MW situés sur les communes de La Remaudière et le Landreau.
- **20 GWh de biocarburant.** Il s'agit d'une donnée territorialisée et non produit localement. Les données Basemis® indiquent que 6% des consommations du transport sont issues des biocarburants.

Figure 43 :Part des énergies renouvelables en énergie secondaire par filière pour le territoire (MWh)

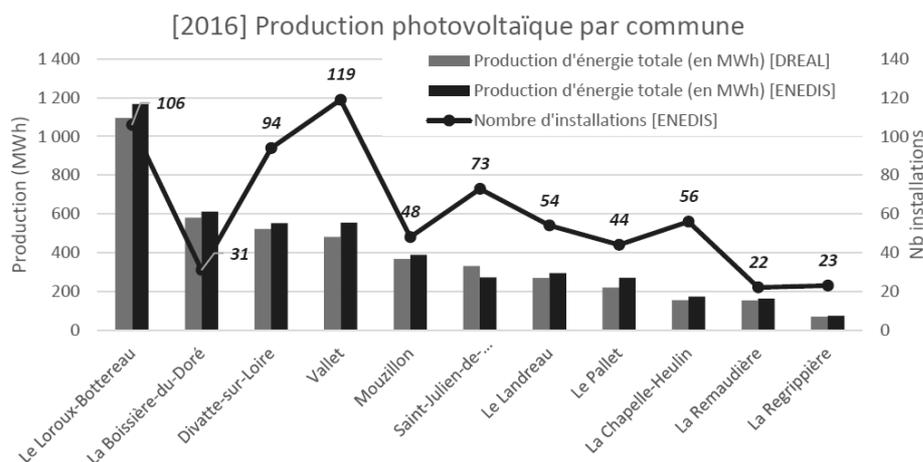


Source : BASEMIS® 2016 - Air Pays de la Loire

⁵ Après application d'un ratio de rendement de 50% pour la partie Bois Energie – résidentiel (passage d'une production de 60GWh à 30GWh en 2016)

Production actuelle en photovoltaïque

L'estimation de la production annuelle des installations solaires photovoltaïques pour le territoire de la Communauté de communes fait état d'environ **4 522MWh** en 2016 pour **670** sites photovoltaïques selon Enedis dont 26% sur la seule commune du Loroux-Bottereau. Quatre communes (Le Loroux-Bottereau, La Boissière-du-Doré, Vallet et Divatte-sur-Loire) représentent 64% de la production. A noter un nombre important d'installations sur Vallet pour une production moindre.



Production actuelle en éolien

En 2016, la Communauté de communes de Sèvre-et-Loire dispose d'un parc éolien localisé sur les communes de La Remaudière et du Landreau. Le parc composé de 4 mâts d'une puissance unitaire de 2MW représente une capacité de production de près de 14 630 MWh/an (18 400 MWh/an selon la DREAL), l'équivalent de 2 900 foyers hors chauffage électrique.

Un projet d'installation de 6 mâts d'une puissance unitaire de 2,3 MW est en cours sur la commune de La Regrippière. Le permis de construire a été octroyé en août 2016 mais un recours a été déposé. Si le projet voit le jour, ce ne sera pas avant 2025-2030.

Production actuelle en hydroélectricité

Le territoire d'étude, à l'instar de l'ensemble de la région dans laquelle il s'inscrit, ne bénéficie pas d'un relief marqué. Le potentiel de développement de la ressource hydroélectrique y est faible. Il n'existe pas d'unités sur ce territoire.

Le bois énergie

Selon les données Basemis 2016, la production de chaleur issue du bois-énergie pour la Communauté de communes est estimée à environ 39GWh en énergie secondaire (69GWh en énergie primaire). Cette production représente 78% de la production de chaleur renouvelable totale du territoire.

Le bois-énergie est exploité majoritairement sous forme de bûches pour les foyers/cheminées (particuliers et agriculteurs). Elle représente une source majeure de production de chaleur sur le territoire. Or, celle-ci installée chez les particuliers dans le parc diffus n'est pas comptabilisée. Elle est donc difficile à estimer précisément.

D'après le recensement établi par Atlanbois, deux installations collectives sont en fonctionnement sur le territoire :

- Le réseau de chaleur de Saint-Julien-de-Concelles mis en service en 2012 qui délivre une puissance de 700 kW pour une consommation de bois de 900 tonnes/an et une production de chaleur de 3 GWh/an. Elle fonctionne avec des granulés.
- La chaufferie de La Regrippière mis en service depuis 2014. Il délivre une puissance de 56 kW pour une consommation de bois de 20 tonnes/an et une production de chaleur de 96 MWh/an. Elle fonctionne avec du bois plaquette.

La Remaudière abrite également dans une distillerie une chaufferie industrielle d'une puissance de 3 500 kW mise en service en 2010. Cette installation consomme 2000 tonnes de bois plaquette chaque année pour une production de chaleur de 6 200 MWh/an.

Le solaire thermique

Les installations solaires thermiques concernent essentiellement la production d'eau chaude sanitaire collective (CESC), le chauffe-eau solaire individuel (CESI) et, plus marginalement, les systèmes solaires combinés (SSC) qui contribuent à la fois au chauffage de l'habitation et à l'eau chaude sanitaire.⁶

L'analyse des données Basemis 2016, permet néanmoins d'évaluer la **production du territoire à 500 MWh** soit l'équivalent de **900 m² de panneaux** correspondant principalement à de petites installations de particuliers. Cette production correspond à 0,7% de la production d'énergie renouvelable du territoire.

La production aréothermique actuelle

Les données Basemis 2016 mentionnent une **production de chaleur issue des pompes à chaleur de 9 000 MWh** pour l'année 2016. A l'aide d'un ratio issu du SRCAE Pays de la Loire, on peut estimer cette production à quelques 1050 installations existantes.

La production géothermique actuelle

Selon les données existantes (Basemis, DREAL), **il n'y a pas d'installation de géothermie recensée** sur le territoire de la Communauté de communes de Sèvre et Loire. Les installations de particuliers ne sont pas recensées mais existent probablement.

La production actuelle de biogaz

On recense une unité valorisant du biogaz en fonctionnement sur le territoire. Il s'agit d'une chaudière industrielle mise en service en 2009 à La Chapelle-Heulin d'une puissance de 180 kW accueillant environ 1 200 tonnes d'intrants (essentiellement du broyat de raisin) et qui produit environ 1 500 MWh/an de chaleur pour assurer le chauffage des locaux et les process de la distillerie

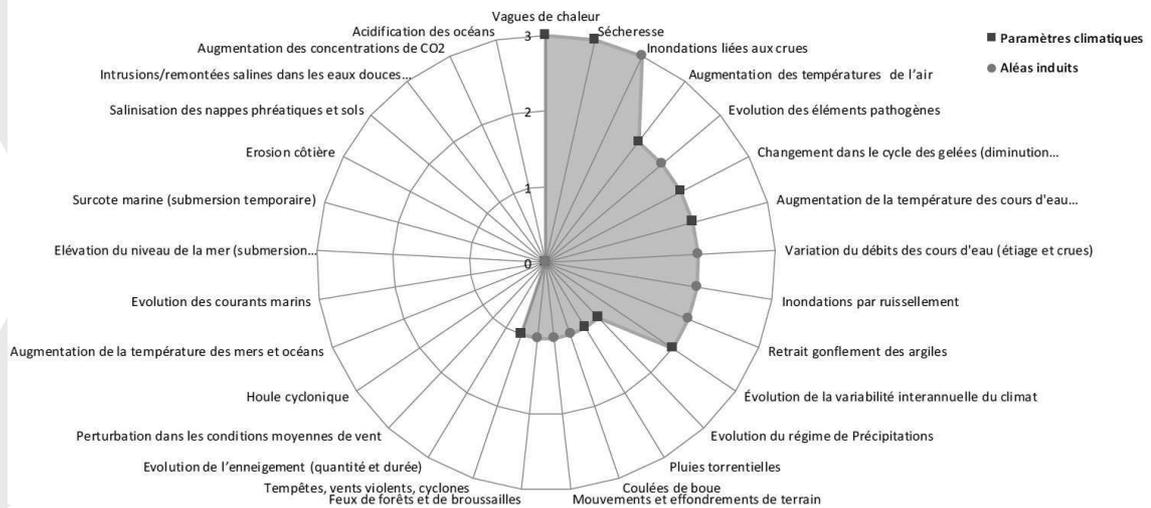
⁶ Source : Eléments de définition, Note préparatoire Solaire thermique, SRCAE Pays de La Loire

1.1.11 Exposition du territoire au changement climatique

Sur la base des informations historiques et observations disponibles, l'exposition observée du territoire à l'évolution tendancielle du climat et à ses aléas induits a été notée sur une échelle de 1 (faible niveau d'exposition actuelle) à 3 (niveau d'exposition actuelle élevé) en suivant la notation proposée par l'ADEME dans l'outil Impact'Climat.

Le graphique ci-dessous présente une synthèse de l'exposition actuelle du territoire à l'évolution observée du climat. 3 aléas observés présentent pour le territoire un niveau d'exposition élevé :

- Vagues de chaleur (en forte augmentation depuis 1960 : entre +4 et +6 jours par décennie)
- Sécheresse (augmentation de la surface des sécheresses passant de l'ordre de 5% en 1960 à 10% de nos jours)
- Inondations (deux PPRi à l'œuvre en lien avec la Sèvre et la Loire)



1.2 Traitement des déchets & Economie circulaire

1.2.1 Compétences exercées

La CCSL assure la compétence « collecte et traitement » comprenant les opérations de collecte, transport, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés. La compétence traitement des déchets issus de la collecte en porte à porte est confiée au syndicat de traitement Valo3e qui regroupe 4 intercommunalités :

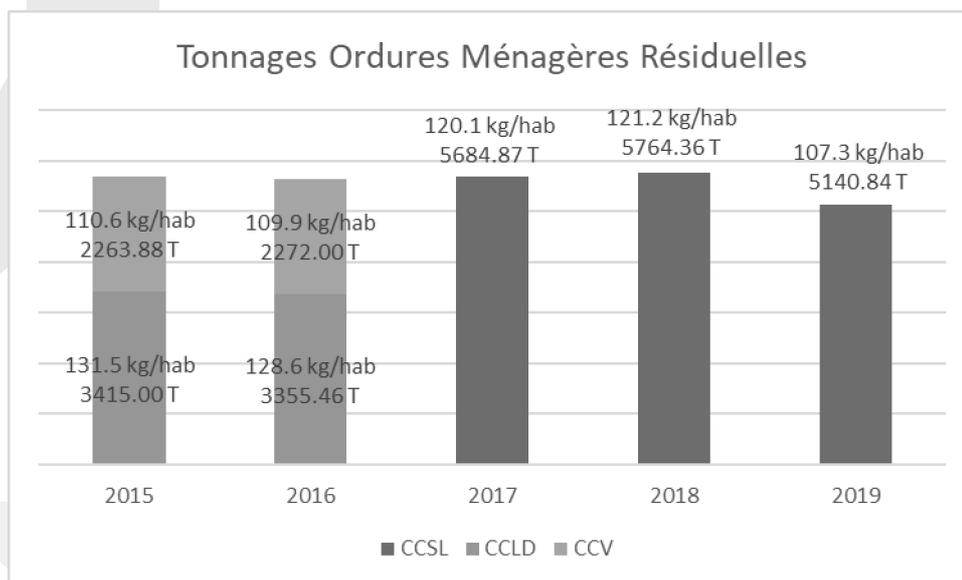
- Communauté d'Agglomération du Choletais ;
- Communauté d'Agglomération de Mauges Communauté ;
- Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre Maine agglo ;
- Communauté de Communes Sèvre et Loire.

Valor3E est chargé de réaliser des équipements nécessaires à la mise en œuvre d'une filière globale de traitement des déchets ménagers et assimilés.

1.2.2 Les ordures ménagères résiduelles

Les tonnages collectés en 2020 (5 141 tonnes) ont diminué de 11% par rapport à l'année précédente du fait de la mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les plastiques au 1^{er} janvier 2019.

Les usagers sont collectés, une semaine sur deux, en bacs individuels à l'exception des habitats collectifs.

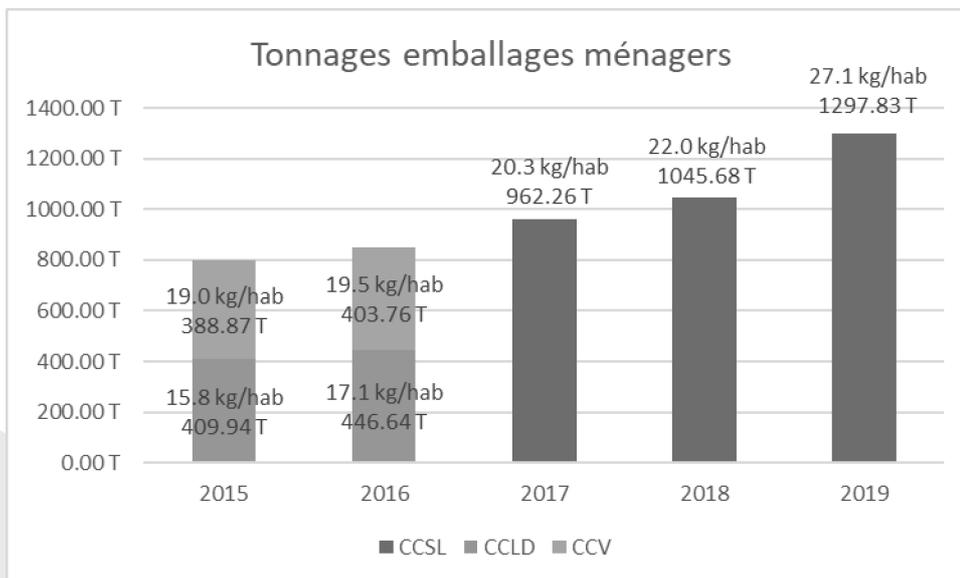


1.2.3 Les emballages ménagers

L'extension des consignes de tri a été appliquée au 1^{er} janvier 2019. Les tonnages collectés ont augmenté de 23% (1 298 tonnes) par rapport à l'année précédente.

La catégorie « emballages légers recyclables » comprend les boîtes métalliques (acier et aluminium), tous les emballages en plastique, les sacs et les films plastique, les cartonnettes et les briques alimentaires.

Les emballages légers recyclables sont collectés soit en sacs jaunes translucides soit en bacs jaunes pour les professionnels et certains habitats collectifs.

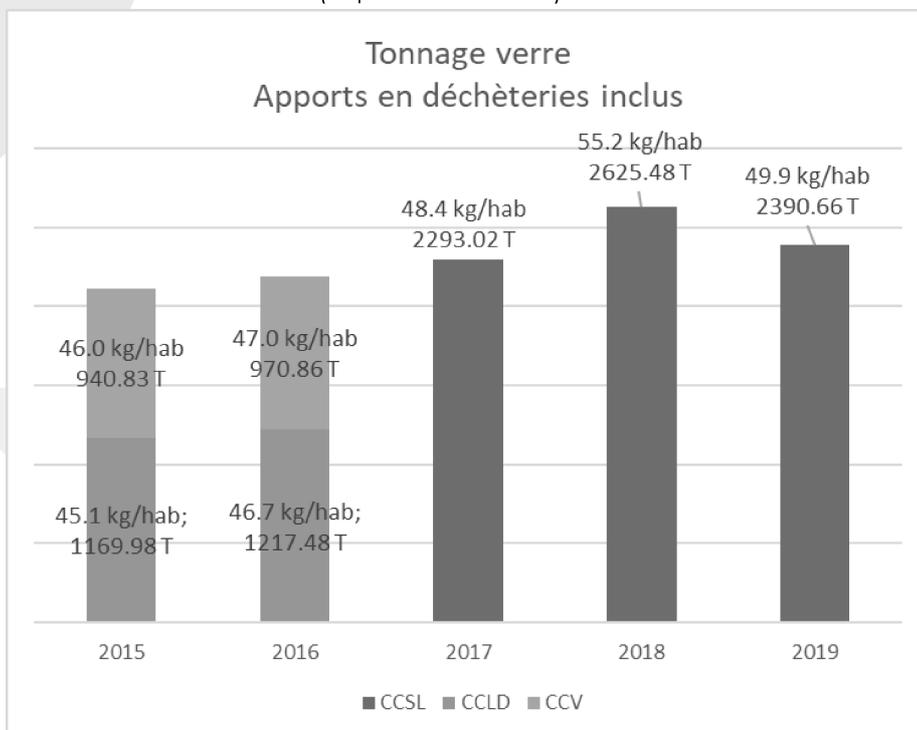


Variation
2019/2018 :
+23 %

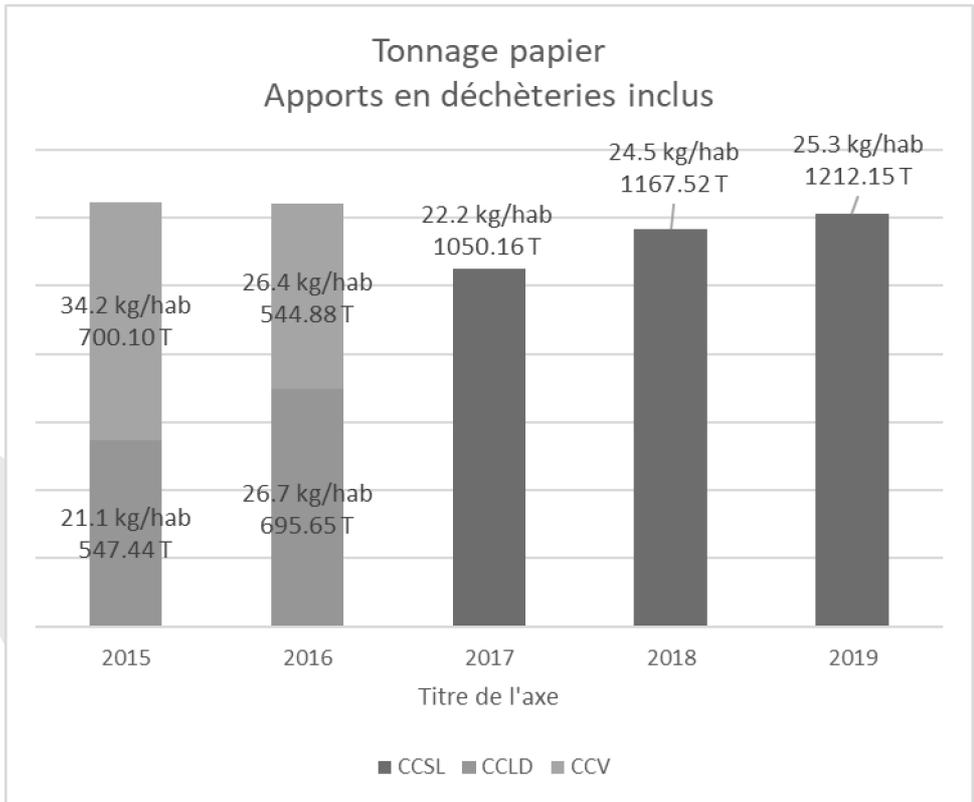
1.2.4 La collecte du verre/papier/textile en Points d'Apport Volontaire

Les colonnes d'apport volontaires verre, papier, textile, sont réparties sur 95 points d'apport volontaires :

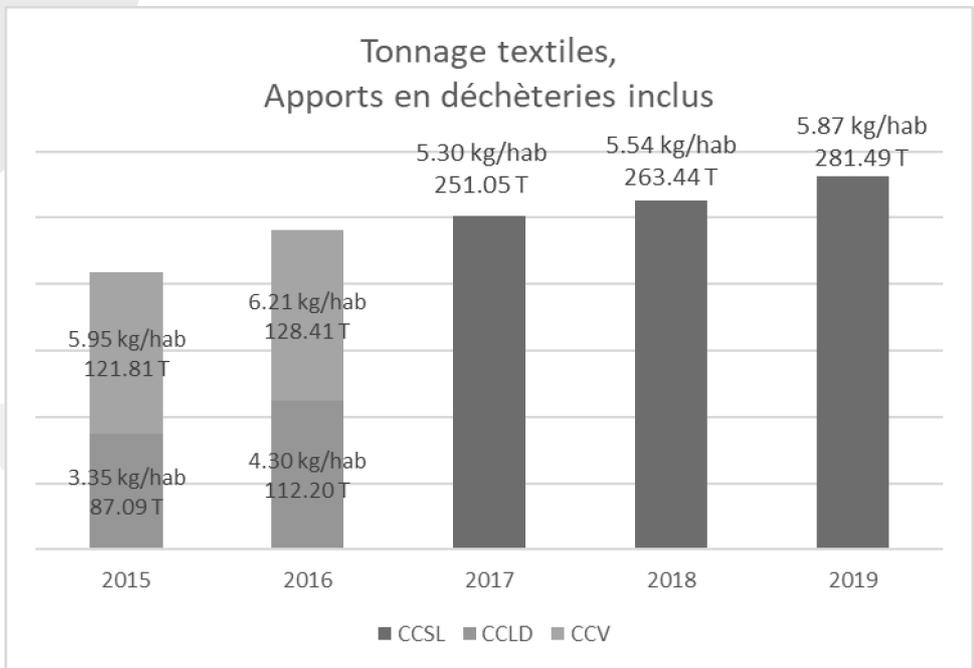
- 100 colonnes verre
- 91 colonnes papier
- 31 colonnes textiles (29 points de collecte)



Variation
2019/2018 :
-10 %



Variation
2019/2018 :
+3 %



Variation
2019/2018 :
+7 %

1.2.5 La collecte en déchèteries

La CCSL a optimisé son parc de déchèteries en conservant deux sites, modernisés, aux normes et qui permettent le tri de près de 30 filières 6 jours sur 7 (44 heures/semaine) :

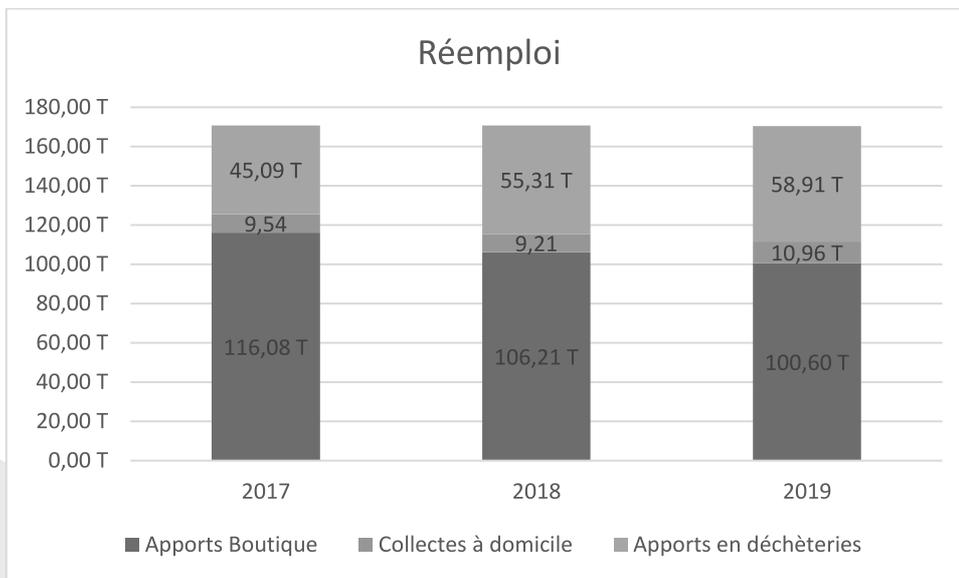
- Au Loroux-Bottereau : particulier + professionnel, plateforme de compostage, plateforme de regroupement verre et papier, presse à carton et presse à polystyrène ;
- A Vallet : particulier uniquement.

Les tonnages collectés sont les suivants :

Matériaux	2017	2018	2019	var 2019-2018
Déchets verts	4 701.00	5 516.00	5 589.40	1%
Plastiques durs	125.20	216.63	240.00	11%
Films Plastiques	3.05	13.32	12.00	-10%
Déchets Dangereux	93.31	105.00	142.00	35%
Tout Venant	1 846.20	2 130.78	2 179.31	2%
Gravats	7 052.03	8 223.26	9 066.13	10%
Cartons	470.54	661.82	680.91	3%
Bois	1 309.84	1 501.00	1 392.66	-7%
Métaux	492.96	660.39	699.24	6%
Piles	4.75	5.77		
Amiante	28.98	41.48	97.37	135%
Mobilier	563.06	765.00	899.33	18%
Néons	0.77	0.72		
DEEE	344.03	392.30	438.65	12%
Huitres		4.38	3.66	-16%
Pneus (hors filière)		7.04	12.86	83%
Réemploi	45.09	55.31	58.91	7%

1.2.6 Le réemploi

L'écocyclerie du vignoble nantais permet aux usagers de déposer les objets de réemploi directement en boutique ou en déchèteries. Un service payant de collecte à domicile est également à disposition (sous conditions).



1.2.7 Biodéchets

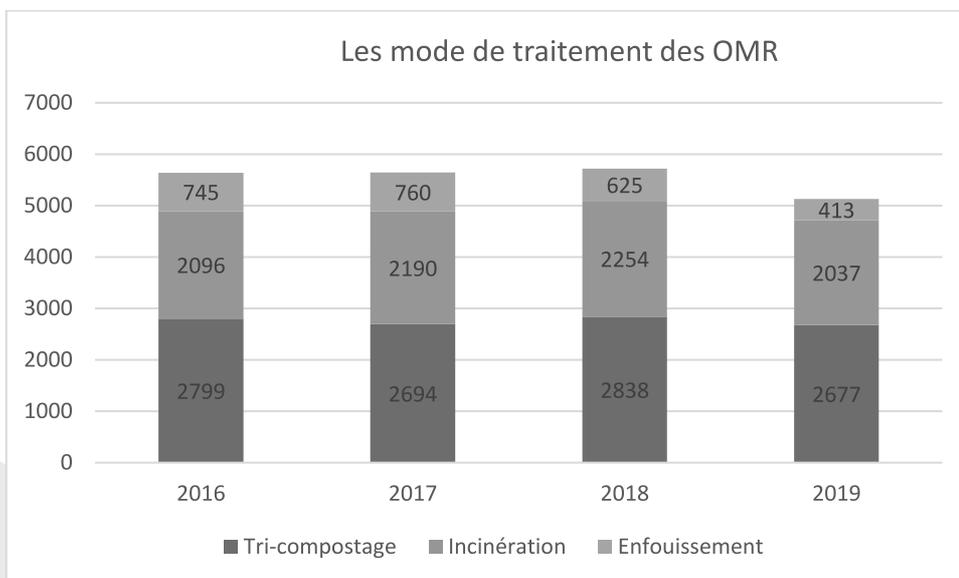
Valor3e va engager une étude sur ce sujet et la CCSL a commencé une enquête vers les restaurations scolaires des communes intéressées.

1.2.8 Traitement des ordures ménagères résiduelles

L'ensemble des tonnages transitent par le centre de transfert de Saint Germain sur Moine. A partir de ce point, les tonnages sont massifiés pour être acheminés par bennes à fond mouvant sur les installations de traitement suivantes :

- L'unité de tri-compostage Valor3E (Bourgneuf en Mauges),
- L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de BOUYER LEROUX (La Séguinière)
- Les 3 Unités de Valorisation Energétique Alcea (Nantes), AEC (Couëron), LA SAVED (Lasse)

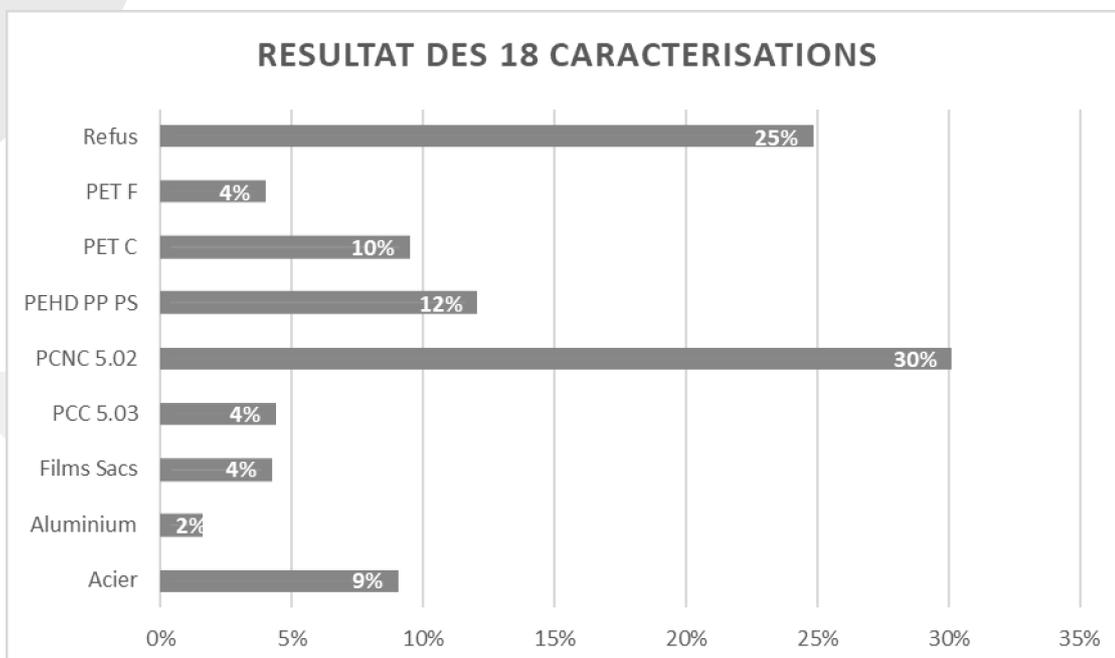
Cette année 50% des ordures ménagères résiduelles font l'objet d'une valorisation par tri mécano biologique permettant la valorisation matière de la part fermentescible par transformation en compost, 39% font l'objet d'une valorisation énergétique par incinération et 11% sont enfouis en centre de stockage.



Concernant les tonnages ayant fait l'objet d'un tri-compostage, 390 tonnes de compost ont été produits (15% des tonnages), 39 tonnes de métaux ferreux (1%), 1645 tonnes de refus (61%).

1.2.9 Tri des emballages ménagers

Au centre de tri de Saint Laurent des Autels, les emballages collectés ont fait l'objet de 18 caractérisations afin de quantifier les tonnages de chaque matériau à envoyer aux repreneurs.



Les tonnages recyclés par les repreneurs :

Matériaux recyclés	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Delta 2019/2018

Acier	104.91	122.21	114.83	-7%
Aluminium	10.53	10.81	11.96	10%
Brique 5.03	80.59	83.55	31.45	-63%
Carton 5.02 sacs jaunes	357.56	298.74	247.75	-18%
Plastique PE/PP/PS	71.94	45.67	84.22	83%
Plastique MIX PET clair	102.29	117.32	111.51	-6%
Plastique MIX PET foncé	21.80	36.52	42.15	15%
Plastique sacs et films	28.27	25.58	27.07	5%
Refus	158.82	260.32	493.37	88%

Le tonnage de refus a fortement augmenté au cours de l'année 2019 (493.36 tonnes, soit près de 40 % des tonnages triés), L'augmentation des refus s'explique notamment par l'extension des consignes de tri qui prévoit de déposer des matériaux non valorisables dans le sac jaune et par les limites du process du centre de tri de Saint Laurent des Autels.

Les refus de tri font l'objet d'une valorisation énergétique par transformation en Combustible solide de récupération (CSR) ou combustible de recyclage. Ces combustibles sont utilisés pour alimenter les fours de l'usine du cimentier Lafarge en Mayenne.

1.2.10 Traitement des déchets issus des déchèteries

Type de déchets recyclés	Transporteur - Repreneur	Nature du traitement
Carton 1.05	Revipac - Papeterie Saint-Michel – groupe Thiollet	Valorisation matière
Compost	CCSL- Fabrication sur site	Valorisation matière - Amendement
Ferraille à cisailier	AFM DERICHEBOURG	Valorisation matière - Pièces automobiles
Papier non trié 5.01	NORSKE SKOG	Valorisation matière - Papier
Meubles (DEA)	Eco-mobilier	Réutilisation - Réemploi
Bois	Fabricant de meuble Gautier France, Chantonnay et Cimentier Lafarge à St-Pierre-la-Cour	Valorisation matière et énergétique
Tout Venant	Brangeon Environnement	Enfouissement
Amiante	Séché Environnement	Enfouissement
Plastique dur	Brangeon - Plateforme logistique Saint-Pierre-des-Corps	Valorisation matière
Polystyrène	Les plastiques recyclés de l'ouest - Carquefou	Valorisation matière
Verre	Saint Gobain – Verallia - Verrerie de Vauxrot - Crouy	Valorisation matière
Déchets Electriques Electroniques et Electroménagers	Envie 44 - OCAD3E - Eco-Systèmes	Démantèlement, réparation, réemploi
Néons - lampes	Recylum - OCAD3E	Valorisation matière/énergétique
Piles & accumulateurs	Corepile	Valorisation matière/énergétique SCRELEC

Placoplatre	Brangeon Environnement	Valorisation matière
Gravats	Charier TP - Nivillac	Valorisation par réemploi en remblais
Déchets Dangereux Spécifiques	SOREDI (hors filière) Eco DDS	Valorisation ou destruction selon toxicité des produits
Textile	Eco TLC – Le Relais	Valorisation matière
Huile de vidange	Sevia - saint Jean d' Angely	Régénération
Huile végétale	3B	Régénération
Cartouches d'encre	Lever l'Encre	Valorisation matière
Capsules Nespresso	SUEZ	Valorisation matière
PNEUS	ALLIAPUR	Valorisation matière

1.2.11 Compostage individuel

Depuis 2009, plus de 10 000 composteurs ont été distribués gratuitement sur le territoire de la CCSL.

A compter de l'été 2021 cette distribution gratuite est remplacée par une participation financière permettant aux usagers de choisir le modèle et la taille de composteur de leur souhait.

1.3 Agriculture & alimentation locale

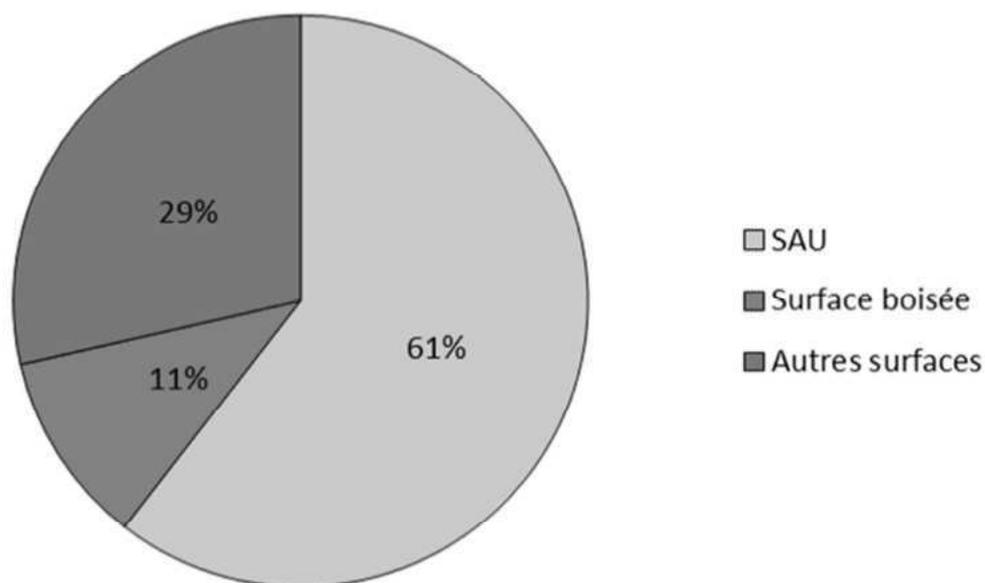
1.3.1 Usage des terres en 2019

La surface totale du territoire est de 27 617 ha dont 16 711 ha de SAU.



Répartition des surfaces CCSL - année 2019

Source INSEE 2016 et Climagri CCSL



La Communauté de communes Sèvre et Loire compte 334 exploitations agricoles en 2020 gérées par 453 chefs d'exploitations et réparties de la manière suivante :

- 177 en viticulture,
- 71 en maraichage,
- 37 en bovins viande,
- 28 en autres élevages
- 21 en bovins lait.

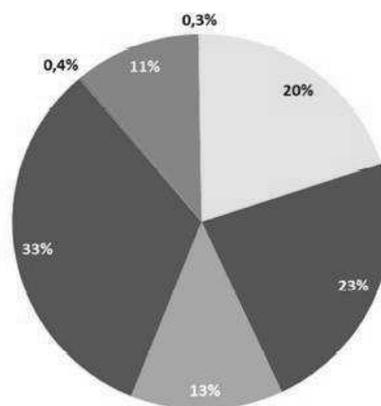
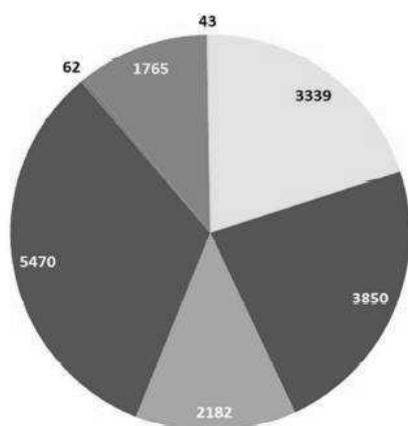
Le territoire de la Communauté de communes Sèvre et Loire se caractérise par l'importance des cultures spécialisées que sont la viticulture, le maraichage, l'arboriculture et l'horticulture/pépinière. L'agriculture du territoire se distingue par conséquent de celle de la Loire-Atlantique dont la répartition des surfaces est caractéristique des zones de polyculture élevage.

Les surfaces en vigne sont majoritaires dans l'assolement avec 5 470 ha, soit 33 % de la SAU. La viticulture est emblématique du territoire avec la production de vins d'appellation, notamment le Muscadet Sèvre et Maine.

Le maraichage occupe également une place importante : 1 765 ha de surface réelle correspondant à 3 560 ha de surface développée. La surface développée est la surface totale réellement couverte par des légumes au cours d'une campagne. En maraichage, différentes cultures de légumes se succèdent sur une même surface au cours d'une campagne de production. Ainsi 2 cultures successives sur 1 000 m² de surface réelle représentent 2 000 m² de surface développée.

En ha

En %

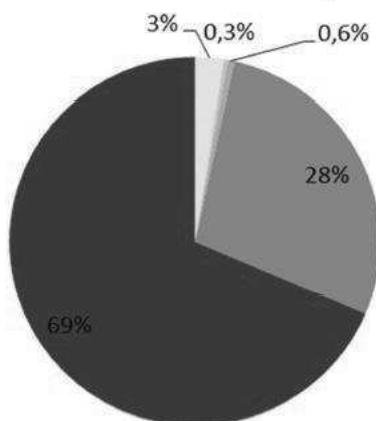


- Grandes cultures
- Prairies naturelles
- Prairies temporaires
- Viticulture
- Arboriculture
- Maraichage
- Horticulture, pépinière, semences, plants

La densité de cheptel sur la Communauté de communes Sèvre et Loire, c'est-à-dire le nombre d'Unité Gros Bovin (UGB) rapporté à la SAU totale du territoire, est 3 fois moins importante que celle du département.

Répartition du cheptel CCSL - année 2019

Source Climagri CCSL



- Volailles-Lapins
- Porcins
- Caprins
- Bovins lait
- Bovins viande

1.3.2 Potentiel nourricier

L'agriculture de la Communauté de communes Sèvre et Loire couvre les besoins en énergie de plus de 45 808 français et les besoins en protéines totales (végétales et animales) de 42 314 français. Soit 90 % de la population du territoire. Le vin est uniquement pris en compte dans le calcul de la couverture des besoins énergétiques.

	Besoins moyens quotidiens d'un individu de référence (FAO)	Couverture des besoins alimentaires de la population de la CCSL et capacité exportatrice	Apports réels moyens quotidiens d'un français	Couverture des besoins alimentaires de la population de la CCSL
Besoins énergétiques	2 700 Kcal/jour	126 %	3 500 Kcal/jour	98 %
Besoins protéiques totaux	52,5 g/jour	172 %	100 g/jour	90 %
Besoins protéines animales	22,5 g/jour	131 %	69 g/jour	43 %

1.3.3 Projet alimentaire territorial

La CCSL a lancé la réalisation d'un PAT sur son territoire avec un objectif de finalisation du PAT en 2023. Une chargée de mission a ainsi été recrutée en septembre 2021.

Plusieurs structures et/ou exploitants ont développé ou développent actuellement des outils permettant le développement des ventes en directe et de circuits courts.

1.4 Actions en matière de biodiversité

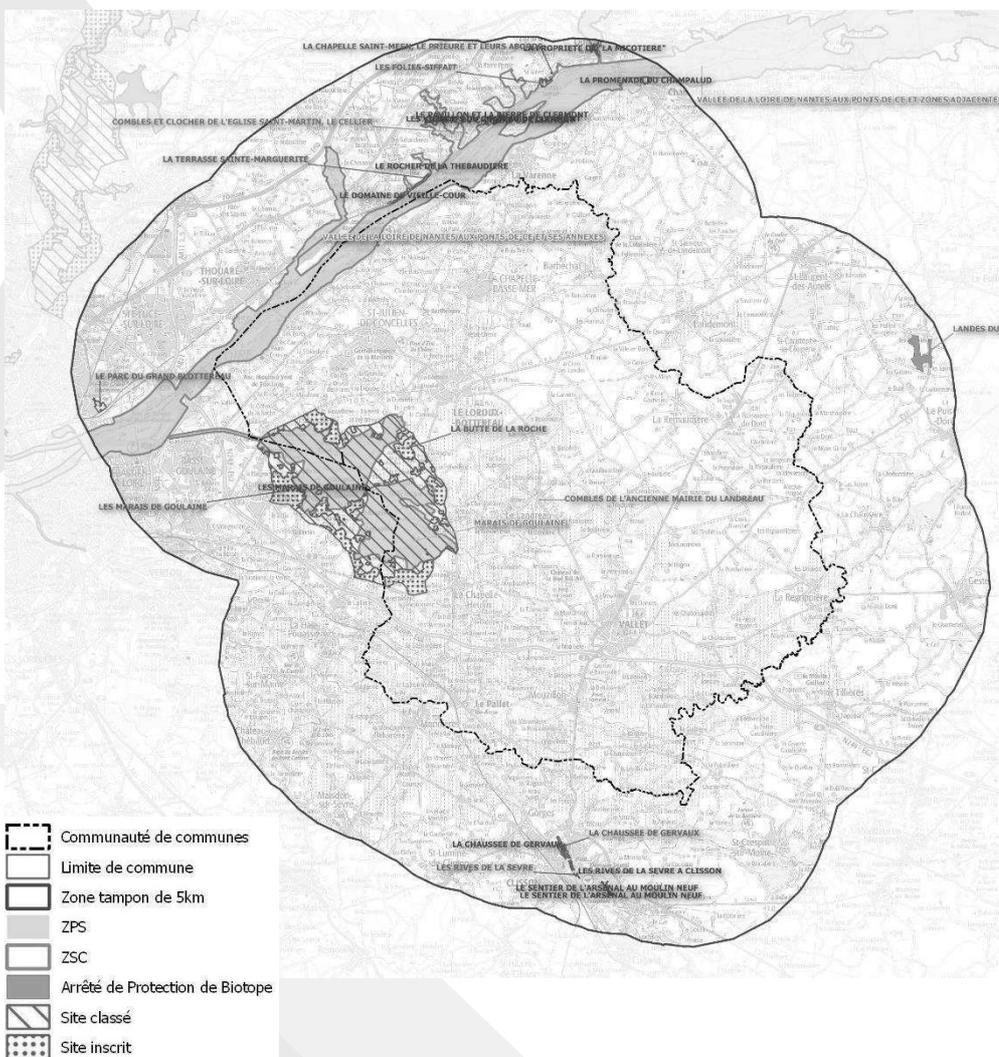
1.4.1 Cœurs de biodiversité majeurs : le patrimoine naturel reconnu

2 zonages NATURA 2000 (reconnus à l'échelle européenne) :

- ZPS : zone de protection spéciale dédiée aux oiseaux
- ZSC : zone spéciale de conservation du patrimoine naturel

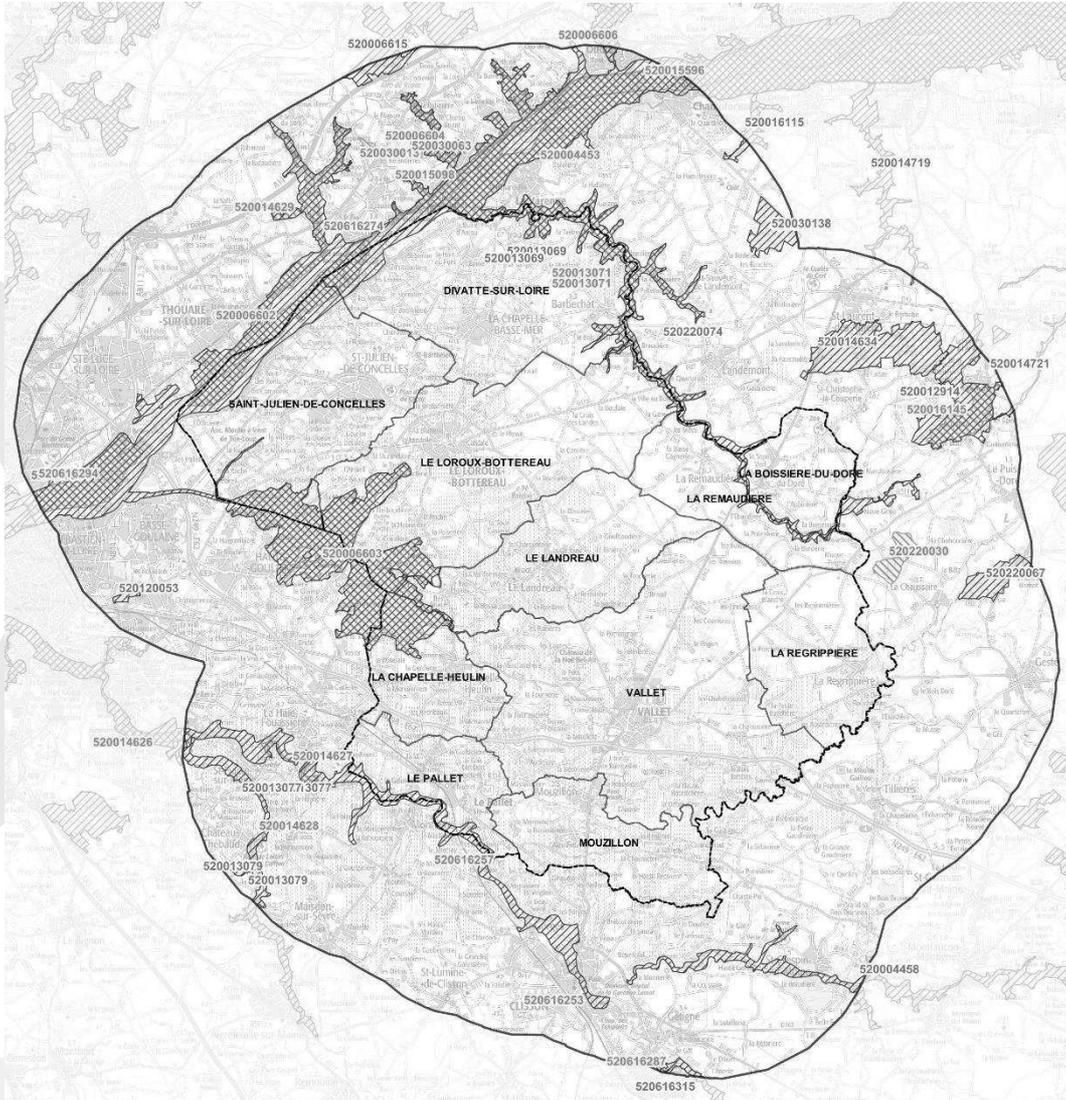
Arrêté de protection de biotope : arrêté préfectoral de protection d'un habitat naturel

Surface	Hectares	% superficie territoire
Site classé	1 287,82	4,7%
Site inscrit	356,17	1,3%
ZPS	1 400,03	5,1%
ZSC	1 396,27	5,1%



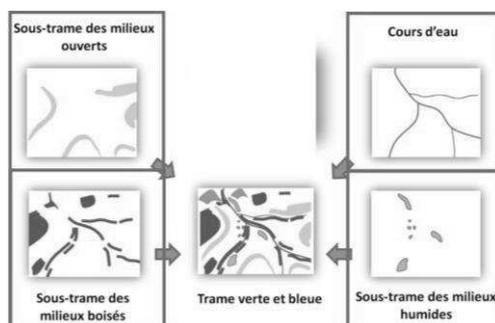
Surface	Hectares	% superficie territoire
ZNIEFF 1	1 452	5,3%
ZNIEFF 2	2 077,6	7,5%

-  Communauté de communes
-  Limite de commune
-  Zone tampon de 5km
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II



1.4.2 Les sous trames : autres constituants de la trame verte et bleue

Dans le cadre de l'élaboration de la trame verte et bleue, les sous trames suivantes ont été identifiées pour mettre en avant les zones à enjeux forts au-delà des espaces déjà protégés ou inventoriés présentés précédemment :



Zones humides (ha)

- 0 - 5
- 5 - 10
- 10 - 15
- 15 - 20
- 20 - 25

Prairies (ha)

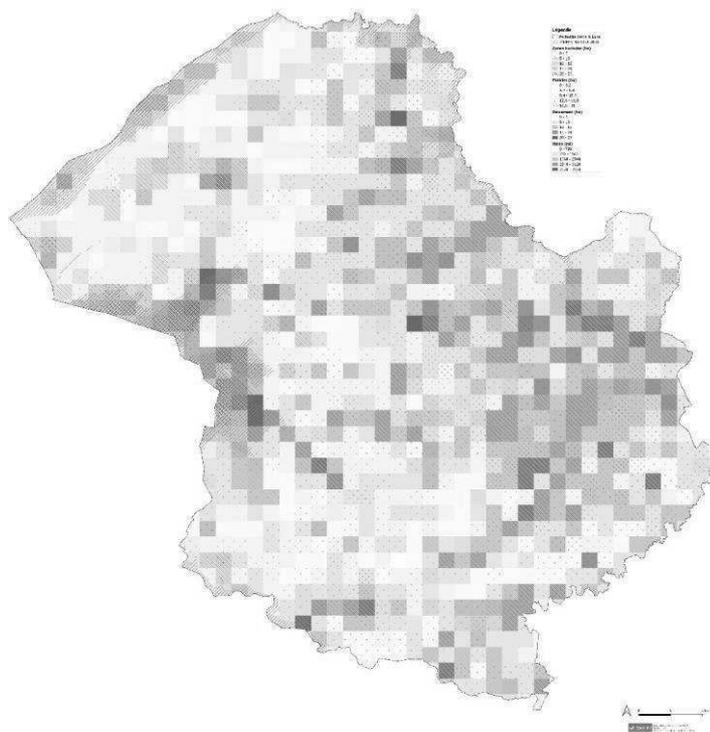
- 0 - 4,2
- 4,2 - 8,4
- 8,4 - 12,6
- 12,6 - 16,8
- 16,8 - 21

Boisement (ha)

- 0 - 5
- 5 - 10
- 10 - 15
- 15 - 20
- 20 - 25

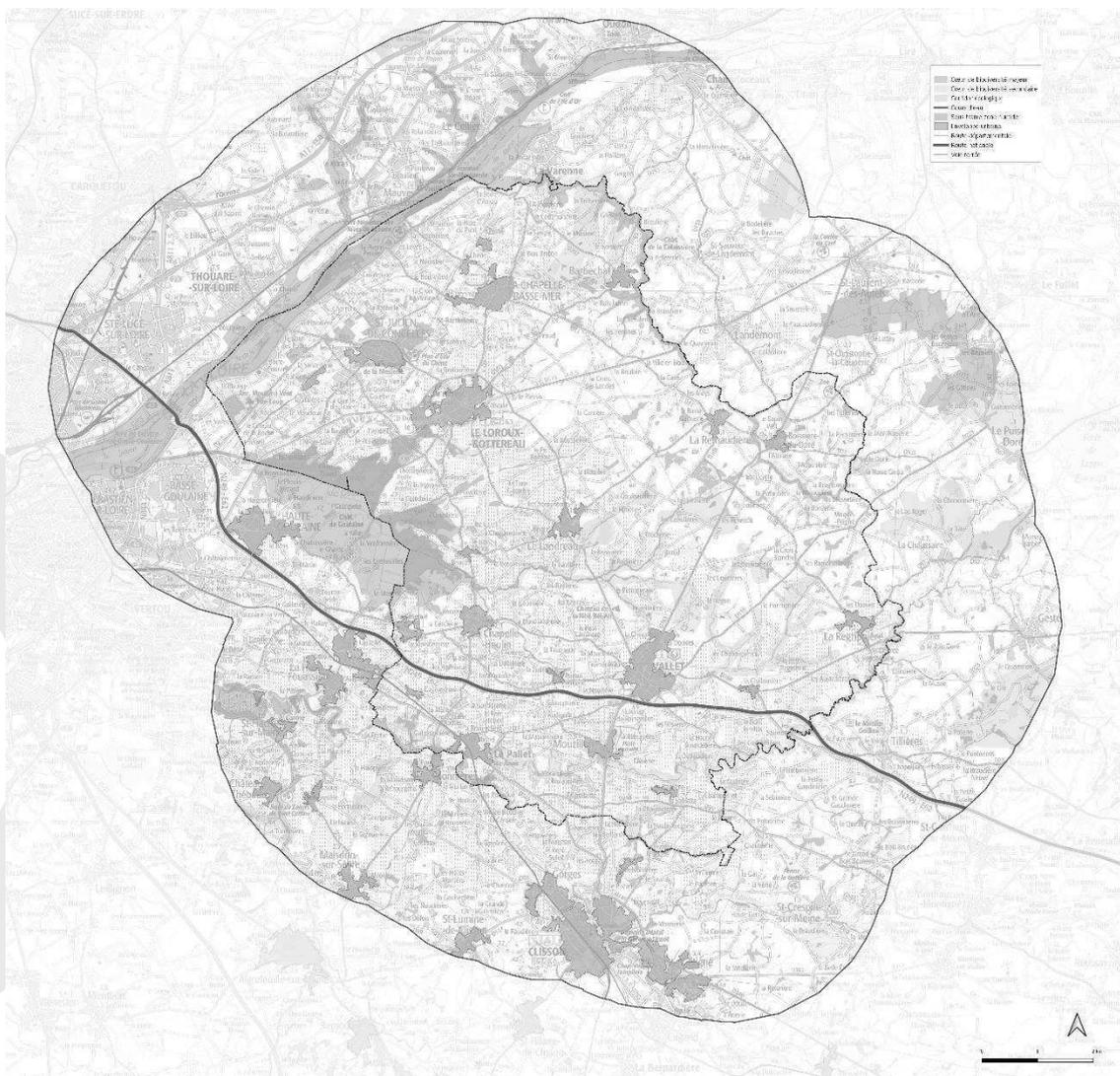
Haies (ml)

- 0 - 780
- 780 - 1560
- 1560 - 2340
- 2340 - 3120
- 3120 - 3900



La trame verte et bleue est actuellement en cours de finalisation dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du territoire pour le futur PLUi.

Hypothèse d'identification des corridors écologiques et des cœurs de biodiversité secondaires :



1.4.3 Labels

A ce jour, la CCSL n'est engagée dans aucune démarche de labélisation.

1.4.4 Haies et zones humides

Des inventaires de zones humides et des haies sont en place sur différentes communes et généralement répartis dans les PLU actuels respectifs.

Le PLUi et le PCAET en cours viendront définir les orientations actuelles et futures sur cette thématique.

1.5 Eau et assainissement

Au 31 décembre 2019, le service public d'assainissement concerne approximativement **20 500 foyers** de la collectivité dont environ **73%** en assainissement collectif et 23% en assainissement non collectif :

Commune	Population totale INSEE	Nombre de foyers en AC	Nombre de foyers en ANC	% foyers en AC	% foyers en ANC
Divatte sur Loire	6 943	2 337	604	79,5%	20,5%
La Boissière du Doré	1 064	311	127	71,0%	29,0%
La Chapelle Heulin	3 308	1 186	181	86,8%	13,2%
La Regrippière	1 553	356	271	56,8%	43,2%
La Remaudière	1 298	247	240	50,7%	49,3%
Le Landreau	3 291	779	583	57,2%	42,8%
Le Loroux-Bottreau	8 360	2 495	953	72,4%	27,6%
Le Pallet	3 292	1 318	163	89,0%	11,0%
Saint Julien de Concelles	7 015	2 259	881	71,9%	28,1%
Mouzillon	2 882	3 676	291	70,8%	29,2%
Vallet	9 185		1 227		
Total	48 191	14 964	5 521	73,0%	27,0%

1.5.1 Assainissement non collectif

Le **SPANC** (Service Public d'Assainissement Non Collectif) assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif avec les missions suivantes :

- **pour les installations neuves ou réhabilitées** : contrôle de la conception avant travaux, puis vérification de la bonne exécution ;
- **pour les installations existantes** : contrôle périodique de bon fonctionnement (tous les 8 ans sur la CCSL, la réglementation imposant 10 ans) et lors des ventes si le dernier contrôle à plus de 3 ans ;
- **information, conseil et assistance** aux usagers ;
- suivi de la **base de données usagers et facturation** des prestations.

Aujourd'hui on considère que 24 % des ANC du territoire sont conformes.

1.5.2 Assainissement collectif

Le patrimoine de la CCSL comprend :

- 326 kilomètres de réseau d'assainissement :
 - 10,6 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 315,8 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, dont 50,5 km en refoulement et 21,6 km sous vide/pression (Divatte-sur-Loire et Saint-Julien-de-Concelles).
- Postes de refoulement :
 - Postes de refoulement classiques : 97
 - Postes sous vide : 2 (St Julien de Concelles)
 - Hydroéjecteurs : 4 (3 à La Chapelle Basse Mer et 1 La Chapelle Heulin)
- 27 Stations de Traitement des Eaux Usées qui assurent le traitement des eaux usées d'une capacité épuratoire totale de 49235 EH :
 - 7 Boues activées (> 1000 EH) : Moy. Âge 10 ans

- 4 Filtres plantés de roseaux (390 à 1000 EH) : Moy. Âge 9 ans
- 6 Filtres à sable (200 à 330 EH) : Moy. Âge 15 ans
- 10 Lagunes (270 à 1200 EH) : Moy. Âge 30 ans

Communes	Nom station	Filière de traitement	Capacité nominale (EH)	Année de construction
Divatte sur Loire: Barbechat	Le bois Jahan	Filtre planté de roseaux	1000	2014
Divatte sur Loire: La Chapelle Basse Mer	Le plessis	Boues activées	5000	2012
Le landreau	Bas briacé	Filtre à sable	200	2004
	Le Gotay	Boues activées	1900	2005
Le Loroux bottereau	les bas prés	Boues activées	7250	2009
	Le Pé Bardou	Lagunage	270	1986
	La Mallonière	Filtre à sable	100	2001
	La Coindrie	Filtre à sable	180	2001
La Remaudière	Chemins de landemont	Lagunage	280	1980
	La Savatterie	Filtre planté de roseaux	400	2007
saint julien de concelles	Les planches	Boues activées	6000	2004
	Route de Vallet	Lagunage	300	1985
La boissière du Doré	Route de la Remaudière	Lagunage	550	2004
la Chapelle Heulin	Champs failli	Boues activées	3675	2018
Le Pallet	Pont des grenouiller	Boues activées	3500	2000
La régrippière	Les carrières	Lagunage	530	1981
	La Rinelière	Lagunage	650	2004
Vallet/Mouzillon	La baronnière	Boues activées	15200	2006
Vallet	Bonne Fontaine	Lagunage	370	1982
	Braud	Filtre à sable	30	2002
	Les Chaboissières	Lagunage	250	1993
	Les Chaloussières	Lagunage	100	1990
	Les Corbeillieres	Filtre à sable	190	2002
	Les Courreres	Lagunage	400	1982
	La Débaudière	Filtre à sable	110	2003
Vallet	La Gobinière	Filtre planté de roseaux	300	2014
Mouzillon	La barillière	Filtre planté de roseaux	500	2007
			49235	2000

Les détails de fonctionnement et de conformité des systèmes épuratoires sont détaillés ci-dessous :

Commune	Nom de station	Capacité nominale (EH)	Charge entrante DBO5	Filière de traitement	Conformité DDTM				
					Conformité à l'arrêté préfectoral		Conformité à la directive européenne du 21 mai 1991		
					Equipement de la station	Performances épuratoires de la station	Equipement de la station	Performances épuratoires de la station	Système de collecte
DIVATTE SUR LOIRE	le plessis (La chapelle Bassemer)	5000	203	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
DIVATTE SUR LOIRE	le Bois Jahan (Barbechat)	1000		filtre roseaux	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LE LANDREAU	le gotay	1900		boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LE LANDREAU	Bas Briacé	200		filtre à sables	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LE LOROUX-BOTTEREAU	les bas prés	7 520	204.2	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LE LOROUX-BOTTEREAU	le Pé bardou	270		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LE LOROUX-BOTTEREAU	la Coindrie	180		filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LE LOROUX-BOTTEREAU	la malonnière	100		filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LA REMAUDIERE	chemins de Landemont	280		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LA REMAUDIERE	La Savatterie	400		filtre roseaux	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
ST JULIEN DE CONCELLES	les planches	6000	219	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LA BOISSIERE DU DORE	Route Vallet	300		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LA BOISSIERE DU DORE	Route Remaudière	550		lagunage naturel					
LA CHAPELLE HEULIN	Champ failli	3675	130	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LE PALLET	Pont des grenouillers	3500	144	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LA REGRIPIERE	les carrières	530		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LA REGRIPIERE	la rinelière	650		lagunage naturel	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	
VALLET	la baronnière	15200	94.851	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
VALLET	les courères	400		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	Bonne fontaine	370		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	la gobinière	300		filtre roseaux	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	les chaboissières	250		lagunage naturel	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	
VALLET	les corbeillères	190		filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	la chalouisière	180		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	la debaudière	110		filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	Braud	30		filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
MOUZILLON	la Barillière	500		filtre roseaux	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
		49585							

Les raisons de non-conformité sont les suivantes :

- Vallet, les Chaboissières : le bilan fait apparaître une non-conformité sur la DCO avec un bilan négatif lié à la limite de la validité de l'échantillonnage ponctuel. Une attention particulière sera portée au bilan 24h de 2020 pour constater l'existence d'une non-conformité.
- La Regrippière, station de la Rinelière : le bilan fait apparaître une non-conformité sur la DCO sur le rendement et sur la concentration maximale. En l'état actuel, l'obsolescence de cette station ne permet pas de résoudre ce point. Cependant, cette station sera abandonnée en 2021 suite à la construction de la nouvelle station d'épuration boues activées sur le site des Carrières.

Le tableau ci-dessous regroupe les indicateurs de performance pour l'assainissement collectif :

Code	Libellé	2018
Indicateur descriptif des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	37410
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	285.743
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Variable entre les communes
Indicateur de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non calculable
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Non calculable
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	10
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	3234.54
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Non connu
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Non calculable

1.5.3 GEMAPI

Le territoire de la CCSL comprend deux parties de bassins versants : la Loire et la Sèvre Nantaise. Dans les deux cas, les SAGE existants sont en cours de révision. Différentes structures travaillent sur cette thématique pour le compte de collectivités adhérentes dont la CCSL :

- **Bassin de la Loire**
 - Syndicat Mixte Loire et Goulaine (env. 60% CCSL)
 - Syndicat de la Divatte (env. 15% CCSL)
 - SYLOA syndicat Loire aval (structure porteuse du sage Estuaire de la Loire)
 - EPTB Loire (auquel n'adhère pas actuellement la CCSL)
- **Bassin de la Sèvre Nantaise**
 - EPTB (syndicat mixte) (env. 25% CCSL) structure porteuse du SAGE

1.5.4 Digue « Levée de la Divatte »

Le territoire de la CCSL est concerné par la digue de La Levée de la Divatte, située sur les communes de Divatte-sur-Loire et Saint-Julien-de-Concelles, qui constitue un système d'endiguement en application du décret n°2015-526 du 12 mai 2015 (digue de classe B soit une digue dont la population protégée est comprise entre 3 000 et 30 000 habitants).

Ce système d'endiguement, situé en rive gauche de la Loire, est constitué d'une digue d'environ 16 km sur les communes de Divatte-sur-Loire, Saint-Julien de Concelles et de Basse-Goulaine, et de dispositifs de régulation des écoulements (vannes et station de pompage) dont la propriété et la gestion sont de la responsabilité du Syndicat Mixte Loire et Goulaine.

Concernant la digue, le Département de Loire-Atlantique est propriétaire d'une portion de 13,6 km entre l'échangeur de Bellevue sur Basse-Goulaine et Port-Moron sur la commune de Divatte sur Loire. Le second tronçon aval de 2,5 km situé sur la commune de Basse-Goulaine en aval de l'échangeur de Bellevue Est est, quant à lui, la propriété de l'État. Il constitue une partie du périphérique nantais et est géré par la Direction Interdépartementale des Routes Ouest (DIRO).

Le système d'endiguement de la Levée de la Divatte concerne plusieurs groupements compétents en GEMAPI, Nantes Métropole et la Communauté de Communes Sèvre & Loire, directement concernées puisque l'assise physique de la digue repose sur leurs deux territoires, mais également la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine aggro au titre de la zone protégée par la digue.

A court terme, et au plus tard jusqu'au 28 janvier 2024, une convention a été établie avec le Département de la Loire-Atlantique et par la DIRO sur la portion dont l'État est propriétaire. Cette convention a été validée par le Conseil communautaire lors de sa séance du 13 novembre 2019.

1.5.5 Le risque d'inondation

La Loire connaît des débits importants en période de crue. Un PPRI Loire Amont de Nantes à Montrelais est à l'œuvre. Il concerne 5 communes sur le territoire : Divatte-sur-Loire, Saint-Julien-de-Concelles, le Louroux-Boffereau, La Chapelle-Heulin et le Landreau⁷.

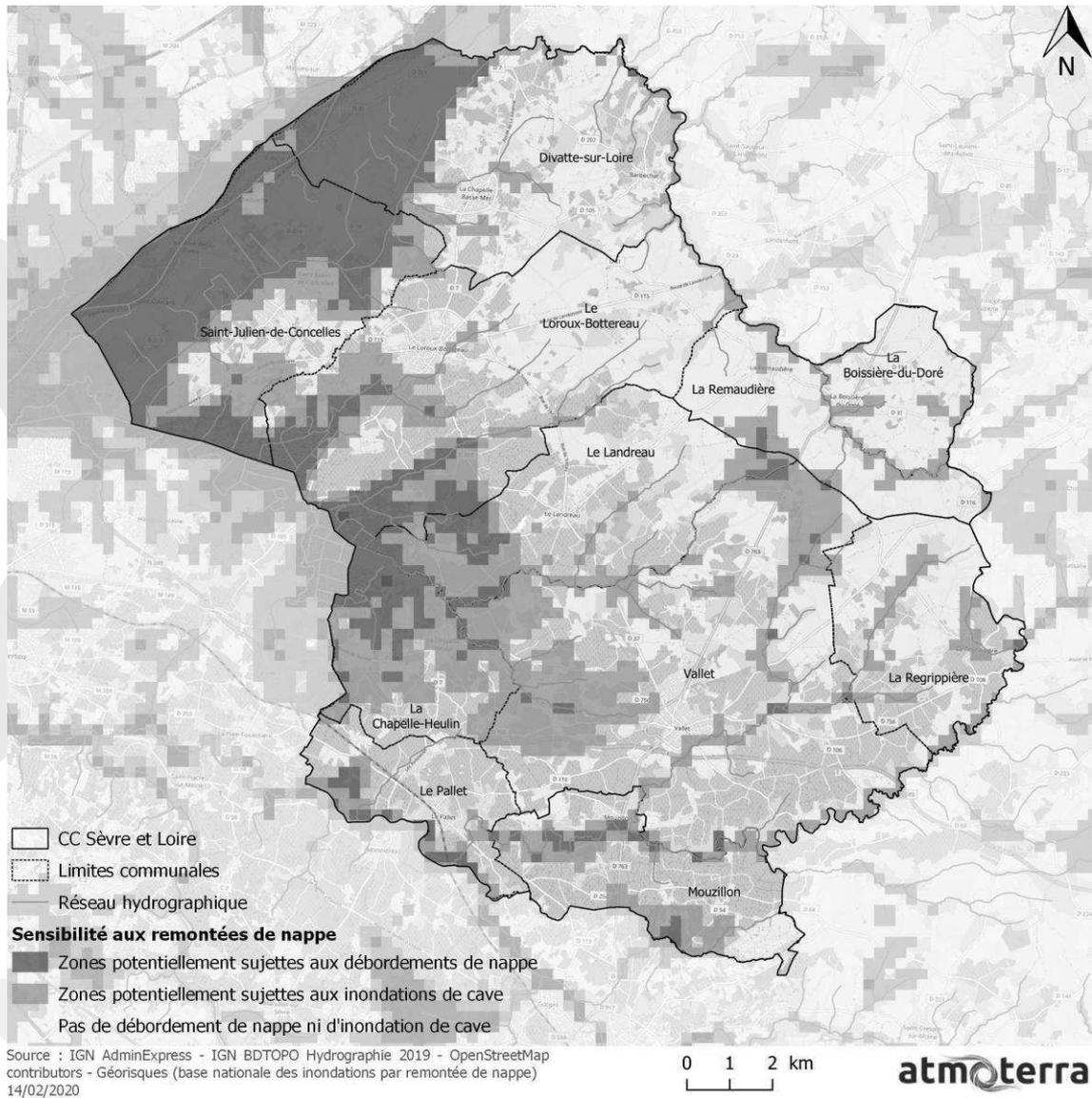
La Sèvre Nantaise présentent également des phénomènes de crues très importants localement. En période de crue, ses débits peuvent être jusqu'à 25 fois supérieur au débit moyen annuel. Ces phénomènes peuvent être localement dangereux. C'est pourquoi un PPRI Sèvre Nantaise a été approuvé le 3 décembre 1995. Il concerne uniquement la commune du Pallet⁸.

⁷ Annexe à l'arrêté prescrivant la révision du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Loire-Amont en Loire-Atlantique – Périmètre d'étude

⁸ Arrêté n°2019/BPEF/077 prescrivant la révision du Plan de Prévention des Risques Inondations de la Sèvre Nantaises

Ces deux PPRI sont actuellement en cours de révision.

Une partie du territoire est également potentiellement sujette au risque inondation par remontée de nappes. Ces inondations surviennent principalement lors de phénomènes pluvieux intenses engendrant une recharge exceptionnelle et où le niveau de la nappe peut atteindre la surface du sol ou du sous-sol (à quelques mètres sous la surface du sol).



1.5.6 Evolution de la ressource en eau

Le territoire est localisé dans le bassin de la Loire et recensé dans le SDAGE du Bassin Loire-Bretagne. Il est réparti sur 2 SAGE : le **SAGE Estuaire de la Loire**, qui s'étend sur la majorité de la surface du territoire, et le **SAGE Sèvre Nantaise** (au sud). Certaines communes sont concernées en partie par les deux SAGE : La Remaudière, Le Vallet, La Chapelle-Heulin et le Pallet⁹.

A l'échelle du SAGE Estuaire de la Loire, une majorité des prélèvements sont effectués sur les eaux superficielles (64%). A l'inverse, sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise, la majorité des prélèvements sont effectués sur la masse d'eau souterraine.

Sur les deux SAGE, l'alimentation en eau potable (AEP) constitue l'usage prédominant des prélèvements effectués (en volume). Le reste des prélèvements se partage entre l'agriculture et l'industrie.

Sur le bassin versant de l'estuaire de la Loire, les prélèvements pour l'AEP sont restés relativement stable entre 2004 et 2014. Sur la Sèvre Nantaise, les prélèvements AEP ont, en revanche, diminué entre 1998 et 2010.

Sur les deux SAGE une majorité des prélèvements pour l'irrigation est effectuée sur des eaux superficielles et ils sont en forte augmentation depuis 2008. Le SAGE Estuaire souligne néanmoins que cette hausse est vraisemblablement liée à la généralisation des compteurs et non pas uniquement à une augmentation effective des prélèvements agricoles. Les variations interannuelles de ces prélèvements sont principalement dues aux variations pluviométriques dont dépendent les cultures.

Les prélèvements industriels sur le SAGE Estuaire de la Loire ont connu une forte augmentation entre 2013 et 2014 tandis que qu'ils sont restés stables sur le SAGE Sèvre Nantaise.

Sur le territoire, la présence de la Loire est un atout majeur sur le plan quantitatif et permet aux usagers de disposer d'une ressource importante. Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont très largement effectués sur l'axe Loire, que ce soit en eau de surface ou en nappe alluviale. Cette ressource très disponible permet au territoire de, globalement, ne pas être sous tension quantitative pour l'usage eau potable. Pour l'irrigation également, les principaux prélèvements du territoire sont effectués en Loire (eaux superficielles), via les prises d'eau des maraichers.

Il existe ainsi une dépendance importante à la Loire et à sa nappe sur le volet quantitatif et indirectement sur le volet qualitatif. Si une pollution ponctuelle apparaît, les prélèvements seront compromis.

Les prélèvements peuvent également être compromis en période d'étiage. En particulier sur les sous-bassins versants présentant une forte sensibilité aux assècs et où les différents usages peuvent entrer en concurrence pour une ressource peu disponible.

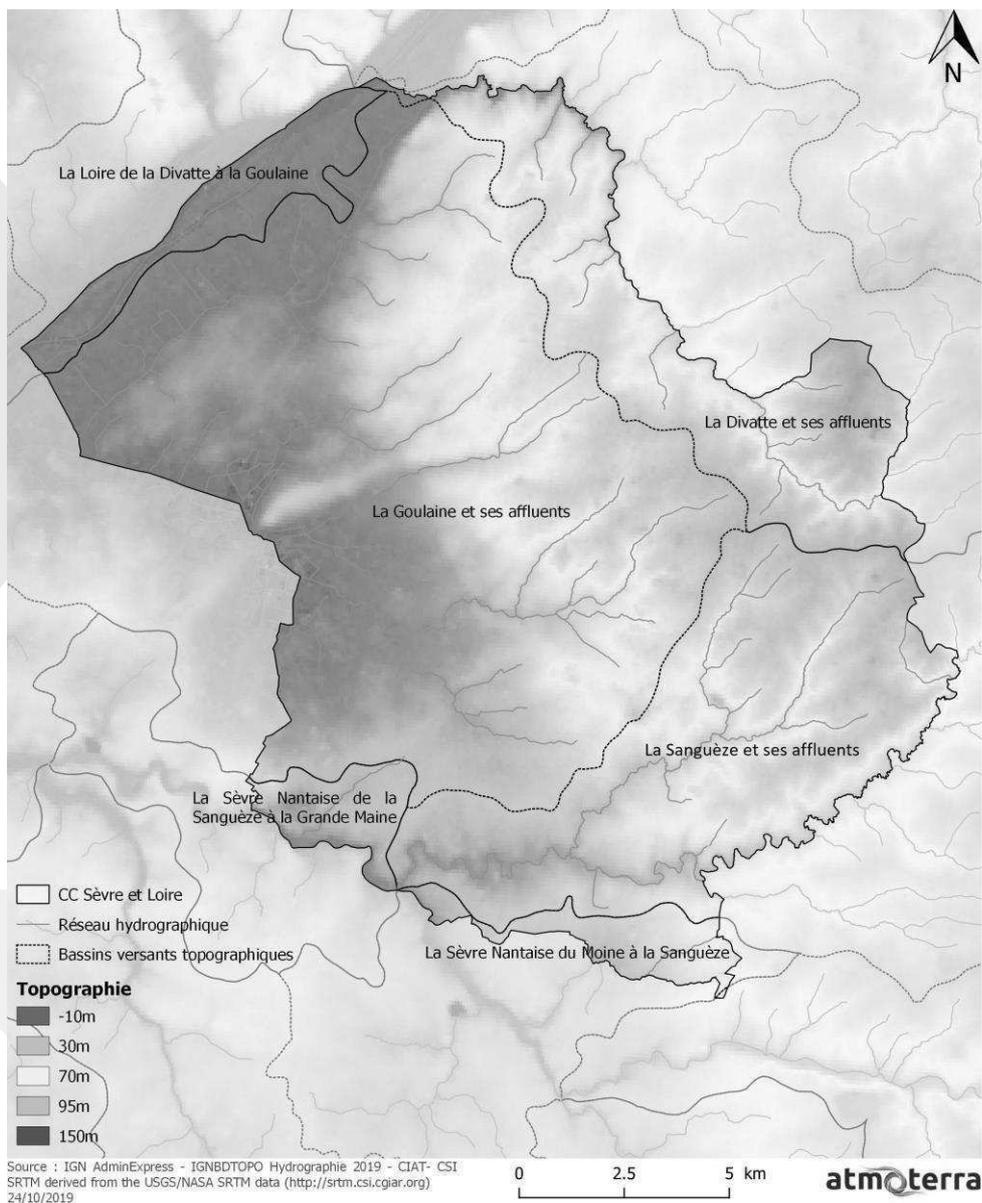
⁹ Arrêté interpréfectoral n°13-DDTM85-300 modifiant l'arrêté préfectoral n°96/DRLP-66 fixant le périmètre d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre Nantaise en date du 09 janvier 2013 // Arrêté préfectoral n°98/1084 sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire en date du 2 septembre 1998

1.5.7 Les eaux superficielles

Les principaux cours d'eau du territoire sont la Loire (au nord du territoire), la Sèvre Nantaise (en limite sud-ouest du territoire), la Goulaine, la Divatte et la Sanguèze.

Le territoire est découpé en 7 sous-bassins versants. Dans ces espaces, toutes les eaux s'écoulent et convergent vers un même point, l'exutoire. Pour le cas du territoire, les exutoires de chaque sous-bassin versant sont principalement les cours d'eau qui leur donne leur nom : La Loire, la Divatte, la Goulaine, la Sèvre Nantaise.

Le sous-bassin de la Goulaine et ses affluents occupe la plus large partie du territoire de Sèvre et Loire :



L'ensemble des cours d'eau du territoire présentent une qualité moyenne voire mauvaise :

Code de la masse d'eau	Nom	Etat écologique	Délai pour l'atteinte du bon état écologique	Etat chimique
SAGE Estuaire de la Loire (données 2013)				
FRGT28	La Loire	Moyen	2027	Non Atteinte du bon état fixé à 2015
FRGR053 8	La Divatte et ses affluents depuis sa source jusqu'à l'estuaire de la Loire	Médiocre	2027	Mauvais
FRGR217 2	La Goulaine et ses affluents depuis sa source jusqu'à l'estuaire de la Loire	Médiocre	2027	Mauvais
FRGR224 3	La Boire de la Roche et ses affluents depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Goulaine	Mauvais	2021	Mauvais
SAGE Sèvre Nantaise (données 2009)				
FRGR054 5	La Sèvre Nantaise depuis la confluence de la Moine jusqu'à sa confluence avec la Loire	Moyen	2021	Non-spécifié mais l'objectif de bon état chimique a été repoussé à 2021
FRGR054 8	La Sanguèze et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sèvre Nantaise	Moyen	2015	

Ils sont notamment dégradés par la présence de nitrates, de matières phosphorées, les pesticides (notamment sur la Boire de la Roche, la Goulaine, La Divatte et la Sanguèze¹⁰) et la dégradation de la morphologie des cours d'eau (obstacle à l'écoulement des eaux)¹¹.

Sur le SAGE Estuaire de la Loire, concernant, la pollution des cours d'eau aux nitrates, on note une tendance à l'amélioration depuis 2007, mais des pollutions ponctuelles sont toujours observées. De plus, si les masses d'eau du territoire répondent aux critères de Bon État DCE pour ce paramètre, il n'en demeure pas moins que des concentrations fortes, même inférieures au seuil de 50 mg/l, peuvent avoir des conséquences importantes sur les usages et la qualité des milieux (alimentation en eau potable, impacts sur la biodiversité...).

Concernant le phosphore, aucune tendance d'évolution significative ne peut être mise en évidence à la vue de l'importance des variations interannuelles depuis 2007.

Concernant les pesticides, on note, à l'échelle du SAGE Estuaire de la Loire, une légère augmentation du nombre de molécules dépassant les seuils réglementaires depuis 2013, avec des molécules telles que l'iprodione, l'azoxystrobine, l'isoxaben, linuron, acide 2,4-dichlorophénoxyacétique

Etiages et assecs

La Goulaine, la Divatte et la Sanguèze atteignent régulièrement des débits d'étiage quasi nuls.

¹⁰ Notes d'enjeux pour l'élaboration d'un PCAET Communauté de Communes Sèvre et Loire

¹¹ Etat des lieux, Révision du SAGE Estuaire de la Loire, avril 2018

Le diagnostic de la révision du SAGE Estuaire de la Loire souligne que le bilan des arrêts sécheresses pris ces dernières années, associé aux observations de l'Observatoire National des Etiages (ONDE) et à la densité des prélèvements, permet de visualiser les sous-bassins versants présentant une sensibilité aux assecs et pour lesquels une tension « besoin-ressource » semble se dessiner. Les sous-bassin versants de la Goulaine et de la Divatte font parties des territoires concernées par ces assecs.

Les relevés effectués par le réseau ONDE semblent laisser apparaître une tendance à l'allongement des périodes d'étiages, avec un démarrage plus précoce au printemps et une tendance à perdurer en automne. Cette observation est également rapportée par les acteurs de terrain. Cependant, les données disponibles sont disparates et donc insuffisantes pour conclure à un allongement significatif des étiages ainsi que sur une augmentation possible de leur sévérité.

Températures des eaux de surface

Depuis, le début du 20^{ème} siècle, la température moyenne de la Loire a augmenté de 0,8°C affectant peu à peu les écosystèmes et la qualité de la ressource en eau : impact sur le métabolisme des espèces aquatiques (respiration et photosynthèse, reproduction, croissance, etc.) mais aussi la quantité d'oxygène dissous disponible pour ces organismes.

Les eaux souterraines

Le territoire est principalement concerné par 3 masses d'eau souterraines 12

- « Estuaire de la Loire » et « Alluvions Loire Armoricaïne » concernées par le SAGE Estuaire de la Loire
- « Sèvre Nantaise » concernée par la SAGE Sèvre Nantaise

La masse d'eau « Sèvre Nantaise » présente quant à elle une qualité chimique médiocre et l'objectif de bon état a été reporté à 2027 pour le critère pesticide.

Code de la masse d'eau	Nom	Etat chimique	Délai pour l'atteinte du bon état
FRGG022	Estuaire-Loire	Bon état	2015
FRGG114	Alluvions Loire Armoricaïne	Bon état	2015
FRG027	Sèvre Nantaise	Médiocre	2027

Sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire, on note une amélioration de la situation sur les eaux souterraines par rapport à 2009, notamment par rapport à la problématique nitrate et pesticides.

L'objectif de bon état quantitatif de 2015 a été atteint pour les deux masses d'eau souterraines du SAGE Estuaire de la Loire située sur le territoire 13.

L'objectif de bon état quantitatif sur la masse d'eau « Sèvre Nantaise » était fixé à 2015.

¹² Révision du SCoT du Pays de Vignoble Nantais, Dossier approuvé le 29 juin 2015, Rapport de présentation, Tome 2, Pièce 1.1.6. Etat Initial de l'Environnement

¹³ Etat des lieux, Révision du SAGE Estuaire de la Loire, avril 2018

2. Un cadre de vie qualitatif & attractif

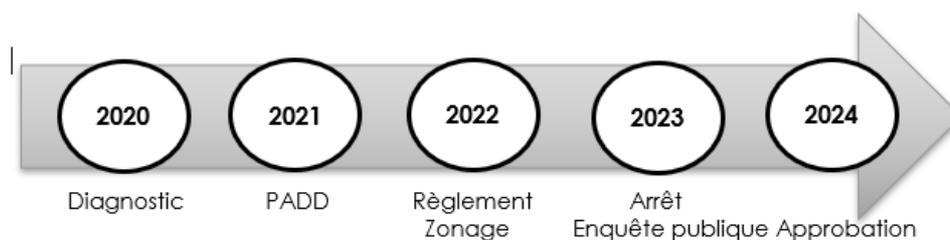
2.1 Aménagement et planification

La Communauté de communes Sèvre et Loire est compétente en matière de document d'urbanisme, depuis septembre 2019. Elle est en cours d'élaboration d'un PLUi. Ce dernier a été prescrit en octobre 2019.

Il vise à :

- En matière de développement économique
 - o Générer de l'emploi et accompagner le dynamisme local
 - o Mettre en œuvre une offre foncière économique cohérente
 - o Favoriser l'économie de proximité
 - o Soutenir les communes pour contribuer au maintien du dynamisme des centres bourgs
 - o Organiser l'offre commerciale en périphérie
 - o Assurer des conditions favorables au développement d'une agriculture performante et dynamique
- En matière d'organisation et de développement urbain
 - o Conforter l'armature territoriale multipolaire
 - o Aménager autour des bourgs pour réduire l'étalement urbain
 - o Répondre à une demande croissante de logements aux typologies et formes diversifiées
 - o Répondre aux besoins de logements abordables et sociaux
 - o Organiser le développement urbain pour améliorer les conditions de déplacements
 - o Valoriser le patrimoine
- En matière de transition écologique et énergétique
 - o Préserver et valoriser la biodiversité
 - o Mettre en valeur les spécificités des unités paysagères
 - o Réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles
 - o Diminuer la consommation d'énergies finales et la baisse des émissions de gaz à effets de serre
 - o Etudier et favoriser le déploiement d'énergie solaire ou autres alternatives
- En matière de cadre de vie et d'attractivité touristique
 - o Valoriser les spécificités territoriales et les sites phares
 - o Renforcer le tourisme rural et expérientiel
 - o Améliorer l'offre d'hébergement touristique
 - o Développer une économie touristique et de loisirs tout en protégeant les espaces naturels

Le calendrier PLUi



Chiffres clés

- Répartition des zonages (source : carnet du logements CCSL)



- 11% du territoire en PPRI
- Consommation de l'espace (source : carnet du logements CCSL)

CONSOMMATION d'espace en extension de l'enveloppe urbaine définie au SCOT

19,67 ha consommés entre 2015 et 2017
soit 9,83 ha par an

7,34 ha Habitat en extension de l'enveloppe urbaine

6,52 ha Habitat dans les hameaux / Stecal

5,1 ha Equipement / Activités
Salle de sport

Rappel objectif SCOT 162 ha maximum autorisés

CONSOMMATION d'espace à l'intérieur de l'enveloppe urbaine définie au SCOT

17,3 ha densifiés entre 2015 et 2017

2.2 Revitalisation urbaine

Le Loroux Bottereau, Vallet et la Communauté de communes Sèvre et Loire ont candidaté au programme « Petites villes de demain », en novembre 2020, et ont exprimé les motivations suivantes :

- Identifier les atouts et forces du territoire à valoriser,
- Mener une stratégie de redynamisation des centralités,
- Définir des projets de requalification urbaine associé à un plan d'actions,
- Identifier des actions à l'échelle du territoire Sèvre et Loire en faveur de l'habitat, commerce, cadre de vie, espaces publics, Patrimoine et Mobilité.

Ces dernières ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de Loire Atlantique, en décembre 2020.

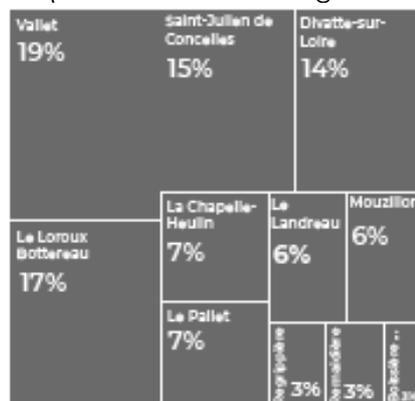
La Communauté de communes et ses communes membres souhaitent travailler en transversalité et de manière globale. La CCSL coordonnera les démarches ORT et Cœur de bourg/Cœur de ville.

2.3 Habitat

La CCSL est dotée d'un Programme Local de l'Habitat, depuis 2019.

Chiffres clés

- Répartition de la population (source Carnet du logements CCSL)



- Le parc existant (source Carnet du logements CCSL)

LE PARC existant Source : Filocom 2015

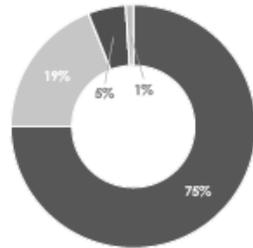


94% Résidences principales
4% Logements vacants (soit 156 logements)
5% en 2011 (soit 177 logements)

+ 7% depuis 2011

Logement vacant : logement vide au moment du recensement.

3,5% du parc qualifié de potentiellement indigne en 2013 (soit 93 logements).

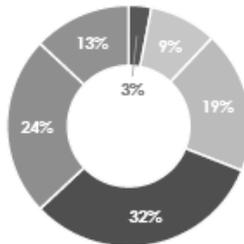


■ Propriétaire occupant
 ■ Locataire privé
 ■ Locataire social
 ■ Locataire collectivités

93% maisons individuelles

RÉPARTITION des logements selon leur taille en 2015

Source : FILOCOM 2015



■ T1
 ■ T2
 ■ T3
 ■ T4
 ■ T5
 ■ T6 et plus

L'ESSENTIEL

- augmentation du nombre de logements de 7% entre 2011 et 2015
- 75% de propriétaires occupants
- 5% de locatifs sociaux
- près de 70% de grands logements (T4 et plus)

- Le logement locatif social

OFFRE existante Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux

2015 960 locatifs sociaux **2018** 1097 locatifs sociaux

LA DEMANDE Source : Fichier de la demande locative sociale

682 demandes de locatifs sociaux en cours au 1^{er} janvier 2019

Il est composé de 5 Orientations stratégiques et 16 actions.

Il vise à :

- Orientation stratégique n° 1 : Adapter l'habitat de demain aux nouveaux enjeux fonciers
 - o Action 1 : observer et analyser les dynamiques opérationnelles foncières
 - o Action 2 : accompagner les communes dans leur politique foncière
 - o Action 3 : favoriser un renouvellement urbain et une qualité architecturale et urbaine

- Orientation stratégique n° 2 : Accompagner le développement du territoire et la croissance démographique
 - o Action 4 : étudier l'opportunité de créer un lieu unique d'information
 - o Action 5 : créer un observatoire de l'habitat

- Orientation stratégique n° 3 : Pouvoir offrir à tous un logement correspondant aux évolutions des besoins de chacun
 - o Action 6 : inciter la production de LLS
 - o Action 7 : inciter la production de logements accession sociale
 - o Action 8 : inciter la production de logements accession libre groupés

- Orientation stratégique n° 4 : Etre en capacité de proposer un habitat adapté pour des publics spécifiques
 - o Action 9 : lutter contre le logement insalubre
 - o Action 10 : lutter contre la précarité énergétique
 - o Action 11 : favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
 - o Action 12 : développer une offre cohérente de logements adaptés aux personnes âgées
 - o Action 13 : être en capacité de proposer aux gens du voyage une solution de logement répondant à leurs besoins
 - o Action 14 : analyser l'utilisation de l'offre de logements temporaires à destination des jeunes travailleurs

- Orientation stratégique n° 5 : Mettre en valeur la politique de l'habitat développée
 - o Action 15 : animer le PLH
 - o Action 16 : Communiquer autour du logement

2.4 Mobilité

La CCSL est engagée dans des actions de Mobilité, avec la mise en place d'un pré Plan Global de Déplacement et la prise de compétence Mobilité dans le cadre de la loi Lom depuis le 1^{er} juillet 2021.

Chiffres clés

- Déplacements
 - 2017 : 165 000 déplacements estimés
 - 2025 : 203 000 déplacements estimés

- 2030 : 220 500 déplacements estimés
- Parts modales des déplacements des habitants de Sèvre & Loire :
 - 61% voiture – conducteur
 - 15% voiture – passager
 - 1% deux roues motorisé
 - 6% transport en commun
 - 15% marche à pied
 - 2% vélo
- Répartition géographique des déplacements
 - 58% des déplacements à l'intérieur de la CCSL
 - 42% des déplacements à l'extérieur de la CCSL dont 21% vers la métropole nantaise
- Un Schéma Directeur des Modes Actifs réalisé en 2018 → Mise en place à compter de 2019 sur plusieurs années
 - A ce jour 155km itinéraires cyclables
- 9 Aires de co-voiturage
- 10 bornes électromobilité installées par le Sydela

Le pré Plan Global de Déplacement vise à :

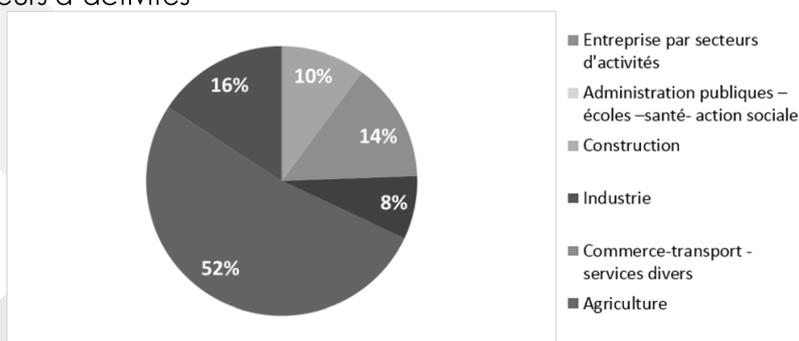
- Développer une offre de Mobilité de proximité
- Sécuriser les pratiques
- Relier les territoires
- Provoquer le changement

2.5 Développement économique

La CCSL est en cours d'élaboration d'une stratégie de Développement économique.

Chiffres clés

- 1 marque économique : L'entraînante Sèvre & Loire, l'esprit d'entreprendre
- 20 ZAE à vocation économique dont 3 à vocation commerciale
- 1 ZAE en requalification
- Une maison de l'économie en réflexion
- Un parcours d'entreprises travaillé : Village d'artisans – hôtel d'entreprises – espace de coworking à l'étude
- 3 800 entreprises avec le monde agricole
- Les secteurs d'activités



- 466 entreprises créées, en moyenne par an
- Les 6 plus gros employeurs

LACTALIS	VALLET	Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
VAL NANTAIS CONDITIONNEMENT	SAINT JULIEN DE CONCELLES	Activités de conditionnement
CASTEL FRERES	LA CHAPELLE HEULIN	Commerce de gros de boissons
JANNEAU MENUISERIES	LE LOROUX BOTTEREAU	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
LACHETEAU	MOUZILLON	Production de vin (de raisin)
HYPER U	VALLET	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

La stratégie de développement économique de la CCSL vise à :

- **Axe 1** : Elaborer une stratégie en matière d'offre foncière
 - o Identifier des nouvelles opportunités foncières au sein des ZA
 - o Elaborer une charte de bonnes pratiques pour densifier/optimiser le foncier économique
 - o Requalifier les ZAE
 - o Développer de nouvelles ZA
 - o Entretien des ZA avec un budget adapté
 - o Mettre en place un comité de suivi
- **Axe 2** : Développer une offre immobilière adaptée
 - o Organiser un suivi régulier des entreprises locataires des hôtels d'entreprises
 - o Modifier la convention d'occupation précaire utilisée par la CCSL
 - o Mettre en place un système de sélection des entreprises pour l'entrée en hôtel d'entreprises
 - o Mener une étude d'opportunité pour la réalisation d'une offre immobilière spécifique
 - o Proposer une offre économique sur le site de la gare du Pallet
 - o Accompagner le développement du coworking en Sèvre et Loire
 - o Créer une Maison de l'économie
 - o Mettre en place un comité de suivi
 - o
- **Axe 3** : Animer le tissu économique
 - o Speed Business
 - o Déjeuners élus
 - o Rdv trimestriels : Ateliers d'intelligence collective, webinaires, petits dejs
 - o Festi' &co
 - o Visites d'entreprises (Binôme élu/service DE)
 - o Proposer et développer un outil de partage
 - o Kit nouvelles entreprises
 - o Faire des réseaux sociaux un outil de communication et de promotion de proximité
 - o Faire vivre L'Entraînante

- Axe 4 : Favoriser l'économie circulaire
 - o Promouvoir les activités artisanales (créateurs)
 - o Mettre en place une application recensant les producteurs proposant de la vente directe
 - o Proposer un annuaire d'entreprise

2.6 Emploi

La Communauté de communes Sèvre et Loire dispose d'un Point Relais Emploi (PRE).

Ces principales missions sont de :

- Former et développer les compétences
- Animer l'emploi territorial
- Rapprocher l'offre et la demande en matière d'emploi

Chiffres clés

- 14 153 emplois sur le territoire
- 3445 Demandeurs d'emploi en cat ABC (Décembre 2020)
- 1653 Demandeurs d'emploi en cat A (Décembre 2020)
 - 879 hommes / 774 femmes
 - - 26 ans = 337
 - 26/49 ans = 905
 - + 50 ans = 411
- Actions du PRE
 - 230 personnes accompagnées (en 2020)
 - 150 offres d'emplois diffusées (en 2020) – 60% des offres pourvues

2.7 Promotion du territoire

La CCSL est en cours d'élaboration d'une stratégie de Promotion, en partenariat avec l'Office du Tourisme du Vignoble de Nantes. Elle vise à :

- Inscrire l'Office de Tourisme du Vignoble Nantais comme partenaire privilégié pour le développement du territoire
- Développer un tourisme durable : Randonnées pédestres, vélos, fluviales, équestres, trail
- Développer l'attractivité de Sèvre et Loire par une offre d'animations : La rentrée du vignoble à vélo, Festi'Loire, Animations itinérantes, Animation structurante, Animation plan d'eau du chêne...
- Valoriser les atouts du territoire : Pierre percée, Plan d'eau du chêne, Sèvre & Loire, Circuits découverte (multisites)

3. COHESION & SOLIDARITE

3.1. Education

En 2018, la CAF a invité la Communauté de Communes Sèvre et Loire à construire un projet politique éducatif à l'échelle intercommunale, nommé Convention Territoriale Globale. Ce dispositif est l'occasion de renforcer le service rendu aux familles, de soutenir les actions portées par les différents acteurs du territoire et de permettre le développement des communes du territoire.

Après un temps de diagnostic de territoire en 2018, l'année 2019 a été l'occasion de co-construire (travail collaboratif entre élus, agents des communes et partenaires) les actions éducatives prioritaires à mettre en œuvre.

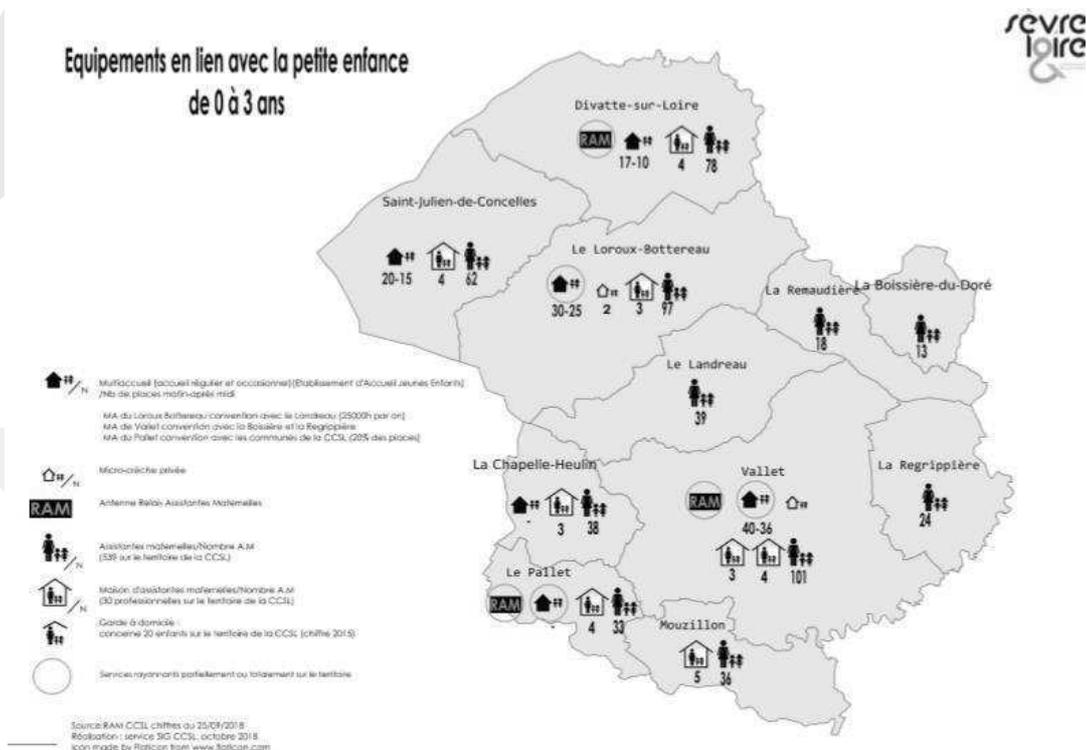
- **Axe Petite Enfance 0-3 ans**

ENJEUX

- Être un territoire qui apporte une réponse adaptée aux besoins des familles et qui valorise les métiers de la Petite Enfance

ETAT DES LIEUX

Le territoire dispose de nombreux équipements en lien avec la petite enfance, avec un taux de couverture très satisfaisant :



DIAGNOSTIC

- Les familles recherchent des solutions de garde
- De moins en moins d'Assistant Maternels exercent sur le territoire
- Des professionnels de la Petite-Enfance ont besoin de soutien

Un plan d'actions a été établi, sur la période 2020-2023 :

Actions	Descriptif	Acteurs	Budget
Objectifs : Avoir connaissance des besoins de garde des familles Développer l'interconnaissance et la mutualisation entre structures Petite Enfance			
Recenser les besoins des familles en matière de garde	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir connaissance des besoins de garde des familles • Recenser les différents accueils du jeune enfant du territoire • Faciliter le parcours des familles 	Pilotage : CCSL (RAM) Collaborateurs : Coordinateurs Enfance Responsable des structures Petite Enfance du territoire	/
Objectif : Rendre visible le travail des professionnels de la Petite Enfance et les soutenir			
Organiser une journée professionnelle à l'échelle de la CCSL sur la Petite Enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la cohésion entre les professionnels du territoire par la mise en place d'un temps fort qui pourrait être ouvert à l'ensemble des professionnels de la Petite Enfance 	Pilotage : CCSL (Coordinatrice et RAM) Collaborateurs : Coordinateurs Enfance Responsable des structures Petite Enfance du territoire	4 000 €

Actions	Budget
Objectifs : Avoir connaissance des besoins de garde des familles Développer l'interconnaissance et la mutualisation entre structures Petite Enfance	
Recenser l'offre d'accueil individuel sur le territoire	
Recenser l'offre d'accueil collectif sur le territoire	
Développer l' information des services disponibles sur le territoire	1 000 €
Favoriser la continuité de service	
Objectif : Rendre visible le travail des professionnels de la Petite Enfance et les soutenir	
Relever les problématiques récurrentes de personnels en Multi-Accueils et définir des solutions	
Permettre le départ en formation des Assistant Maternels	
Promouvoir les métiers de la Petite Enfance	1000 €
Permettre la mise en place de formations mutualisées entre Multi-Accueil	

• Axe Enfance 3-11 ans

ENJEUX

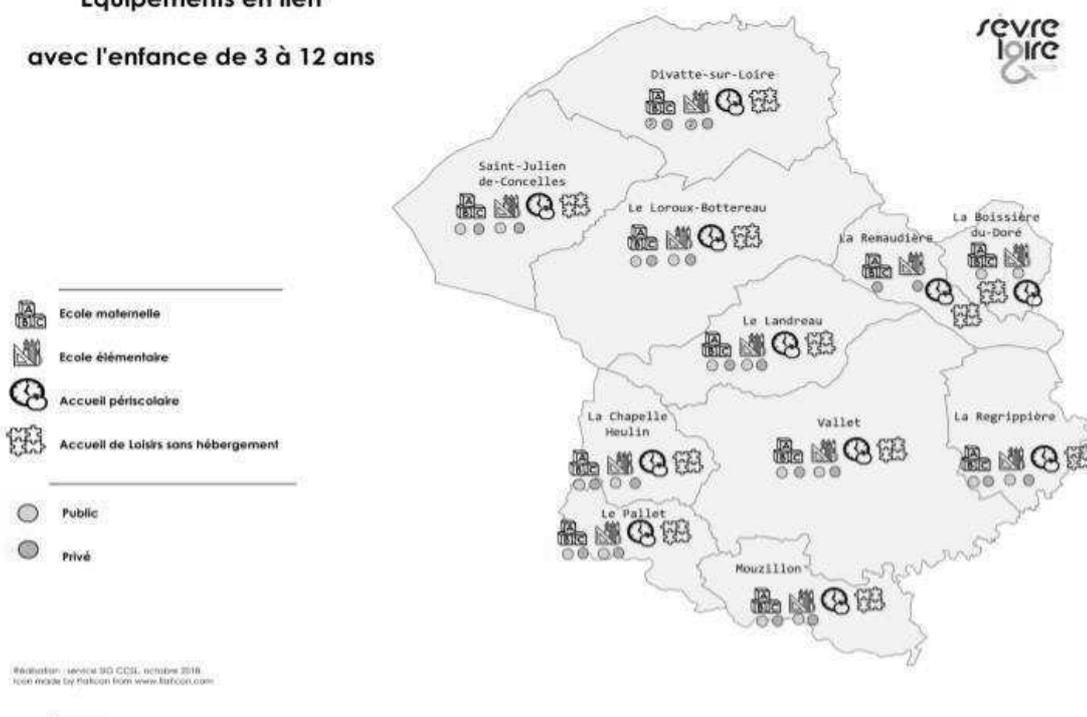
Être un territoire qui prend en compte la singularité des publics et des acteurs en mobilisant ses ressources et ses partenaires

ETAT DES LIEUX

Le territoire bénéficie d'une action éducative développée à l'échelle des communes, avec des outils permettant à la coordination entre les acteurs (PEDT, PEL, plan mercredi, CEJ, conseil municipal des enfants...) et une fluidité entre les acteurs des communes (écoles, accueil de loisirs et APS, animation sportive du Département, associations...)

Equipements en lien

avec l'enfance de 3 à 12 ans



DIAGNOSTIC

Malgré une action éducative satisfaisante au sein des communes, DES SUJETS RESTENT À APPROFONDIR

- L'inclusion des enfants en situation de handicap,
- L'accompagnement à la scolarité,
- Des problématiques de recrutement récurrentes dans les équipes Enfance.

Un plan d'actions a été établi sur la période 2020-2023 :

Actions	Descriptif	Acteurs	Budget
Objectif : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap			
Accompagner et former les professionnels du territoire à l'accueil d'enfants en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> Former les professionnels à l'accueil et l'accompagnement d'enfants en situation de handicap Poursuivre l'action de formation des baby-sitters à l'accueil d'enfants porteurs de handicap 	Pilotage : Communes volontaires Collaborateurs : Coordinateurs Enfance Responsables Enfance Education Nationale, baby-sitters,...	2 000 € (enveloppe du Réseau Parentalité)
Objectif : Travailler collectivement la mutualisation des moyens pour les services Enfance			
Définir les moyens humains et matériels, mutualiser et conventionner	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les communes dans leur développement et définir des solutions pour répondre aux problématiques récurrentes. 	Pilotage : Communes volontaires Collaborateurs : Coordinateurs Enfance	/
Actions			Budget
Objectif : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap			
Adapter les pratiques et les espaces à l'accueil d'enfants en situation de handicap			
Objectif : Travailler collectivement la mutualisation des moyens pour les services Enfance			
Mener une réflexion autour des tarifications appliquées dans les structures Enfance			
Objectif : Faciliter le parcours scolaire de l'enfant			
Renforcer les liens entre tous les acteurs, parents et professionnels, en lien avec l'enfant			Enveloppe Réseau Parentalité
Recenser les fonctionnements de chaque commune pour la mise en place de la dérogation scolaire			

Axe jeunesse 12-25 ans

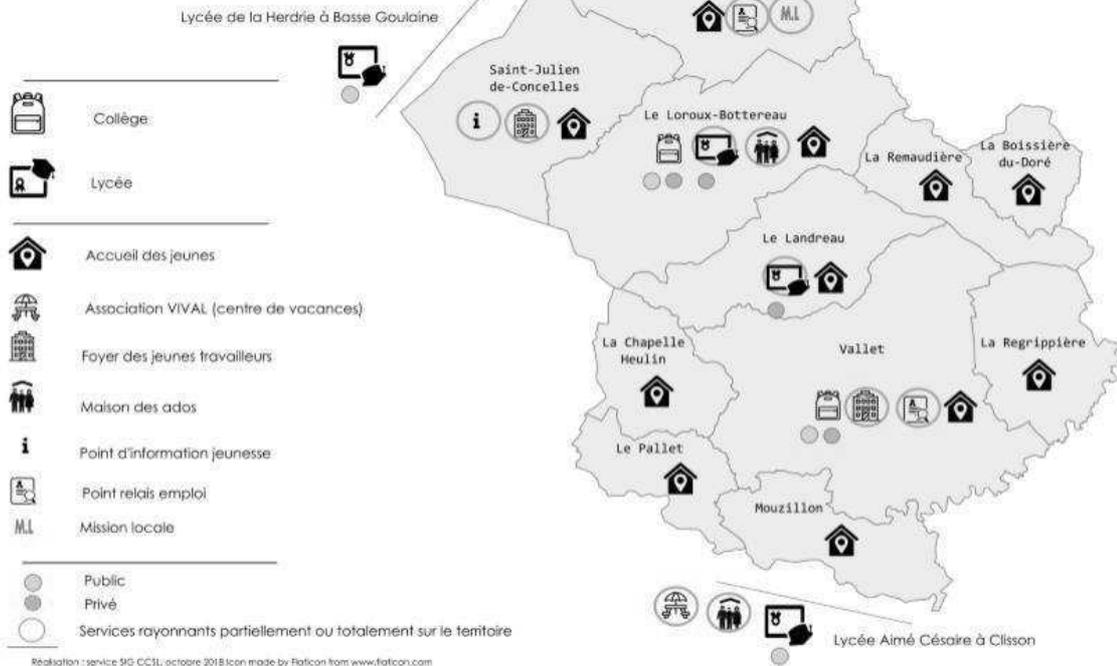
ENJEUX

Avoir une offre éducative variée et accessible, un accompagnement éducatif global

ETAT DES LIEUX

Le territoire dispose d'un maillage important d'équipements d'apprentissage et d'accompagnement des jeunes, mais également de loisirs potentiellement fréquentés par les jeunes.

Equipements en lien avec la jeunesse



Autres équipements

EQUIPEMENTS CULTURELS

- Bibliothèque municipale
- Bibliothèque en réseau
- Ludothèque
- Cinéma
- Salle de spectacle
- Ecole de musique municipale de Vallet
Ecole de musique associative de Loire Divatte: ex communes de la CCLD
Ecole de musique associative Fortissimo: Le Pallet, La Chapelle Heulin, Mouzillon
- Studio d'enregistrement

EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Skate parc
- City stade/terrains multisports
- Piscine

○ Services rayonnants partiellement ou totalement sur le territoire

Realisation : service SIG CCLD, octobre 2018 Icon made by Fatcon from www.fatcon.com



DIAGNOSTIC

- La jeunesse est un public large, n'ayant pas les mêmes besoins et attentes en fonction de l'âge
- Un public ayant un territoire d'émancipation qui dépasse celui des communes

DES SUJETS À APPROFONDIR

- La santé
- L'accompagnement aux droits
- Les espaces jeunesse

Un plan d'actions a été établi sur la période 2020-2023 :

Actions	Descriptif	Acteurs	Budget
Objectif : Définir l'accueil jeune de demain			
Construire des actions innovantes avec les jeunes	Créer des actions intergénérationnelles , monter des projets jeunesse pour favoriser leur autonomie, proposer des actions hors les murs .	Pilotage : Communes volontaires Collaborateurs : Coordinateurs Enfance Responsable Jeunesse	5 000 €
Objectif : Associer tous les acteurs en lien avec les jeunes			
Travailler avec les collèges et les lycées	Harmoniser les pratiques et favoriser le lien avec les collèges et les lycées en communiquant d'une seule et même voix, s'associer pour réfléchir ensemble aux démarches à mener pour les jeunes décrocheurs	Pilotage : Communes volontaires Collaborateurs : Coordinateurs Enfance Responsable Jeunesse Collèges et lycées	/
Actions	Budget		
Objectif : Définir l'accueil jeune de demain			
Mener une réflexion sur la mobilité			
Mener une réflexion sur la tarification			
Objectif : Associer tous les acteurs en lien avec les jeunes			
Collaborer avec les structures partenariales			
Créer du lien avec les parents d'adolescents			
Objectif : Former les professionnels			
Accompagner et former les professionnels du territoire	2 000 €		
Objectif : Faire accéder le jeune à ses droits			
Créer de la médiation numérique dans l'accompagnement des jeunes			
Créer un évènement jeunesse (avec et pour) sur le territoire	4 000 €		
Créer un lieu ressource	8 000 €		
Objectif : Définir et appréhender les attentes et besoins des jeunes du territoire			
Réaliser un diagnostic /Etat des lieux	2 000 €		

Axe parentalité

ENJEUX

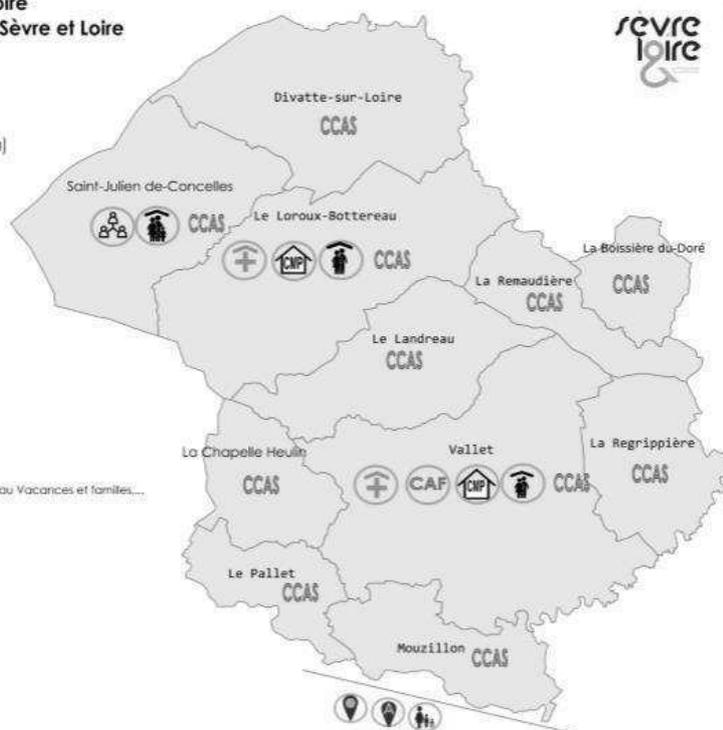
Être un territoire qui s'appuie sur son réseau pour répondre aux difficultés des parents

ETAT DES LIEUX

De nombreux partenaires sont présents sur le territoire, qui portent ou participent à des actions parentalité

- Réseau Parentalité du Vignoble (Parents d'enfant porteurs de handicap, Relation ParentsEcole, Groupe Séparation, Parents d'adolescents)
- Semaines de la Parentalité (échelle CCSL – copilotage CCSL/Centre Socio-Culturel)
- Actions portées par les communes et les associations

Acteurs agissant sur le territoire de la communauté de communes de Sèvre et Loire



DIAGNOSTIC

- Des actions et des acteurs présents sur le territoire
- Nécessité de travailler ensemble

DES SUJETS À DÉVELOPPER

- La séparation,
- L'accompagnement à la scolarité des enfants,
- L'accompagnement d'enfants en situation de handicap

Un plan d'actions a été établi sur la période 2020-2023 :

Actions	Descriptif	Acteurs	Budget
Objectif : Promouvoir les actions et les acteurs du territoire, développer de nouvelles actions à destination des parents			
Développer la communication auprès des familles et des partenaires , des actions et des acteurs du territoire	Définir collectivement une stratégie de communication pour gagner en lisibilité. Utiliser le logo « Etre Parent » pour soutenir les actions du territoire. Planifier les actions dans un calendrier commun .	Pilotage : CCSL Collaborateurs : Coordinateurs Enfance Acteurs Parentalité du territoire	3 000 €
Développer un Lieu d'Accueil Enfant-Parents sur la partie Sèvre	Offrir un lieu ressource et d'écoute pour toutes les familles du territoire , soutenir les familles dans leur rôle de parents.	Pilotage : CCSL Communes volontaires Collaborateurs : Coordinateurs Enfance Acteurs parentalité du territoire	6 500 € fonctionnement/a n + investissement de départ
Actions			Budget
Objectif : Définir l'action parentalité du territoire, développer l'interconnaissance des acteurs et des projets menés			
Développer des actions de formation à destination des professionnels travaillant pour le soutien à la parentalité			3 000 €
Etablir un état des lieux et définir l'action parentalité			
Objectif : Favoriser la proximité des actions et des acteurs, faciliter la participation des parents			
Développer des actions de parentalité sur toutes les communes du territoire			8 000 €
Encourager la participation des parents dans l'élaboration d'action			3 000 €
Objectif : Promouvoir les actions et les acteurs du territoire, développer de nouvelles actions à destination des parents			
Mener une réflexion concernant les points d'accueil et d'écoute à destination des parents d'enfants de - à 12 ans			
Mener une réflexion pour le développement du CLAS sur tout le territoire			
Encourager les actions innovantes et portées à plusieurs structures (groupe « séparation »)			

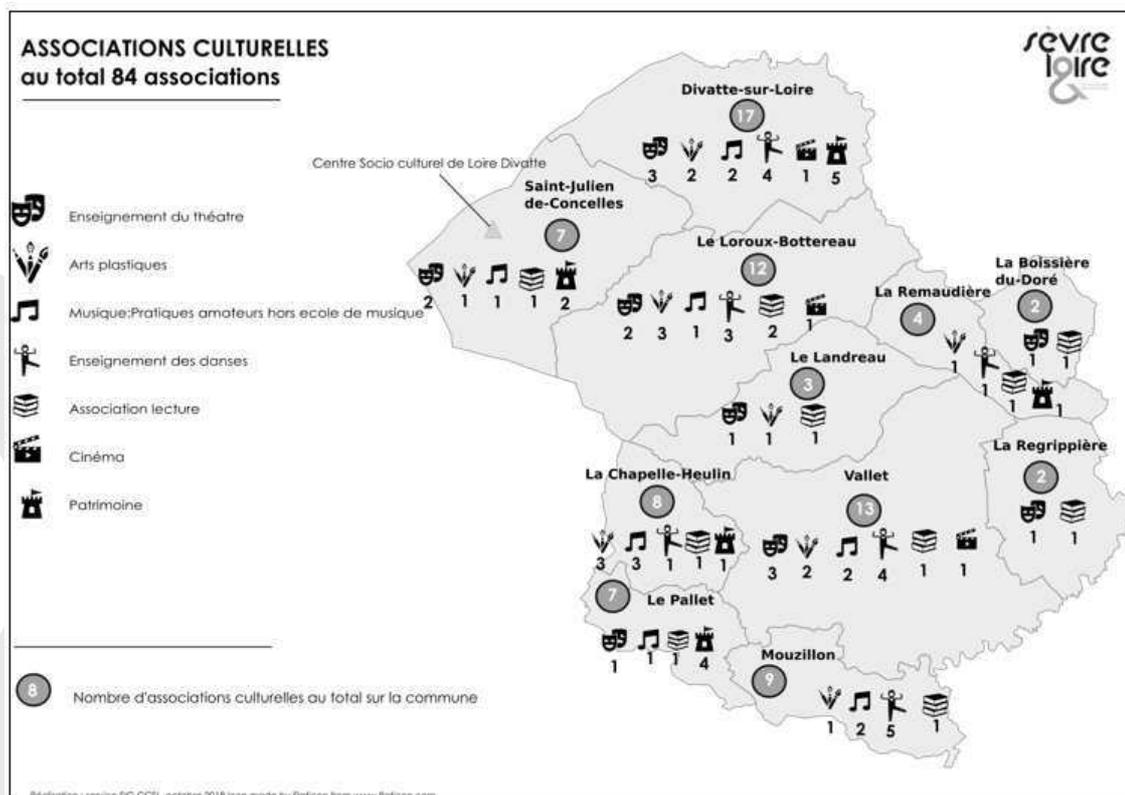
3.2. Culture

La Communauté de Communes Sèvre et Loire a réalisé un diagnostic culturel dans le cadre de l'élaboration de son PCT (projet culturel de territoire) avec le Ministère de la Culture (via sa délégation régionale DRAC) et le Département de Loire-Atlantique. Le PCT est un contrat de développement culturel courant sur 4 ans, qui découle d'une démarche de concertation. La CCSL et les communes du territoire se sont inscrites dans une méthode basée sur l'échange et la connaissance du territoire, avec :

- Dans un premier temps, un diagnostic culturel auprès des techniciens culturels, élus et associations sur tout le territoire.
- Dans un second temps, la formulation d'une vision politique commune a été nécessaire et 3 séminaires d'une demi-journée ont été organisés afin de dégager des orientations bien définies.

DIAGNOSTIC

L'offre culturelle a été analysée selon cinq axes : lecture publique, écoles de musique, spectacle vivant, cinéma et éducation artistique et culturelle.



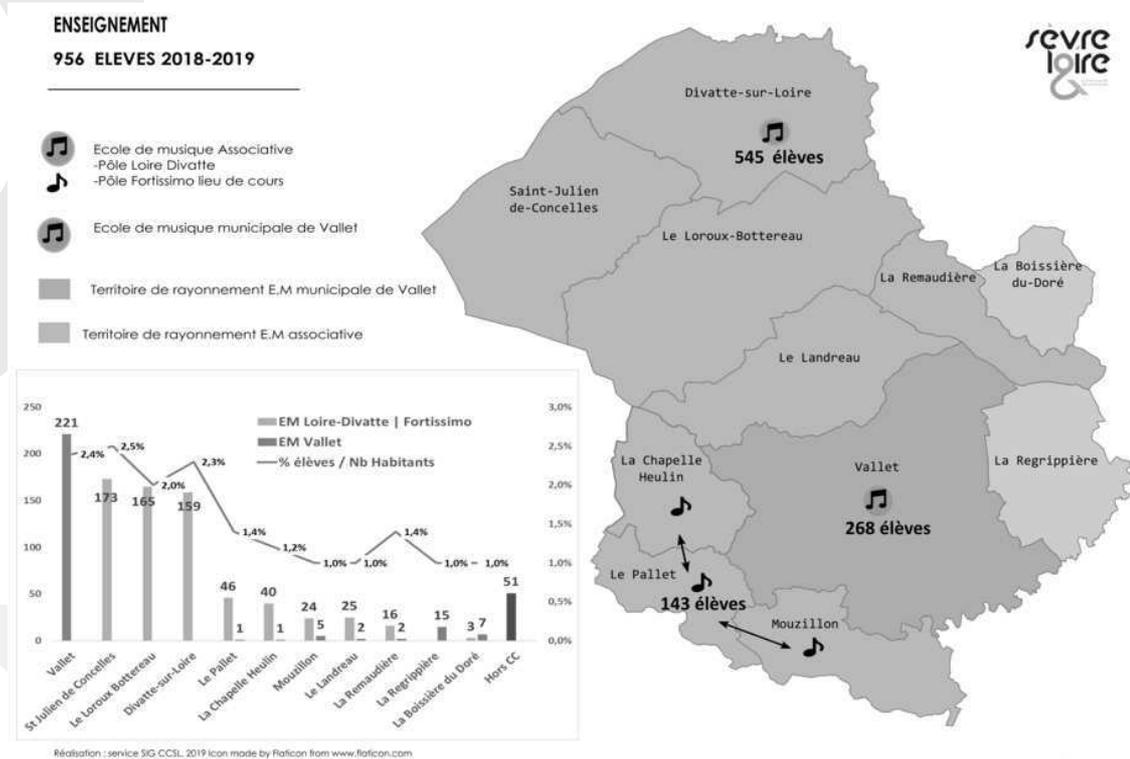
Lecture publique

- Une couverture qualitative du territoire
 - Une bonne répartition géographique des équipements et une couverture totale sur le territoire.
 - Une qualité d'accueil des usagers et des équipements adaptés.
 - Des horaires d'ouvertures assurés par des professionnels et des bénévoles.
- Des services diversifiés
 - Réservation en ligne et circulation des ouvrages (sur le réseau de lecture publique uniquement).
 - Fonds littérature jeunesse.
 - Politique en direction de nouveaux publics : projet seniors, ateliers numériques, etc...
 - Éducation Artistique et Culturelle : scolaires, structures spécialisées jeunes et adultes, etc...
 - Action culturelle : à destination de publics variés, sur des champs diversifiés (exemple : arts créatifs, accueils d'auteurs et d'illustrateurs, arts vivants, etc...

Ecole de musique

- Une couverture quasi-totale du territoire
 - Une bonne répartition géographique des équipements, une couverture quasi-totale sur le territoire, à l'exception des communes de la Boissière du Doré et de La Regrippière.
 - Une qualité d'accueil des usagers et des équipements adaptés (construction d'un bâtiment connexe au Champilambart à Vallet, pour devenir un pôle culturel, tiers-lieu).
 - Des habitudes de collaborer et des partenariats entre les structures, néanmoins un système qui est hétérogène dans son organisation.

- Des services diversifiés
 - Une offre d'enseignement diversifiée : 24 disciplines pour 45 professeurs
 - Éducation Artistique et Culturelle : scolaires, structures spécialisés jeunes et adultes, etc...
 - Accompagnement des pratiques amateurs : Associations musicales, groupes, etc...
 - Action culturelle : au sein des écoles de musique et hors les murs.
 - 2 lieux ressources.



Les échanges durant le diagnostic ont abouti à la perspective d'intégration en faveur d'un seul système :

- Avantages
 - Homogénéisation de l'offre sur l'ensemble du territoire et équité d'accès ;
 - Montée en puissance de l'outil et de fait diversification de l'offre ; meilleure lisibilité ;
 - Rationalisation de l'organisation ; fidélisation des équipes pédagogiques.
- Points de vigilance :
 - Modification des habitudes ;
 - Maintien de la proximité ;
 - Modification des statuts pour une partie du personnel.
 - Concertation avec les équipes, les associations et les partenaires.

Le projet de fusion des écoles de musique associative et municipale ont abouti à la création d'une seule entité, l'école de musique Sèvre et Loire, gérée en régie par la CCSL, avec 2 sites d'enseignements principaux.

Le spectacle vivant

Un équipement structurant sur le territoire, le Champilambart à Vallet, dont les caractéristiques suivantes ont été recensées :

- Une saison culturelle de 25 spectacles/saison, avec un budget de 150 000 € (hors frais de structures)
 - 1 200 abonnés, 10 000 spectateurs
 - Origine géographique du public : 50 % CCSL, 88 % du Vignoble de Nantes, 12 % autres
- Un festival de territoire jeune public « Cep Party » (16 éditions) avec un budget de 150 000 € (hors frais de structures)
 - Une convention triennale entre la Ville de Vallet, la CCSL, la Communauté de Communes Sèvres Maine Agglo et la Ville de Vertou
 - Un projet soutenu par le département (via le PCT), le Conseil Régional et la Belgique
 - 42 représentations scolaires : 5000 enfants du Vignoble de Nantes (58 % CCSL, 38% Clisson Sèvre Maine Agglo, 4% Vertou)
 - 10 représentations « tout public » dans 7 communes du Vignoble. 2 000 spectateurs
- Des actions culturelles en lien avec le spectacle vivant pour tous les publics
 - Les jeunes : Cep Party, parcours collèges/lycées, participation au dispositif T au Théâtre du Grand T et Musique à l'école avec la MDLA
 - Les populations éloignées de la culture : signature de la charte culture et solidarité, partenariats avec le CCAS, l'IME
 - Les acteurs économiques : mise en place d'une politique de mécénat, partenariat avec les CE, les Vignerons (concerts du Cru)
- Un soutien aux pratiques amateurs : partenariats avec le théâtre amateur, l'Harmonie et l'école de musique, mise en place d'ateliers parents/enfants...
- Un travail en réseau :
 - Au niveau local : comité technique PCT, Quatrain, Communes partenaires de Cep Party, associations
 - Au niveau départemental/régional : MDLA (pôle musique et danse), Grand T (Ripla), Réseau Chainon, Voisinages (Région)
- Le budget de fonctionnement de 785 000 €
 - Dépenses : 399 000 € de charges générales et 269 000 € de charges de personnel
 - Recettes : 258 500 € de recettes propres, 110 000 € de subventions/participations et 406 000 € de subvention d'équilibre de la Ville de Vallet

Le cinéma

Trois cinémas associatifs qui totalisent environ 50 000 entrées par an

- ❑ Le cinéma
 - Vers une mutualisation et une professionnalisation des cinémas : discussions autour de l'opportunité de se rapprocher entre le Ciné-Loroux et le cinéma Le CEP. Le cinéma Jacques Demy est ouvert aux partenariats avec les deux autres cinémas associatifs.
- ❑ Le poids de l'offre périphérique, extérieure au territoire
 - Les complexes cinématographiques dans la couronne de Nantes : Pôle Sud à Basse Goulaine, Le Connétable à Clisson, Ciné-Ville à Saint Sébastien sur Loire.
 - La mobilité des publics : Le jeune public et les familles ont tendance à se rendre dans les complexes cinématographiques en dehors des cinémas associatifs du territoire.

L'éducation artistique et culturelle

Le Champilambart, les bibliothèques et médiathèques, les Écoles de Musique, les cinémas associatifs œuvrent en matière d'éducation artistique et culturelle, dont les trois piliers sont la rencontre, la connaissance et la pratique.

Les axes à développer selon les acteurs :

- Difficulté de communication entre les élus / techniciens culturels et les enseignants : Il serait intéressant de co-construire les projets avec les établissements scolaires (de la maternelle au collège), cependant il est compliqué de réunir ces acteurs (contraintes horaires).
- Enjeu de visibilité de l'offre EAC sur le territoire : l'objectif est de favoriser et de rendre lisible les actions des culturels auprès des enfants/adolescents scolarisés.
- Clarifier les actions et identifier les acteurs qui interviennent auprès des deux collèges du Loroux Bottereau.
- Manque de visibilité sur les financements EAC.

VISION POLITIQUE

Ce diagnostic fait ressortir des axes de politique culturelle en synergie avec les communes, visant à :

- Favoriser la mixité et le lien social, ouvrir la culture à tous les publics (l'enfance, la jeunesse, les familles, les seniors, les personnes en situation de handicap ou isolés socialement...).
- Rendre accessible l'art et la culture pour tous, en investissant des lieux ouverts et de proximité.
- Favoriser et soutenir les initiatives locales, associatives, bénévoles, les artistes locaux, par la promotion de lieux de proximité familiers (espaces publics, patrimoniaux...) et par une aide financière et logistique.
- Encourager la coopération entre acteurs, les communes... afin d'améliorer le travail en réseau.

Les 4 axes du PCT :

Axe 0) Animation de la démarche (exemple de chantier : co-financement du poste de coordonnateur PCT ou de celui de manager du réseau Lecture Publique), avec les enjeux suivants :

- Animer et partager le projet culturel en mode collaboratif et partenarial
- Mettre en place, faire évoluer et évaluer le projet culturel
- Apporter conseil et soutien aux actions culturelles auprès des acteurs volontaires
- Proposer et mettre en place des actions culturelles innovantes

Axe 1) Fédérer les acteurs (exemple de chantier : structuration du réseau de Lecture Publique ; projet de fédération des écoles de musique en une seule structure) avec les enjeux suivants :

- Faciliter la vie associative et culturelle du territoire, soutenir le bénévolat, valoriser l'existant
- Faciliter la lisibilité et la communication sur toutes les initiatives déjà présentes,
- Renforcer la convivialité, les rencontres, le « vivre ensemble » et le lien social
- Mieux identifier le niveau intercommunal comme cadre de coopération entre les acteurs du territoire et territoires de vie
- Tirer le meilleur profit de l'apport de professionnels au service de tous

Axe 2) Permettre l'accès à la culture au plus grand nombre (exemple de chantier : festival Cep Party), avec les enjeux suivants :

- Faciliter l'éducation et l'éveil du plus grand nombre à la culture
- Résorber ou atténuer les inégalités en termes de proximité, de mobilité, etc, vis-à-vis des lieux et événements
- Trouver des modalités d'action, des projets qui facilitent l'accès à la culture, les pratiques culturelles, etc
- Contribuer au lien social sur le territoire, en veillant à la participation des populations éloignées de la culture et à la cohésion entre des populations d'origines différentes (nouveaux arrivants)

Axe 3) Développer l'attractivité (exemple de chantier : mise en place d'un grand événement attractif), avec les enjeux suivants :

- Renforcer l'identité du territoire, conforter son image en le différenciant des territoires voisins
- Apporter sur le territoire une dimension nouvelle en termes d'innovation, de projet surprenant, décalé ou insolite, d'ouverture
- Fédérer les acteurs du territoire autour d'une ambition nouvelle

DECLINAISON OPERATIONNELLE

Pour chaque axe, un plan d'action opérationnel a été décliné, dont voici la synthèse sur les 4 années à venir (certains projets programmés sur l'année 2020 ont été reportés en raison du contexte sanitaire) :

Axe méthode - animation de la démarche		
Chantier : moyens humains		
Appui professionnel & structuré à l'animation de la politique culturelle	- Création d'un poste de chargé de développement culturel au 1 ^{er} trimestre 2020 - Accueil d'un stagiaire en formation continue sur 2 ans en appui à la démarche à partir de novembre 2019	2019/2020
Appui professionnel & structuré à l'animation de la politique culturelle	- Organisation d'un séminaire avec un bureau d'études pour les nouveaux élus au 2 ^{ème} semestre 2020, pour partager la démarche et ajuster les orientations	2019/2020

Axe 1 – fédérer les acteurs

Chantier : associations

Soutien aux associations	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une politique de soutien aux actions culturelles d'intérêt communautaire, en établissant des critères - Apporter un soutien technique aux associations dans l'organisation de projet, le financement 	2019/2020
--------------------------	---	-----------

Axe 1 – fédérer les acteurs

Chantier : équipements publics en réseau

Ecoles de musique	- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix d'une structure juridique pour le rapprochement des écoles de musique	2019/2020
Lecture publique	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la structuration et de l'évolution du réseau intercommunal : manager, intégration La Remaudière - Poursuite des actions de coopération avec un socle informatique commun au réseau et aux bibliothèques municipales - Poursuite de programmation d'évènement commun, projet « vivre autrement » à l'initiative de la BDLA 	2019/2020
Cinémas	- Encourager la coopération avec les cinémas : répondre à leur sollicitation sur la mutualisation/développement possible de professionnels	2020/2021

Axe 2 – permettre l'accès au plus grand nombre

Actions multigénérationnelles à destination de publics spécifiques : personnes en situation de handicap, adolescents et familles	<p>Soutenir les actions des partenaires répondant aux critères de rayonnement intercommunal, projet multi-partenarial et ancré sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place du projet « Métamorphoses » sur le territoire, création artistique musique et danse en partenariat avec les élèves des écoles de musique, les résidents de l'IME de Vallet et l'association Handiversal - Temps de la zic, temps de rencontre fédérant la médiathèque de St Julien, l'école de musique associative intercommunale, l'école de musique de Vallet, les associations Boc'Asso et Anima'sound, Alinéa (bénévoles de la médiathèque) autour d'un programme musical et d'animation artistique, associant groupes professionnels, amateurs et élèves - festival jeune public multi-partenarial « Cep Party » à destination des scolaires, des jeunes et des familles du territoire 	2019/2020
--	--	-----------

Axe 2 – permettre l'accès au plus grand nombre

Chantier : éducation artistique et culturelle

Education artistique et culturelle	Identifier, valoriser et promouvoir l'offre d'Education artistique et culturelle , notamment à destination des scolaires : recensement de l'offre, mobilisation des acteurs, partage de l'offre. En partenariat avec la DRAC et l'Education Nationale.	2020/2021
------------------------------------	---	-----------

Axe 1 – fédérer les acteurs

Chantier : associations

Soutien aux associations	- Organisation d'un forum avec les professionnels de la culture - Mise en place d'un agenda culturel évolutif	2021/2022
--------------------------	--	-----------

Axe 1 – fédérer les acteurs

Chantier : équipements publics en réseau

Ecoles de musique	Développement de master class et étude pour la création d'un ensemble musical intercommunal Sèvre & Loire	2021/2022
Lecture publique	Réflexion sur l'évolution vers un nouveau projet de réseau si communes volontaires	2021/2022
Pratiques amateurs : Arts plastiques, théâtre, danse...	Réalisation d'un état des lieux sur les besoins des pratiques amateurs en terme de lieux (configuration, occupation) et proposition d'axes de mutualisation	2021/2022

Axe 1 – fédérer les acteurs

Chantier : équipements publics en réseau

Ecoles de musique	Réflexion sur l'intégration de l'enseignement artistique de la danse en complément de l'enseignement musical au sein des écoles de musique	2022/2023
-------------------	---	-----------

Axe 2 – permettre l'accès au plus grand nombre

Chantier : résidence

Résidences d'artistes	Sensibilisation des acteurs sur la notion de résidence, les publics cibles	2022/2023
-----------------------	---	-----------

Axe 2 – permettre l'accès au plus grand nombre

Chantiers : résidence et EAC

Résidences d'artistes	Proposer et favoriser l'accueil de résidences sur le territoire, en connexion avec les acteurs du territoire	2023/2024
Education artistique et culturelle	Financer une offre nouvelle selon besoins établis avec l'état des lieux, notamment pour les communes qui en bénéficient moins actuellement. En partenariat avec l'Education Nationale et la DRAC.	2023/2024

Axe 3 – développer l'attractivité

Chantier : grand événement

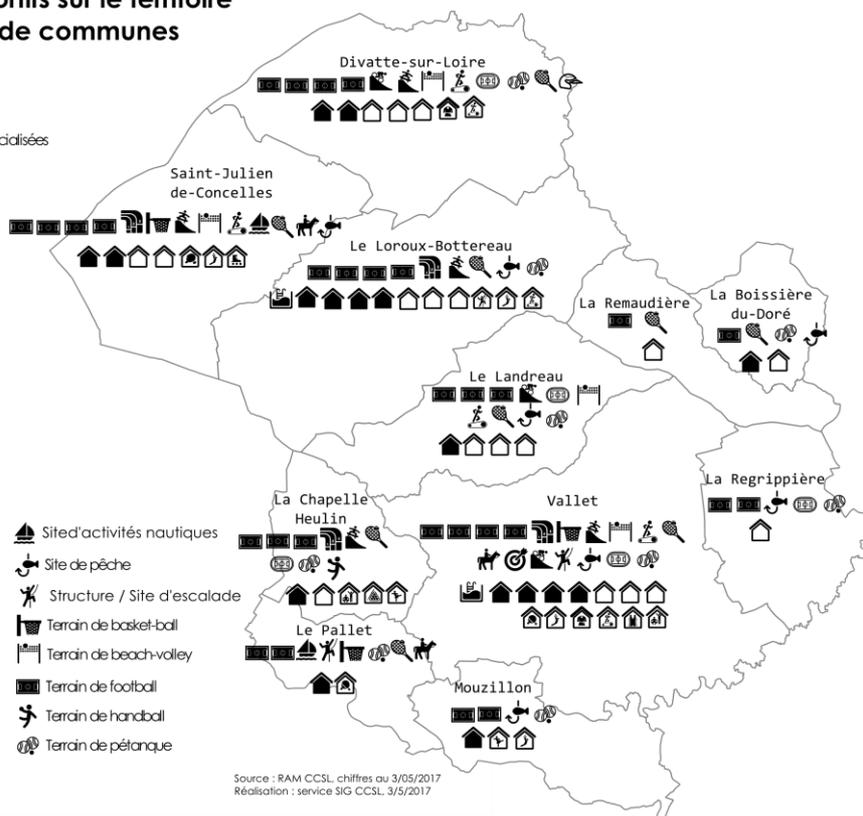
Grand événement	Réflexion sur la mise en place d'un grand événement sur Sèvre et Loire en mesure de fédérer les acteurs culturels et de rayonner par une ambition artistique	2023/2024
-----------------	---	-----------

3.3. Sport

La Communauté de communes Sèvre et Loire est dotée d'un nombre important d'équipements sportifs.

Les équipements sportifs sur le territoire de la Communauté de communes Sèvre & Loire

-  Salle multisports
-  Salles polyvalentes / des fêtes / non spécialisées
-  Salle de billard
-  Salle de blocs artificiels d'escalade
-  Salle de cours collectifs
-  Salle de danse
-  Salle de gymnastique sportive
-  Salle de lutte
-  Salle de musculation/cardiotraining
-  Salle de patinage sur roulette
-  Salle de tennis de table
-  Bassin de natation
-  Carrière
-  Circuit de moto-cross
-  Piste de bicross/freestyle/course
-  Court de tennis
-  Dojo / Salle d'arts martiaux
-  Manège/parcours d'obstacle
-  Parcours sportif/santé
-  Pas de tir à l'arc
-  Stades d'athlétisme
-  Piste de bicross
-  Plateau EPS/Multisports/city-stades
-  Skate park



Source : RAM CCSL, chiffres au 3/05/2017
Réalisation : service SIG CCSL, 3/5/2017

L'état des lieux réalisé au moment de la fusion des deux intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 a montré des disparités concernant les équipements sportifs sur les deux territoires historiques (compétence, propriété, gestion).

Les élus communautaires ont souhaité harmoniser les pratiques sur le nouveau territoire pour plus de visibilité et ont décidé de retransférer aux communes les équipements qui ne revêtaient pas de dimension communautaire (dojo, salle omnisports, salle de gym, piste d'athlétisme, site extérieur).

Sont restés dans le patrimoine communautaire le site Cap Nature à St Julien de Concelles, en raison de son intérêt au titre de la promotion du territoire, ainsi que l'espace Frédéric Praud au Loroux Bottereau, à proximité immédiate de l'équipement aquatique et conservé au titre de la compétence Piscines.

La Communauté de communes Sèvre et Loire dispose de deux espaces aquatiques :

- Un premier équipement, Divaquatic, géré en régie est situé au Loroux Bottereau, qui va connaître des travaux structurels importants en 2021-2022 pour disposer notamment de locaux sociaux adaptés et pour transformer le bassin extérieur en bassin nordique.



Présentation équipements

DIVAQUATIC

Piscine construite en 1973

Dernière extension en 2002



Composition de l'espace aquatique :

- un bassin d'apprentissage de 4 lignes d'eau,
- un bassin ludique de 110 m² avec jet à contre-courant
- un toboggan de 8 mètres,
- une pataugeoire
- un bassin sportif extérieur de 6 couloirs

Capacité d'accueil

- **341** personnes en intérieur
- **713** personnes avec l'extérieur

Atout spécifique : Bassin extérieur

Gestion en régie

Chiffres clés : **88 270 entrées par an**

DIVAQUATIC	Scolaire primaire & secondaire	Activités enfants et adultes	Public	Centres Aérés	Asso
88 270	26 149	18 619	31 237	541	8 454

Un second, Naiadolis à Vallet, géré par une délégation de service public jusqu'au 31/08/21 et repris en régie depuis le 1^{er} septembre 2021.



Présentation équipements

NAIADOLIS

Construction en 2002

Composition de l'espace aquatique :

- un bassin sportif de 4 lignes d'eau,
- un bassin ludique de 125 m²
- un toboggan de 45 mètres,
- une pataugeoire
- un espace Balnéo (jacuzzi, hammam et sauna).



Capacité d'accueil : **375** personnes en intérieur

Atouts spécifiques :

- Activités complémentaires attractives : toboggan & espace balnéo
- Surfaces de plans d'eau généreuses avec des vocations variées
- Equipement aux normes : code du travail, sécurité, hygiène, installations sanitaires)

Gestion en DSP (Délégation de service Public)

Chiffres clés : **83 802 entrées par an**

NAIADOLIS	Scolaire primaire & secondaire	Abonnement	Activités enfants et adultes	Asso	Public	Balnéo	Centres aérés
83 802	19 752	2 638	13 490	0	45 582	1 601	739

Avec cette gestion directe des deux équipements, la Communauté de communes Sèvre et Loire entend disposer d'une complémentarité de l'offre aquatique sur les 2 équipements pour l'ensemble du territoire (horaires, services, activités, tarifs, etc ...) et optimiser à moyen terme la

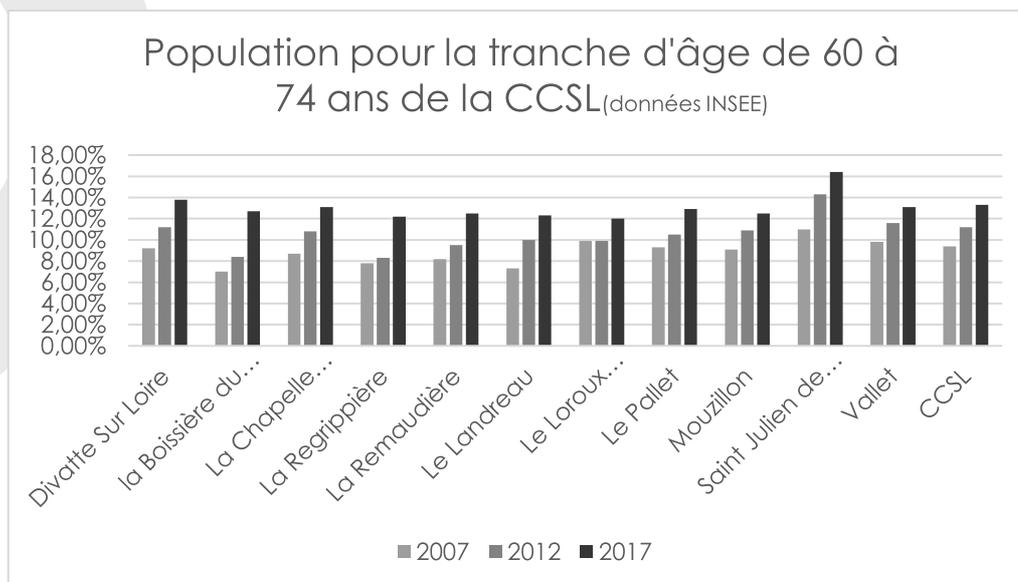
gestion des équipements (mutualisation des contrats, dispositifs de contrôle de consommation des fluides...).

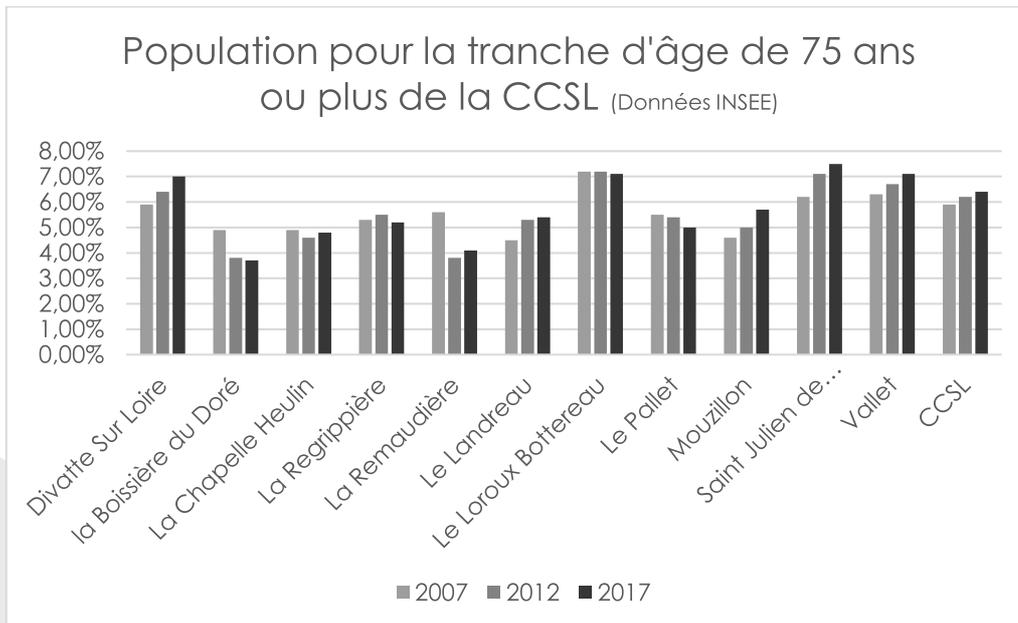
Par ailleurs, en matière de sport, la Communauté de communes Sèvre et Loire œuvre dans deux domaines :

- la mutualisation de son Responsable Piscines-Sports à destination des communes, pour les accompagner dans la veille juridique et documentaire sur la politique sportive
- la coordination d'un évènement annuel, le Printemps du sport en Sèvre et Loire (PSSL) porté par le Département de Loire-Atlantique, les communes d'accueil et environ 25 associations sportives du territoire, pour une semaine de découverte multisport à destination des enfants du CM à la 5^{ème}, pendant les vacances d'avril.

3.4. Santé & solidarité

Le territoire de la CCSL n'échappe pas au contexte de vieillissement de la population. La part des séniors (> 60 ans) de 15.30 % en 2007, évolue d'environ 5 % en 10 ans et passe à 19.70 % de la population totale de la CCSL. C'est la tranche d'âge de 60 à 74 ans qui augmente le plus du fait de l'arrivée du « Papy-Boom ».





La Communauté de Communes intervient principalement sur le champ du maintien à domicile pour les personnes âgées et en situation de handicap, à travers la gestion directe de services : un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

La CCSL, en complémentarité du travail des CCAS et des acteurs du territoire, accompagne plus largement les actions ou services favorisant la Solidarité, par le soutien à la vie associative (CLIC, associations caritative...) et le partenariat sur le champ de la dépendance, de la lutte contre la pauvreté, du logement et de l'insertion professionnelle.



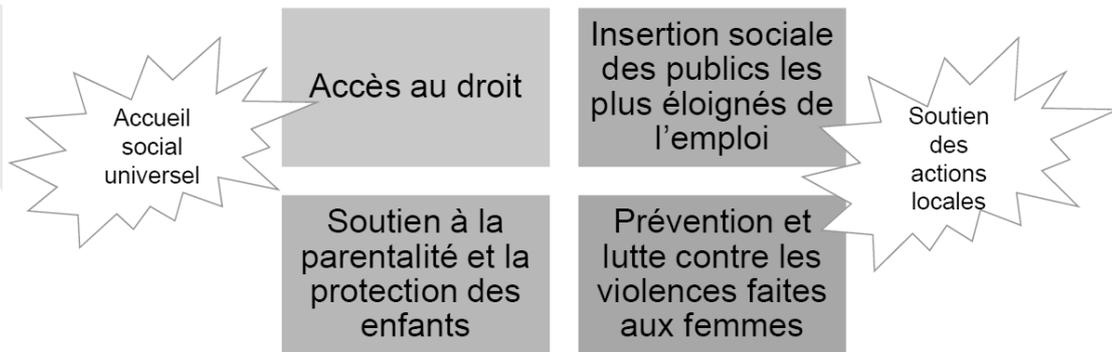
Les priorités fléchées par les élus de la CCSL sont de :

- Favoriser une meilleure lisibilité de l'offre et des services proposés sur le territoire
- Développer le partenariat sur l'action sociale à l'échelle Sèvre et Loire
- Conforter la qualité des services favorisant le maintien à domicile et adapter l'organisation et les moyens aux nouveaux besoins (SAAD, SSIAD)

Le Département de Loire Atlantique, chef de file de l'action sur le territoire, s'engage en 2021 dans une démarche de Projet Territoriale des Solidarités, à laquelle la CCSL et les communes ont souhaité s'associer et participer.

Projet territorial des solidarités (PTS)

4 axes prioritaires de l'engagement de l'action sociale de proximité (EDS)



Protection maternelle et infantile (PMI)

10

Rencontre des Directeurs.général.ales des services



Cette démarche commune devra permettre de partager un diagnostic et un plan d'actions en vue d'améliorer l'accompagnement social sur le territoire.



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Annexe n°2 - CRTE
signé avec la Communauté de Communes
Sèvre et Loire -
Recensement des démarches
contractuelles et territoriales à l'échelle du territoire**



Cohésion du territoire / Politique en matière de logement et habitat :

- Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, conclu entre l'Etat et le conseil départemental de la Loire-Atlantique (CCVHA) [2019 - 2024].
- Programme Local de l'Habitat (PLH) [2019-2024]
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat généraliste (OPAH), conclue entre la Communauté de Communes, l'agence nationale de l'habitat, le conseil départemental de Loire-Atlantique.
- Programme d'appui "*Petites villes de demain*", conclu entre la Communauté de Communes Sèvre et Loire, les communes du Loroux-Bottereau et de Vallet, le conseil départemental de Loire-Atlantique, le conseil régional des Pays-de-la-Loire, la banque des territoires et l'Etat et engagement dans une Opération de revitalisation territoriale (ORT).

Cohésion des territoires / Politique en matière d'action sociale, de santé et de services à la population :

- Schéma départemental pour l'amélioration de l'accès des services au public, conclu entre le conseil départemental de la Loire-Atlantique et l'Etat.
- Convention territoriale globale (CTG), conclue entre la Communauté de Communes et la caisse d'allocations familiales (CAF) de Loire-Atlantique [2019-2023].
- Dispositifs et démarches partenariales liées à la mise en œuvre des maisons France Services.
- Contrat territorial de développement culturel pour l'élaboration d'un Projet Culturel de Territoire (PCT) conclu entre la Communauté de Communes, le conseil départemental de Loire-Atlantique et la DRAC des Pays de la Loire [2020-2023].
- Projet Territorial des Solidarités en cours d'élaboration avec le conseil départemental de Loire-Atlantique.

Transition écologique / Politique en matière de protection de l'environnement et transition énergétique :

- Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration.
- Projet Alimentaire Territorial (PAT) en cours d'élaboration.

PROJET DE TERRITOIRE



Contrat de Relance et de Transition Ecologique



DÉMARCHE PROJET DE TERRITOIRE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

GOVERNANCE

Installation de la gouvernance CCSL

Elections Présidence, vice-présidences thématiques, composition du bureau communautaire : **6 juillet 2020**

- 1 bureau communautaire où chacune des 11 communes est représentée

Temps de rencontres et d'échanges entre élus & équipes techniques : **été 2020**

Mise en place de 10 commissions resserrées : **9 septembre 2020**

Les élus ont souhaité travailler dès le début du mandat aux enjeux du territoire, aux projets qu'ils souhaitaient porter, à la manière de travailler et de mieux coopérer.

Ils ont souhaité élaborer une feuille de route qui permette d'identifier les enjeux, les priorités politiques et les projets, de façon opérationnelle, afin de poursuivre les projets en cours. Pour cela, ils se sont appuyés sur les bases fondatrices issues du travail de fusion et de création de la CCSL, tout en souhaitant apporter un regard neuf.

Les démarches de PCAET et de PLUi en cours d'élaboration viendront compléter et amender cette feuille de route et donner corps au projet de territoire.

GOVERNANCE

Adaptation de la gouvernance CCSL

Nouvelles élections municipales au Pallet : **février 2021**

Election 9^{ème} vice-présidence thématique, ajustement de la composition du bureau communautaire : **17 mars 2021**

- Création de la conférence des maires, en raison de l'absence d'un maire au bureau communautaire. Chacune des 11 communes reste représentée au bureau.

Elaboration et adoption d'un pacte de gouvernance : **mars-juin 2021**

Les élus ont souhaité formaliser les modalités de coopération mises en place en démarrage de mandat à travers le pacte de gouvernance qui met en avant la représentation et l'implication des 11 communes dans le projet intercommunal

CONSTRUCTION DE LA FEUILLE DE ROUTE

Écriture de la feuille de route

- séminaires du bureau : **22 septembre 2020 et 6 octobre 2020**
- dans les commissions : **3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2020**

Finalisation et partage de la feuille de route avec les élus

- dans les commissions : **1^{er} trimestre 2021**
- en bureau communautaire : **30 mars 2021**
- au conseil communautaire : **21 avril 2021**
- auprès des conseillers municipaux, par l'organisation de temps d'échanges par chaque commune : **mai-juin 2021**

Contrairement à ce qui était prévu, pas de séminaire des élus organisé au regard du contexte sanitaire et de l'impossibilité de réunir des grands groupes.

CONSTRUCTION DE LA FEUILLE DE ROUTE

Partage de la feuille de route

- avec les équipes CCSL
dans les réunions de pôles : **avril-juin 2021**
- avec les DGS des communes
en réunion du collectif : **5 mai 2021**
- avec les habitants
par le biais du journal : **juin 2021**



Contrairement à ce qui était prévu, pas de séminaire avec les agents organisé au regard du contexte sanitaire et de l'impossibilité de réunir des grands groupes.

Pas de concertation directe avec les habitants, en raison des contraintes de temps et au regard des concertations à venir sur le PCAET et le PLUi. Ces documents viendront conforter, compléter les bases du projet.

EN RÉSUMÉ





PROJET SEVRE & LOIRE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

NOTRE AMBITION

AU SERVICE DU TERRITOIRE

- Faire du **développement durable** une réalité concrète
- Favoriser le **déplacement durable** des habitants
- Développer l'**aménagement** du nouveau territoire de manière équilibrée & partagée en confortant la **qualité du cadre de vie**
- Garantir la **promotion** et l'animation **du territoire**, conforter son attractivité

AU SERVICE DES ENTREPRISES

- Favoriser le **dynamisme économique** du territoire
- Elaborer une stratégie en matière d'**offre foncière**
- Développer une **offre immobilière** adaptée
- **Animer le tissu économique**
- Favoriser l'**économie circulaire et les circuits courts**

AU SERVICE DES HABITANTS



- Favoriser un **accompagnement social** de qualité & de proximité
- Développer l'**emploi** de proximité
- Déployer la politique définie dans la convention de territoire **«Grandir ensemble»**
- Promouvoir des actions socioculturelles adaptées
- Développer une **offre culturelle** complémentaire & adaptée
- Proposer une **offre aquatique** complémentaire et de qualité
- Favoriser la **coopération en matière sportive**
- Agir pour la **bonne qualité des eaux**
- Installer une **gestion durable des déchets**
- Adapter l'offre et la gestion des équipements spécifiques

DES MOYENS POUR AGIR

- **Optimiser les ressources** de la collectivité
- Favoriser une **organisation agile** au service du territoire

Avril 2021

Le JOURNAL
SÈVRE & LOIRE
UN TERRITOIRE VIVANT & SURPRENANT

**Feuille de route
2020-2026**

**NOTRE VISION
POUR LE
TERRITOIRE**

Jun 2021
SOMMAIRE

P.2 CAP SUR NOTRE FEUILLE DE ROUTE	///	P.3 AU SERVICE DU TERRITOIRE	///	P.4 AU SERVICE DES HABITANTS	///	P.6 AU SERVICE DES ENTREPRISES	///	P.7 DES MOYENS POUR AGIR
--	-----	------------------------------------	-----	------------------------------------	-----	--------------------------------------	-----	--------------------------------



AU SERVICE DU TERRITOIRE

FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE UNE RÉALITÉ CONCRÈTE

Etablir un Plan Climat Air Energie Territorial

- **Assurer la concertation pour ce PCAET**
- **Mettre en place et lancer un programme d'actions**
- **Engager un Projet Alimentaire Territorial**
- **Engager une démarche en économie circulaire**
- **Lancer la transition énergétique du patrimoine bâti intercommunal**
- **Assurer un partenariat avec les communes sur les thématiques du PCAET**
- **Faire preuve d'éco-exemplarité**

Assurer un service de fauchage et balayage adapté

- **Poursuivre la collaboration avec les communes**
- **Étudier les faisabilités et adapter aux nouveaux besoins**
- **Aménager le centre technique intercommunal du secteur Sèvre sur un nouveau site à Vallet**

FAVORISER LE DÉPLACEMENT DURABLE DES HABITANTS

- **Prendre la compétence Mobilités et mettre en œuvre le plan d'actions**
 - **accompagner le changement des pratiques**
 - **relier nos communes entre elles avec des itinéraires piétons et cyclables sécuritaires**
 - **développer les connexions avec les réseaux de transport collectif proches de notre territoire**
- **Maintenir un service de qualité et de proximité en matière de transports scolaires**
 - **structurer le service pour répondre aux missions AO2 à définir dans le cadre de la contractualisation avec la Région**
 - **Réfléchir et mettre en œuvre l'harmonisation de gestion des accompagnateurs de cars**



**DÉVELOPPER
L'AMÉNAGEMENT DU
NOUVEAU TERRITOIRE DE
MANIÈRE ÉQUILIBRÉE &
PARTAGÉE EN CONFORTANT
LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE**

- **Elaborer le PLUi pour 2024/2025**
- **Définir une vision prospective du territoire en matière de**
 - Développement économique
 - Organisation et développement urbain
 - Transition écologique et énergétique
 - Cadre de vie et attractivité touristique
- **Travailler en concertation avec les élus, les habitants et partenaires**

- **Accompagner les communes en matière d'évolutions des PLUs communaux**

- **Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH) ayant pour objectifs :**
 - **Adapter l'habitat de demain aux nouveaux enjeux fonciers**
 - **Anticiper le développement du territoire et la croissance démographique**
 - **Offrir à tous un logement correspondant aux évolutions des besoins de chacun**
 - **Être en capacité de proposer un habitat adapté pour des publics spécifiques**
 - **Mettre en valeur la politique de l'habitat développée**
 - **Créer une Maison de l'habitat et de l'énergie**
 - **Développer un partenariat avec les bailleurs**

- **Elaborer et mener une politique de Revitalisation de territoire**
 - **Accompagner les communes dans les projets de Revitalisation**
 - **Animer la convention d'adhésion Petites Villes de Demain et la démarche ORT**
 - **Accompagner les AMI Cœur de bourg – Cœur de Ville**

- **Maintenir un service urbanisme de proximité et de qualité**

- **Accueil / conseils aux habitants**
- **Accompagnement des élus**
- **Instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme**
- **Contrôle de conformité**

- **Développer des outils SIG au service des habitants et des équipes (CCSL/Communes)**

- **S'inscrire en partenaire de l'aménagement numérique du territoire**

- **Partenariat avec Loire Atlantique Numérique**
- **Soutien au développement de l'accès au numérique**

**GARANTIR LA PROMOTION
ET L'ANIMATION DU
TERRITOIRE, CONFORTER
SON ATTRACTIVITÉ**

- **Inscrire l'Office de Tourisme du Vignoble Nantais comme partenaire privilégié pour le développement du territoire**
 - **Projet stratégique de promotion du territoire : diagnostic, orientations, plan d'actions**
 - **Souhait de travail notamment sur les capacités d'hébergements touristiques, les visites d'entreprises et les sites incontournables comme le zoo de la Boissière-du-Doré**

- **Développer un tourisme durable**
 - **Randonnées pédestres, vélos, fluviales, équestres, trail**

- **Développer l'attractivité de Sèvre et Loire par une offre d'animations**
 - **La rentrée du vignoble à vélo, Festi'Loire, animations itinérantes, animations structurantes, animations plan d'eau du chêne...**

- **Valoriser les atouts du territoire**
 - **Pierre percée, Plan d'eau du chêne, Sèvre & Loire, marais de Goulaine, circuits découverte (multisites)**



AU SERVICE DES ENTREPRISES



FAVORISER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

• **Elaborer une stratégie en matière d'offre foncière**

- **Identifier des nouvelles opportunités foncières au sein des ZA**
 - **Zones stratégiques – Zones d'équilibre – Zones de proximité**
 - **Gisements fonciers – Bimby économique - Friches**
- **Elaborer une charte de bonnes pratiques pour densifier/optimiser le foncier économique**
- **Requalifier les ZAE**
- **Développer de nouvelles ZA**
- **Entretenir les ZA avec un budget adapté**
- **Mettre en place un comité de suivi**

• Développer une offre immobilière adaptée

- Organiser un suivi régulier des entreprises locataires des hôtels d'entreprise
 - Rencontres régulières - Proximité
- Modifier la convention d'occupation précaire utilisée par la CCSL (harmonisation entre les hôtels d'entreprises)
- Mettre en place un système de sélection des entreprises pour l'entrée en hôtel d'entreprises
- Mener une étude d'opportunité pour la réalisation d'une offre immobilière spécifique (Village Artisans – Hôtel d'entreprises - ...)
- Proposer une offre économique sur le site de la gare du Pallet
- Accompagner le développement du coworking en Sèvre et Loire
- Créer une Maison de l'économie
- Mettre en place un comité de suivi

• Animer le tissu économique

- Speed Business
- Déjeuners élus
- Rdv trimestriels : Ateliers d'intelligence collective, webinaires, petits dejs, ...
- Festi'&co
- Visites d'entreprises (Binôme élu/service DE)
- Soutenir et participer à Expo'Vall
- Proposer et développer un outil de partage
- Kit nouvelles entreprises
- Faire des réseaux sociaux un outil de communication et de promotion de proximité
- Faire vivre L'Entraînante
- Favoriser la fédération des acteurs et associations d'entreprises

• Favoriser l'économie circulaire et les circuits courts

- Promouvoir les activités artisanales (créateurs)
- Mettre en place une application favorisant les circuits courts, en collaboration avec les producteurs locaux
- Proposer un annuaire d'entreprise



AU SERVICE DES HABITANTS



FAVORISER UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE QUALITÉ & DE PROXIMITÉ

- Favoriser une meilleure lisibilité de l'offre et des services proposés sur le territoire
- Favoriser l'interconnaissance entre partenaires et rendre plus lisible l'offre au public à travers les réunions d'échanges, la communication (CCAS, site internet...)
- Mener une réflexion sur les besoins en matière de locaux pour les associations à vocation sociale et caritative (regrouper ou créer des pôles : Resto du cœur, Protection civile...), ainsi que pour les partenaires (Etude Maison des Solidarités ...)

- **Développer le partenariat sur l'action sociale à l'échelle Sèvre et Loire**
- **Participer activement à la définition d'un Projet Territorial des Solidarités (PTS) avec le Département, en lien avec les communes et les associations**
- **Consolider et ajuster la politique de partenariat et de subventions auprès des associations**

- Conforter la qualité des services favorisant le maintien à domicile et adapter l'organisation et les moyens aux nouveaux besoins (SAAD, SSIAD)
- Adapter les organisations aux besoins réels et au financement des partenaires, aux évolutions réglementaires, aux résultats des évaluations
- Mettre en place des outils favorisant une meilleure communication et améliorant la gestion du quotidien (télégestion...)
- Poursuivre la mise en place de conditions de travail et de collaboration, de formation, attractives pour les professionnels
- Adapter le partenariat en matière d'équipements publics
- Réfléchir à l'évolution du partenariat pour l'EHPAD de Vallet
- Impulser un partenariat pour l'implantation d'un crématorium sur le territoire

DÉVELOPPER L'EMPLOI DE PROXIMITÉ

• Développer l'emploi

- Former et développer les compétences
- Animer l'emploi territorial
- Rapprocher l'offre et la demande en matière d'emploi



**DÉPLOYER LA POLITIQUE
DÉFINIE DANS LA
CONVENTION DE
TERRITOIRE
« GRANDIR ENSEMBLE »**

- **Décliner la stratégie de politique enfance & parentalité**
 - **Mettre en œuvre le plan d'actions pluriannuel arrêté dans le cadre de la Convention territoriale globale « Grandir ensemble en Sèvre et Loire »**
 - **S'inscrire en partenaire des actions identifiées sur le territoire pour la thématique parentalité**
 - **Développer un lieu d'accueil parents-enfants**
 - **Améliorer la communication sur les dispositifs existants**
 - **Construire des actions innovantes, avec et pour les jeunes**
 - **Elaborer le prochain projet éducatif de territoire**

- **Améliorer l'offre de service Petite enfance**
 - **Encourager les assistants maternels à se former, évoluer, s'enrichir, à se rencontrer et faciliter la valorisation de leur métier**
 - **Apporter aux parents un accompagnement adapté à leurs besoins**



PROMOUVOIR DES ACTIONS SOCIO- CULTURELLES ADAPTÉES

- **Être acteur, ensemble, de l'action du centre socioculturel sur le territoire**
 - **Rendre plus visible le partenariat dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens, tenir compte de l'évolution des besoins et du territoire**
 - **S'impliquer dans l'écriture du projet social du CSC**
 - **Faciliter les interventions partenariales sur les communes volontaires de la CCSL**
 - **Travailler en partenariat et prendre en compte des cultures différentes**

- **Proposer une adaptation des locaux et favoriser le fonctionnement de l'association**
 - **Définir les besoins en matière de locaux**
 - **Aménager des locaux**
 - **Déployer les activités hors les murs du centre, sur le territoire, en partenariat avec les communes d'accueil**

DÉVELOPPER UNE OFFRE CULTURELLE COMPLÉMENTAIRE & ADAPTÉE

- **Décliner la stratégie culturelle du territoire**
 - Conseiller les porteurs de projet et coordonner les actions de développement culturel
 - Fédérer les acteurs et les dynamiques culturelles
 - Réfléchir à un grand évènement Sèvre & Loire qui contribue à l'attractivité et au rayonnement du territoire
 - Permettre l'accès à la culture au plus grand nombre, et notamment les jeunes avec l'enseignement artistique et culturel (EAC)

- **Soutenir les actions culturelles à rayonnement intercommunal**
 - Définir l'intérêt communautaire de l'action culturelle
 - Soutenir les actions novatrices en matière de culture, qui s'inscrivent dans le Projet culturel de territoire

- **Structurer l'offre de lecture publique**
 - **Harmoniser les pratiques, notamment pour des accueils de classe de qualité**
 - **Valoriser et préciser la place du bénévolat et des professionnels**
 - **Développer l'offre numérique comme vecteur de cohésion et d'innovation**
 - **Favoriser les coopérations entre le réseau intercommunal et les bibliothèques communales (actions communes, partenariats, mutualisations)**
 - **Etudier les projets d'évolution du réseau de lecture publique**

- Proposer une offre musicale élargie, clarifiée et qualitative à l'ensemble du territoire
 - Acter le regroupement des écoles de musique en une structure intercommunale unique
 - Harmoniser l'offre de services (enseignement et pratiques amateurs)
 - Harmoniser la tarification
 - Mutualiser les moyens et optimiser les ressources

- Améliorer le rayonnement de l'école de musique sur le territoire et avec les partenaires
 - Construire une identité commune avec l'écriture partagée d'un projet pédagogique commun et d'un projet d'établissement
 - Définir les relations partenariales avec les différents interlocuteurs
 - Développer les master class



PROPOSER UNE OFFRE AQUATIQUE COMPLÉMENTAIRE ET DE QUALITÉ

- **Maintenir en bon état de fonctionnement les équipements et maîtriser les coûts**
 - **Optimiser le fonctionnement des deux équipements avec une gestion complète en régie**
 - **Adapter l'organisation des services au regard des travaux de remise aux normes des équipements**
 - **Améliorer la performance de consommation des fluides**
- **Mettre en place une offre tarifaire cohérente et harmonisée**
 - **Définir la politique tarifaire des équipements aquatiques, selon leur configuration et la complémentarité des services**
- **Développer la complémentarité de l'offre et de chaque équipement**
 - **Harmoniser les pratiques sur les activités proposées**
 - **Développer une offre spécifique à chaque équipement, dans la limite des capacités financières de la collectivité**



FAVORISER LA COOPÉRATION EN MATIÈRE SPORTIVE

- Renforcer la coopération entre les communes et l'intercommunalité
- Offrir un cadre d'échanges sur les politiques de subventions aux associations sportives, sur l'offre et la mise à disposition en matière d'équipements sportifs
- Apporter une veille juridique et documentaire aux communes en matière de politique sportive
- Accompagner l'accès à la découverte d'activités sportives diversifiées
- Conforter le partenariat avec le Département, notamment dans l'animation du Comité Territorial de Développement du Sport (CTDS)
- Soutenir la mise en place de la découverte du sport en direction du public jeune, avec le Printemps du sport en Sèvre et Loire (PSSL)



AGIR POUR LA BONNE QUALITÉ DES EAUX

Optimiser la compétence assainissement collectif

- Finaliser le Schéma Directeur d'Assainissement Collectif en lien avec le futur PLUi
- Revoir le niveau de la redevance pour l'harmonisation à échéance 2027
- Pérenniser le nouveau mode de gestion et le suivi du délégataire
- Etablir un programme pluriannuel d'investissement

Optimiser la compétence assainissement non – collectif

- Redéfinir l'organisation du service
- Accompagner les réhabilitations de dispositif d'assainissement autonome non conformes
- Inciter les mises en conformités à l'occasion des ventes
- Améliorer le % d'équipements conformes
- Définir un niveau de redevance répondant aux enjeux

GEMAPI

- **Anticiper la gestion de la Digue de la Levée de la Divatte en assurant une participation active au COPIL Digue**
- **Etudier la question de la mise en place de la taxe GEMAPI**
- **Finaliser le travail d'harmonisation de la gestion de la GEMAPI sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire en lien avec les syndicats existants**

Eau potable

- **Poursuivre le travail collaboratif avec les communes et Atlantic'eau**

INSTALLER UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS

Pérenniser la compétence déchets

- **Veiller à la pertinence du montant de la redevance incitative en lien avec les évolutions réglementaires et les fluctuations des cours**
- **Assurer une constante veille réglementaire et technique**
- **Répondre aux nouvelles exigences réglementaires en termes de biodéchets**

Déchèteries

- **Etudier la question de la gouvernance de la partie bas de quai en lien avec Valor3e**
- **Maintenir un haut niveau de service pour les usagers**

Economie circulaire

- **Intégrer les démarches en lien avec les futures actions du PCAET**
- **Promouvoir et sensibiliser le jeune public**



ADAPTER L'OFFRE ET LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES

• Gens du voyage

- Proposer une offre d'aire d'accueil des gens du voyage adaptée : négocier avec la Préfecture pour faire évoluer l'obligation en matière d'aires permanentes, aménager l'aire estivale de passage pour les groupes familiaux
- Adapter le mode de gestion des aires pour permettre accompagnement, réactivité et continuité
- Travailler à la question de l'ancrage des gens du voyage et retranscrire la stratégie au sein du PLH et du PLUi

• Gendarmerie

- Offrir, en partenariat avec l'Etat, des locaux professionnels et des logements adaptés : réfléchir à l'évolution du site du Loroux-Bottereau
- Réfléchir et mettre en place un mode de gestion adapté à la demande et aux moyens : étudier le portage investissement et gestion par un bailleur dans le cadre du projet au Loroux-Bottereau



DES MOYENS POUR AGIR

OPTIMISER LES RESSOURCES DE LA COLLECTIVITÉ

• Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement : lancement d'une politique d'achat

- La politique d'achat s'articule à partir des 3 axes suivants :
 - > Achat efficace adapté aux besoins
 - > Fournisseurs = Partenaires (dialogue et ouverture)
 - > Prise en compte de la dimension développement durable
 - Création de 20 familles de dépenses de fonctionnement : Affranchissement, Assurances, Bibliothèque, Carburant, Communication, Divers, Etudes diagnostic, Energies fluides, Entretien, Formation, Fournitures administratives, Honoraires, Impôts, Location, Maintenance, Frais de missions, Reversement, Services extérieurs, Télécommunication, Aménagement de zones.
- En 2021, le sujet des maintenances et de l'entretien seront analysés.

• Améliorer la performance des finances de la collectivité

- Développement de la culture "de gestion" auprès des services et des élus
- Définition d'orientations d'optimisation et de mutualisation de moyens
- Maîtrise des dépenses, contrôle de gestion, suivi des impayés
- Recherche de toutes les pistes de financement possibles
- Travail sur les coûts de fonctionnement acceptables pour chaque service
- Communication des coûts des services à l'habitant

- **Mettre en place un suivi prospectif des finances**

- Prospective de fonctionnement à 3 ou 5 ans

- **Valoriser le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscal)**

- Le CIF est un élément pondérateur essentiel de la dotation d'intercommunalité, depuis la réforme appliquée à compter du 1/01/2019.
- Intégration de la refacturation du service Urbanisme dans le calcul de l'attribution de compensation par le biais de la CLECT + nouvelles compétences dès lors qu'il existe un transfert de charges

- **Maintenir les niveaux de fiscalité existants**

Dans le contexte actuel, et pour suivre les engagements de la Communauté de communes au moment de sa création, il est souhaité de conserver les niveaux de fiscalité décidés en début de l'EPCI.

- **Poursuivre une capacité d'investissement pour doter le territoire d'équipements structurants**

L'optimisation des dépenses et des recettes devra permettre de ressortir une capacité d'autofinancement suffisante pour assurer le remboursement de la dette et la prise en charge de nouveaux investissements en faveur du développement du territoire

• Lancer l'élaboration d'un pacte financier et fiscal



Le pacte financier et fiscal est un outil de gestion du territoire qui permet de traduire sous les aspects financiers et fiscaux le projet de territoire.

- Pour le territoire de la CCSL, il est proposé de lancer une réflexion en 2021, afin de :
 - Partager des critères de bonne gestion financière sur le territoire (CCSL et communes) : capacité d'autofinancement, d'investissement, d'épargne, endettement, etc ...
 - Permettre la mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation des investissements (PPI) : optimisation des ressources (dotations de l'Etat)
 - Cadrer la structure fiscale du territoire (CCSL et communes) pour tendre vers une équité fiscale satisfaisante entre ménages et entreprises et en adéquation avec les compétences exercées
 - Favoriser la solidarité du territoire entre Communes membres et CCSL par la mise en commun de ressources (partage de fiscalité, fonds de concours, mutualisations, mises à disposition, etc ...) pour la réalisation d'opérations d'intérêt communautaire

FAVORISER UNE ORGANISATION AGILE AU SERVICE DU TERRITOIRE

• Un management agile

- **Donner du sens à l'action** de chaque équipe et chaque collaborateur, en informant régulièrement sur la vision globale, les projets et les orientations, en expliquant le sens et les raisons des décisions prises qu'elles soient collectives ou individuelles.
- **Responsabiliser les collaborateurs** sur leur action en favorisant le sentiment d'appartenance à la CCSL (mise en place d'un parcours d'accueil du nouveau collègue), au projet collectif, à l'animation et au développement du territoire.
- **Faciliter une organisation rapide et réactive.** Favoriser les relations inter-pôles et interservices, la prise d'initiative, le mode projet, l'adaptabilité à toutes situations et au changement, l'exigence. Limiter le nombre de strates hiérarchique et animer un travail en équipe collaborative.
- **Développer un management qui accompagne**, qui encourage, qui partage les enjeux, la stratégie, qui donne le cadre et le cap, qui laisse la possibilité d'expérimenter, et qui accepte et assume le droit à l'erreur.
- **Mettre la communication relationnelle et positive au centre des équipes :** informer, expliquer, échanger, dialoguer, brainstormer, argumenter, ... et trouver une position partagée et concertée. Communiquer sur le positif.

• Une coopération agile avec les communes

- Travailler les projets communautaires en lien étroit avec les communes, de manière adaptée en fonction des sujets : en mobilisant les élus, les agents des communes, en mode collectif ou individuel
- Réfléchir et accompagner les communes dans des projets de mutualisation, qu'ils soient à l'échelle Sèvre & Loire ou entre plusieurs communes



Communauté de communes Sèvre et Loire

Siège intercommunal • Espace Antoine Guilbaud • 1, place Charles de Gaulle • 44330 Vallet
Tél. 02 51 71 92 12 • www.cc-sevreloire.fr • contact@cc-sevreloire.fr

PROJETS CRTE Sèvre et Loire 2020-2026

AXE 1 - FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UNE REALITE CONCRETE SUR LE TERRITOIRE

Thèmes : Agriculture - Alimentation - Eau - Assainissement - Pollution - déchets - Biodiversité - risques - Rénovation thermique - Production EnR

Doc cadre : Diagnostic & stratégie PCAET + Plans d'actions mobilisés

Projet 1.1 - Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département	Prêts Banque des territoires	Autres partenaires	Date prév. démarrage	Coût opération	Financement
Création d'un espace de l'habitat et de l'énergie, service d'accompagnement et de conseil pour développer la rénovation énergétique du parc privé	CCSL			X Contrat interco si inv			2022 - T1		
Amélioration énergétique des bâtiments publics									
Rénovation de la toiture et implantation de panneaux photovoltaïques Espace F FRAUD au Loroux-Bottereau	CCSL		Plan de relance Pays de La Loire		x		2022 - T3	65 000 €	
Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du futur Centre Technique Communautaire sur le site mutualisé avec La station d'épuration de La Baronnière à Vallet	CCSL				x		2022 - T4	120 000 €	
Rénovation énergétique de la mairie-siège (isolation et menuiseries extérieures)	DIVATTE SUR LOIRE				x	ADEME	2023	200 000 €	
Rénovation et mise aux normes de la maison des associations à La Chapelle Basse-Mer	DIVATTE SUR LOIRE				x		2024-2026	nd	
Projet de garage pour Centre Technique Municipal avec couverture photovoltaïque	DIVATTE SUR LOIRE				x		2023	nd	
Rénovation de la toiture et implantation de panneaux photovoltaïques Salle Montfort	LA BOISSIERE DU DORE				x		2023-2024		
Implantation de panneaux photovoltaïques à l'école publique	LA BOISSIERE DU DORE				x		2024-2025		
Diagnostic énergétique des bâtiments communaux et travaux de rénovation énergétique de ces bâtiments à déterminer au vu du diagnostic	LA CHAPELLE-HEULIN								
Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école publique	LA REGRIPIERE					SYDELA			
Rénovation énergétique de la mairie et de la salle de loisirs	LA REMAUDIERE	DSIL - Plan de relance			x		2021	53 874 €	40 000 €
Stade et salle du Beugnon (rénovation, isolation, photovoltaïque)	LE LOROUX-BOTTEREAU				x			200 000 €	
Salle de sport du Ponant (rénovation, isolation)	LE LOROUX-BOTTEREAU				x			100 000 €	
Amélioration énergétique des salles de la Tannerie	LE LOROUX-BOTTEREAU							50 000 €	
Aménagement et valorisation des bâtiments communaux	LE LOROUX-BOTTEREAU				x			350 000 €	
Système de récupération d'eaux sur bâtiments communaux	LE LOROUX-BOTTEREAU							10 000 €	
Rénovation énergétique Ecole la Sarmentille	LE LANDREAU	DSIL rénovation énergétique			x		2022-2023		
Réhabilitation énergétique, isolation, chauffage de l'ensemble école - périscolaire - mairie	LE PALLET				x		2023		
Réhabilitation énergétique, isolation, chauffage de la salle polyvalente de loisirs	LE PALLET				x		2023		
Réhabilitation énergétique, isolation, chauffage de restaurant scolaire	LE PALLET				x		2024		
Changement fenêtres et chauffage centre Mathilde Sauvion	MOUZILLON	DSIL - Rénovation énergétique			x		2021	71 533 €	35 767 €
Isolation thermique en plancher de combles perdus centre Mathilde Sauvion	MOUZILLON	DSIL - Rénovation énergétique					2021	17 880 €	8 940 €
Installation de pompes à chaleur : écoles périscolaire, salle R. HARDY, mairie	MOUZILLON	DSIL			x		2022	49 176 €	20 000 €
Etude pour installation chaufferie bois	MOUZILLON	DSIL			x				
Isolation de l'Ecole	MOUZILLON	DSIL					2022	17 880 €	8 940 €
Réhabilitation d'un bâtiment industriel pour le nouveau centre technique municipal et installation de panneaux photovoltaïques	VALLET	DETR - Rénovation énergétique			x		2021-2023	1 656 300 €	175 000 €
Réhabilitation énergétique du centre Emile Gabory	VALLET				x		2022 - T4	1 000 000 €	
Programme pluriannuel de réhabilitation énergétique des bâtiments communaux suite au décret tertiaire	VALLET				x		2022-2026	300 000 € / an	

Projet 1.2 - Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et durables	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département	Prêts Banque des territoires	Autres partenaires	Date prév. démarrage	Coût opération	Financement
Prise de compétence mobilité, dans le cadre de la loi LOM, réorganisation du service avec recrutement d'un manager mobilité	CCSL					ADEME - AMI TENMOB	2021-T3	2021 : 17 500 € 2022 : 42 500 € 2023 : 47 500 €	
Renforcer le co-voiturage sur le territoire : développement du réseau d'aires de co-voiturage, étudier la mise en place de points STOP	CCSL			CD44			2020-2026	750 € / an fct 1 000 € / an inv	
Sensibilisation									
Lancer une campagne de communication pour sensibiliser davantage aux enjeux et outils de mobilité	CCSL					ADEME - AMI TENMOB	2021-2023	15 000 € / an	
Accompagner les publics scolaires (pédibus, écomobilité scolaire...)	CCSL					ADEME - AMI TENMOB	2022-2023	2022-2023 : 500 € / an	
Informar la population à propos de l'offre de stationnement à La Chapelle Basse-Mer	DIVATTE-SUR-LOIRE						2022		nd
Mettre en place le comité des partenaires pour associer les acteurs locaux aux questions de mobilité	CCSL								
Intermodalité et transports en commun									
Etudier les possibilités de transports en commun adaptés (y compris navette électrique, fluviale) vers les points stratégiques en cohérence avec les offres principales	CCSL					ADEME - AMI TENMOB	2021 - T4	2021-2022 : 15 000 € / an	
Acquisition et aménagement du bâtiment gare du Pallet, équipement multimodal et de services	CCSL				x		2021-2022		
Contrats opérationnels de mobilité avec la Région, partenariat NM et autres AOM	CCSL		Région PDL			Nantes Métropole	2021-2022		
Véhicules électriques									
Plan d'acquisitions de véhicules de service électriques	MOUZILLON								
Plan d'acquisitions de véhicules de service de la CCSL électriques	CCSL						2020-2026		
Ajout de bornes électriques rapides en centre-ville	LE LOROUX-BOTTEREAU							20 000 €	
Mise en place d'une prise pour les véhicules électriques à proximité du zoo	LA BOISSIERE DU DORE						2023		
Mise en place de prises pour les véhicules électriques	ST JULIEN DE CONCELLES						2022 -T4		
Déplacements doux, mobilités actives									
Mettre en place un service de location de vélos à destination des actifs du territoire	CCSL		AMI Solutions innovantes	Partenariat CD44			2021-2023	2021 : 70 000 € 2022 : 65 000 € + 5 000 € fct 2023 : 65 000 € + 8 000 € fct	
Mailage cyclable : poursuivre la réalisation des connexions cyclables identifiées au SDMA + déploiement des boucles vélos communautaires	CCSL			X Contrat interco si inv	X		2021-2026	2021 : 131 000 € + 15 000 fct 2022 : 125 000 € + 15 000 fct 2023 : 125 000 € + 15 000 fct	
Aménagement d'une piste cyclable entre La Chapelle Basse-Mer et Barbechat	DIVATTE-SUR-LOIRE					x			
Reconnexion aux liaisons cyclables des communes de Le Loroux-Bottreau et St Julien de Concelles (relier les équipements)	DIVATTE-SUR-LOIRE				X Contrat interco		2022 - T4	50 000 €	
Création d'une passerelle sur le canal des bardets afin de relier la Loire	DIVATTE-SUR-LOIRE				pour axes	x	nd		nd
Aménagement voix douce autour du plan d'eau communal à La Chapelle Basse-Mer	DIVATTE SUR LOIRE				structurants	x	2023		
Aménagement de pistes cyclables / cheminements piéton	LA CHAPELLE-HEULIN					x			
Aménagement de pistes cyclables	LA REGRIPIERE					x	2023		
Faciliter les voies douces vers zones d'activités	LE LOROUX-BOTTEREAU							15 000 €	
Développement des déplacements doux (parking vélo/revvalorisation des venelles)	LE LOROUX-BOTTEREAU							50 000 €	
Aménagement de liaisons douces (piétons, cyclistes) entres les villages et le bourg	LE PALLET					x	2023		
Aménagement de liaisons douces le long de la Sèvre et de la Sanguèze	LE PALLET					x	2026		
Aménagement de liaisons douces, dans le centre bourg, entre villages, long Sanguèze	MOUZILLON					x			
Aménagement de pistes cyclables : créer une voie douce entre Soleil Levant et Beau Soleil et entre Carrefour Market et Le Loroux-Bottreau	ST JULIEN DE CONCELLES					x	2022 - T4		
Développement des circuits pédestres	ST JULIEN DE CONCELLES								
Aménager les bords du canal des Bardets (cycles et piétons)	ST JULIEN DE CONCELLES					x			
Augmenter le nombre et sécuriser les parkings vélos	ST JULIEN DE CONCELLES						2022 - T1	20 000 €	
Programme pluriannuel d'aménagement de pistes cyclables	VALLET				Contrat interco		2022 - T3	100 000 €/an	
Installation de passerelles vélos pour accéder du nord Loire au sud Loire sur le pont de Thouaré et création de pistes cyclables pour relier les bords de loire vers le bourg	Communes / CD 44					x			

Projet 1.3 - Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département	Prêts Banque des territoires	Autres partenaires	Date prév. démarrage	Coût opération	Financement
Engagement d'un Plan Climat Air Energie Territorial, recrutement d'une chargée de mission pour animer la démarche (50%) et études	CCSL						2020-2022	66 296 €	51 760 €
Agriculture-alimentation									
Réalisation de diagnostics agricoles spécifiques au PCAET et au PLUi avec la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs	CCSL					Chambre d'Agriculture	2020-2021	48 880 €	4 888 €
Aide à l'installation d'une ferme pour approvisionner en bio et local la restauration scolaire	LE LOROUX-BOTTEREAU								
Aide à l'installation d'une ferme pour approvisionner en bio et local la restauration scolaire	LE PALLET						2025		
Biodiversité									
Boisement des espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur	DIVATTE SUR LOIRE				X AMI Cœur bourg		2020-2026		
Végétalisation des pieds de mur en centre ville	DIVATTE-SUR-LOIRE				X AMI Cœur bourg		2020-2026		
Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communal : lauréat appel à projet	LA CHAPELLE-HEULIN					OFB - AMI	2021-2023	42 950 €	32 760 €
Actions de restauration / préservation de la biodiversité communale à déterminer au vu de l'inventaire qui sera réalisé dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité communale	LA CHAPELLE-HEULIN								
Réflexion et accompagnement à la reconversion des friches viticoles (acompanements d'installation d'agriculteurs, défrichage, boisement...)	LA CHAPELLE-HEULIN								
Réflexion sur la gestion des parcelles communales dans l'emprise du site Natura 2000 et mise en place d'actions de préservation / restauration préconisées par le DOCOB	LA CHAPELLE-HEULIN					SMLG / SYLOA			
Reboisement / construction forêt (achat foncier Grenouillères/Claray)	LE LOROUX-BOTTEREAU				X AMI Cœur bourg			10 000 €	
Plantation de haies sur parcelles communales	LE LOROUX-BOTTEREAU							5 000 €	
Revégétalisation du centre ville	LE LOROUX-BOTTEREAU				X AMI Cœur bourg			3 000 €	
Eco aménagement du quartier et place Charles De gaule (mise à jour du breil et boisement)	LE LOROUX-BOTTEREAU				X AMI Cœur bourg			500 000 €	
Aménagement Ecoresponsable des parkings rue de bourgogne et rue du bois ferry	LE LOROUX-BOTTEREAU				X AMI Cœur bourg			15 000 €	
Optimisation de l'éclairage public (programmation/indépendance de quartiers)	LE LOROUX-BOTTEREAU							120 000 €	
Favoriser les nichoirs d'animaux sauvages en ville	LE LOROUX-BOTTEREAU							10 000 €	
Friche écologique	LE LOROUX-BOTTEREAU							50 000 €	
Projets de renaturation de friches agricoles	LE PALLET						2022 - T1	10 000 €	
Définition d'un plan pluriannuel d'investissement pour la plantation de haies	MOUZILLON								
Projets de renaturation de friches agricoles	MOUZILLON								
Developper les écopaturages sur les espaces verts de la commune	ST JULIEN DE CONCELLES								
Reboiser des espaces	ST JULIEN DE CONCELLES						2022 - T4		
Réflexion sur l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communal	VALLET						2023		
Politique de plantation annuelle d'arbres	VALLET						2022 - T3	50 000 € /an	
Projet 1.4 - Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique									
Engagement d'une démarche d'économie circulaire : recrutement d'une chargée de mission pour animer la démarche	CCSL					ADEME - AMI LEADER	2021-2023	145 000 € sur 3 ans	122 000 €
Engagement d'un Plan Alimentaire Territorial : lauréat appel à projet, recrutement d'une chargée de mission pour animer la démarche	CCSL	AMI ADEME-DRAAF -Région					2021-2023	58 000 €	30 000 €
Etude développement du réemploi et réflexion sur un projet de matériauthèque/écocyclerie	Pat Mouille / Ecocyclerie du Vignoble				X Contrat interco si inv	CCSL - ADEME	2021-2022		
Promouvoir et sensibiliser le jeune public à la prévention et la gestion des déchets	CCSL						2020-2026		
Installer une gestion durable des déchets : adaptation et optimisation du service et de la tarification de la redevance incitative, études liées à la réglementation en matière de collecte des biodéchets et de compétence bas de quais en lien avec VALOR 3E	CCSL / Valor3e						2021-2023		
Elaboration d'une politique d'achat durable	CCSL					RESECO	2021-2023		
Evolution de l'Agenda 21 en Agenda 2030	DIVATTE-SUR-LOIRE								
Réflexion sur la mise en place d'un agenda 2030	LA CHAPELLE-HEULIN								
Réflexion sur une évolution de l'Agenda 21 en Agenda 2030	ST JULIEN DE CONCELLES						2022 - T4		
Réflexion sur une évolution de l'Agenda 21 en Agenda 2031	VALLET								

Projet 1.5 - Devenir un territoire plus autonomes en énergies renouvelables et locales	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département	Prêts Banque des territoires	Autres partenaires	Date prév. démarrage	Coût opération	Financement
Production solaire									
Etude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques ou centrale hydroélectrique au Pé de Vignard	LE PALLET						2022		
Projet de centrale photovoltaïque route d'Ancenis	VALLET					SYDELA	2023		
Installation d'ombrières avec panneaux photovoltaïques	MOUZILLON					SYDELA			
Installation d'ombrières aux Dorices et au Rouaud vec panneaux photovoltaïques	VALLET					SYDELA	2022 - T2	0	
Réseau de chaleur									
Etude pour la création d'un réseau de chaleur	LE LOROUX-BOTTEREAU								
Adaptation du réseau de chaleur	ST JULIEN DE CONCELLES						2023		
Etude pour la création d'un réseau de chaleur entre la mairie, l'école publique, la périscolaire et la future urbanisation	LE PALLET						2023		
Projet 1.6 - Agir pour la bonne qualité des eaux									
Maître d'ouvrage									
Etat									
Région									
Département									
Prêts Banque des territoires									
Autres partenaires									
Date prév. démarrage									
Coût opération									
Financement									
Elaboration d'un schéma Directeur d'Assainissement et élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement pour les équipements d'Assainissement Collectif	CCSL					Agence de l'eau	2021-2023	220 000 €	110 000 €
Réflexion sur la réalisation d'un diagnostic et d'un schéma directeur des eaux pluviales mutualisés	Communes avec coordination CCSL					Agence de l'eau	2022	400 000 €	50%
Etude gestion future de la digue de la Divatte		DIRO		CD44		NM, CSMA, SMLG	2021-2022		
Contribution au SAGE, syndicats d'eau, de bassins pour la prévention des risques et l'amélioration de la qualité de l'eau	CCSL						2020-2026	443 000€/an vers 4 syndicats	
Curage de l'étang de la Tannerie et création d'une passerelle PMR pour la pêche	LA BOISSIERE-DU-DORE						2023		
Restauration du milieu naturel de la lagune à La Rinelière	LA REGRIPIERE						2024		
Renaturation du site naturel dans la coulée verte La Chapelle Basse-Mer	DIVATTE SUR LOIRE				X Dispositif renaturer ?	SMLG Agence de l'Eau SM DIVATTE	2022 - T4		nd
Renaturation de sites et préservation milieux naturels : Coulée de la Logne (phase2 : Aménagement, extension et valorisation des espaces naturels)	VALLET				X Dispositif renaturer ?		2021-2026	250 000 €	
Enjeux/leviers identifiés par l'Etat									
PPRI									
Mise en œuvre Natura 2000									
Suivi de gestion des niveaux d'eau									
Renaturation de sites et préservation milieux naturels									
Approvisionnement local des restaurants scolaires									
Accompagnement déprise viticoles									
Développement de l'Atlas de la Biodiversité Communale									

PROJETS CRTE Sèvre et Loire 2020-2026

AXE 2 - FAVORISER L'AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE, LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE & L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Thèmes : Développement économique - Commerce - Promotion du territoire - Aménagement - Logements - Revitalisation - Lutte contre artificialisation sols

Doc cadre : Diagnostic PLUi + Stratégie & plan d'actions PLH + conventions PVD & AMI cœur de bourg

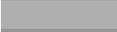
Projet 2.1 - Aménager le territoire de manière équilibrée, en offrant un cadre de vie de qualité	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département	Prêts Banque des territoires	Autres partenaires	Date	Coût opération	Financement
Elaboration du PLUi et accompagnement des communes en matière d'évolutions des PLUs communaux	CCSL					Communes	2020-2025	336 795 €	175 405,00 €
Participer à l'évolution du SCOT du Vignoble Nantais	SM Pays VN					CCSL CSMA	2020-2023	66 022 €	
Maintenir un service commun d'urbanisme de qualité et de proximité	CCSL					Communes	2020-2026		
Elaboration d'une stratégie opérationnelle pour tendre vers le ZAN	CCSL	AMI ZAN				CEREMA, SCOT	2021-2022	50 000 €	
Elaboration d'un Programme d'Actions Foncières	CCSL						2022-2023	50 000 €	30% EPF
Projet 2.2 - Adapter l'habitat aux enjeux démographiques, fonciers & écologiques	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département	Prêts Banque des territoires	Autres partenaires	Date	Coût opération	Financement
Mettre en œuvre et animer le PLH : observatoire, carnets du logement	CCSL						2020-2021	2020 : 43 000€ 2021 : 21 500€ 2022 : 21 500€	
PLH PIG	CCSL						2019-2022	76 344 €	48 056 €
Développement du partenariat avec les bailleurs	CCSL / Communes						2021-2026		
Proposition d'habitat adapté pour les publics spécifiques : étude ancrage et habitat gens du voyages, soutien Foyers de Jeunes Actifs, PIG seniors	CCSL						2022 - T4	15 000 €	
Aménagement d'un terrain pour groupes familiaux pour l'accueil des gens du voyage à St Julien de Concelles	CCSL	DETR					2021	91 667 €	32 083 €
Travaux aire d'accueil gens du voyage de Vallet	CCSL	Plan de relance		X Contrat interco	x		2021		
Logements adaptés - intergénérationnel - seniors									
Création de logements locatifs aidés rue d'anjou - centre bourg Barbechat	DIVATTE SUR LOIRE				x		2023-2026		
Portage immobilier pour création résidence colocation seniors	DIVATTE SUR LOIRE					portage privé	2022-2026	300 000 €	
Création d'habitats adaptés au seniors dans le cadre d'un quartier multigénérationnel sur le quartier Beausoleil (quartier central, logements actuels vétustes) (acquisitions foncières en cours)	LA CHAPELLE-HEULIN				x				
Projet de 30 à 40 logements locatifs intermédiaire seniors et jeunes, avec services	MOUZILLON				x				
Projet de logements intergénérationnels	LE PALLET				x		2023		
Projet de 20 à 30 logements locatifs intermédiaire seniors et jeunes, avec services	LE PALLET				x		2025		
Création de logements intermédiaires résidence seniors	ST JULIEN DE CONCELLES				x				
Proposition de maisons partagées dans le bourg ou à proximité	ST JULIEN DE CONCELLES				x				
Développer le concept de la résidence service	ST JULIEN DE CONCELLES								
Création résidence autonomie (33 logements)	VALLET			CD44		VyV3	2021-2024		
Création de 3 logements seniors ZAC St Christophe	VALLET					Atlantique hab			
Eco-quartiers									
Ecoquartiers (zone Brodu / Ancien Hôpital/Clos aux Moines)	LE LOROUX-BOTTEREAU				x		2022-2026	7 000 000 €	
Projet d'éco-quartiers	ST JULIEN DE CONCELLES				x				
Création de l'éco-quartier ZAC St Christophe - La Prestière	VALLET				x		2021-2023	2 000 000 €	
Création de l'éco-quartier Les Champs Barrés	VALLET				x		2025-2026	4 000 000 €	

Projet 2.3 - Mener une politique de dynamisation et revitalisation des centres-bourgs	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département	Prêts Banque des territoires	Autres partenaires	Date	Coût opération	Financement
Animer la convention Petites Villes de Demain et la démarche ORT : recrutement d'un chef de projet PVD mutualisé	CCSL LE LOROUX-BOTTEREAU VALLET						2021-2023		
Accompagner les AMI Cœur de bourg - cœur de ville : constitution d'une équipe en accompagnement des communes	CCSL + 11 communes						2021-2023		
AMI cœur de bourg - cœur de ville	DIVATTE-SUR-LOIRE				X AMI Cœur bourg				
Modernisation de la place de l'église de La Chapelle Basse-Mer	DIVATTE-SUR-LOIRE	DETR	FFR Centre-Bourg		X AMI Cœur bourg		2021	318 040 €	80 000,00 €
Réalisation d'espaces commerciaux en centre bourg (3/4 LCBM +2 BBT)	DIVATTE SUR LOIRE				X AMI Cœur bourg		2023-2026	nd	
Aménagement d'un quartier sur un ancien site industriel (Orchidées)	LA CHAPELLE-HEULIN				X AMI Cœur bourg				
Aménagement du parking de la mairie avec une solution développement durable	LA CHAPELLE-HEULIN				X AMI Cœur bourg		2021	72 740 €	
AMI cœur de bourg - cœur de ville	LA REGRIPIERE				X AMI Cœur bourg		2021		
Etude d'aménagement avec l'AURAN	LA REMAUDIERE				CD 44 - fonds commune rurale		2021	23 475 €	14 080 €
Modernisation et sécurisation du bourg de la Remaudière	LA REMAUDIERE								
AMI cœur de bourg - cœur de ville	LE LANDREAU				X AMI Cœur bourg				
Sécurisation rue Bouteiller de l'Isle	LE LANDREAU				X AMI Cœur bourg		2023		
AMI cœur de bourg - cœur de ville + Petite Ville de Demain	LE LOROUX-BOTTEREAU				X AMI Cœur bourg				
Opération de requalification urbaine sur le site de l'ancien hôpital	LE LOROUX-BOTTEREAU				X AMI Cœur bourg				
Aménagement du quartier et voies du circulation des collèges (public / privé)	LE LOROUX-BOTTEREAU				X AMI Cœur bourg			350 000 €	
Aménagement parking déporté (zone mainguy) avec bornes électriques et toit végétalisé	LE LOROUX-BOTTEREAU				X AMI Cœur bourg			100 000 €	
Favoriser la consommation locale avec une Halle dédiée aux producteurs locaux	LE LOROUX-BOTTEREAU				X AMI Cœur bourg			450 000 €	
Nouvel espace de spectacle / palais des congrès	LE LOROUX-BOTTEREAU				X AMI Cœur bourg		2025-2030	3 500 000 €	
AMI cœur de bourg - cœur de ville	LE PALLET				X AMI Cœur bourg				
Projets de renaturation de sols artificialisés ; parkings SPL, complexe sportif, place derrière l'église	LE PALLET				X Dispositif renaturer ?		2023		
AMI cœur de bourg - cœur de ville	MOUZILLON				X AMI Cœur bourg				
Aménagement paysager du cimetière pour en faire un lieu de promenade en coeur de bourg	ST JULIEN DE CONCELLES				X AMI Cœur bourg		2022		
AMI cœur de bourg - cœur de ville + Petite Ville de Demain	VALLET				X AMI Cœur bourg				
Requalification de la place C. de Gaulle	VALLET				X AMI Cœur bourg		2022-2023	800 000 €	
Requalification rue de Bazoges	VALLET				X AMI Cœur bourg		2022-2023	800 000 €	
Réaménagement rue F. Luneau	VALLET				X AMI Cœur bourg		2026	400 000 €	
Requalification du parking A. Barré (ex bâtiment Vitiloire)	VALLET				X AMI Cœur bourg				
Avenue du Général Heurtaux	VALLET				X AMI Cœur bourg		2026	800 000 €	
Sécurisation des espaces publics : Création de 3 ronds points (Bd d'Italie + Bd E. Gabory + Bonne Fontaine)	VALLET				X AMI Cœur bourg	CCSL pour le 1er (PUP)	2022-2026	1 200 000 € pour les 3	

Projet 2.4 - Développer une stratégie en matière d'offre foncière et immobilière économique	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département	Prêts Banque des territoires	Autres partenaires	Date	Coût opération	Financement
Etude sur les gisements fonciers, Bimby économique	CCSL						2021-2022		
Mise en place d'une charte d'optimisation pour les entreprises en partenariat avec les consulaires	CCSL					Consulaires entreprises	2021		
Etude d'opportunité pour la réalisation d'une offre immobilière spécifique : village d'artisans, hôtel d'entreprises	CCSL								
Etude d'opportunité pour la requalification de la salle polyvalente en village d'artisans à La Remaudière	CCSL								
Projet 2.5 - Développer des lieux d'animation, d'échanges et de services	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département		Autres partenaires	Date	Coût opération	Financement
Animation du tissu économique, des réseaux d'entreprises : évènementiel, marque de territoire L'Entraînante Sèvre & Loire	CCSL						2021-2023	40 000€/an	
Etude sur la création d'une maison de l'économie : accompagnement, services, co-working, animations	CCSL				X Contrat interco				
Etude pour la création d'un espace de co-working à la gare du PALLET	CCSL								
Etude pour la création d'un espace de co-working	DIVATTE-SUR-LOIRE				X AMI Cœur bourg				
Soutien à la mise en place d'un bâtiment mutualisé avec espace de co-working ou tiers-lieu	ST JULIEN DE CONCELLES				X AMI Cœur bourg				
Etude pour la mise en place d'un tiers-lieu culturel, recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration (VTA)	VALLET	Etat - DCPPAT					2021-2022	30 000 €	15 000 €
Création d'espaces de coworking Espace E. Gabory (étage : aménagement bâtiment central)	VALLET				X AMI Cœur bourg		2023-2024	400 000 €	
Projet 2.6 - Promouvoir le territoire en valorisant ses atouts naturels et ses acteurs	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département	Prêts Banque des territoires	Autres partenaires	Date	Coût opération	Financement
Travailler au projet stratégique de l'Office de Tourisme du Vignoble Nantais	OT du Vignoble Nantais					CCSL CSMA SM Pays VN	2021-2022		
Réflexion sur les capacités d'hébergements touristiques, notamment autour de la Loire à vélo et professionnels									
Projet d'aménagement et d'animation des bords de Loire à La Pierre Percée et évolution capitainerie	CCSL DIVATTE-SUR-LOIRE				X Contrat interco		2022-2024	CCSL : 230 400€ DSL : 211 000€	
Projet de valorisation du marais de Goulaine, soutien au développement de la Maison Bleue	HAUTE-GOULAIN					CCSL BASSE-GOULAIN LA HAYE-FOUASSIERE	2022-2024		
Mise en valeur du site naturel et historique du Perthuis Churin	DIVATTE-SUR-LOIRE								
Aménagement des berges pour valoriser le plan d'eau communal à La Chapelle Basse-Mer	DIVATTE SUR LOIRE				CD44		2022		
Déploiement de sanitaires autonomes sur les sites de loisirs et sites naturels	DIVATTE SUR LOIRE						2020-2026	nd	
Aménagement de l'étang des Grenouillères et du Breil	LE LOROUX-BOTTEREAU							15 000 €	
Projet de valorisation des bords de la Sèvre et de la Sanguèze	LE PALLET						2025		
Créer une guinguette sur les bords de Loire	ST JULIEN DE CONCELLES								
Déploiement de nouveaux sanitaires "autonomes" sur les bords de Loire et plan d'eau	ST JULIEN DE CONCELLES						2022-2027		
Valorisation de l'étang de Fromenteau	VALLET						2022-2026		

Projet 2.7 - Restaurer et valoriser le patrimoine local	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département	Prêts Banque des territoires	Autres partenaires	Date	Coût opération	Financement
Travail de partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire du Vignoble Nantais	CCSL/SM Pays VN						2020-2026		
Réinstallation des vitraux de l'église de Barbechat et travaux connexes	DIVATTE-SUR-LOIRE						2022-2026	20 000 € /an	
Rénovation du Four à chaux, des espaces extérieurs et mise en place d'un programme d'animation pour la mise en valeur de ce patrimoine historique et du site naturel dans lequel il est implanté (marais de Goulaine)	LA CHAPELLE-HEULIN	Etat DETR			X Contrat interco ?		2021	235 320 €	50 000 €
Réaménagement du chemin des Gohaux	LE PALLET						2023-2026		
Redonner une nouvelle vie au Moulin du Pê de Vignard	LE PALLET						2023		
Nettoyage de l'orgue de l'église	LE LOROUX-BOTTEREAU							90 000 €	
Projet de restauration de l'église comme lieu culturel	MOUZILLON								
Restauration et sécurisation de l'église	VALLET						2022-2026	3 000 000 €	
Enjeux/leviers identifiés par l'Etat									
<i>Stratégie d'accompagnement aux commerces</i>									
<i>Stratégie économique territoriale</i>									
<i>Logement saisonnier</i>									
<i>Etude préalable OPAH-RU</i>									

Légende

	Projet engagé
	Projet mature - prêt à être engagé
X	Possibilité d'actionner le dispositif

PROJETS CRTE Sèvre et Loire 2020-2026

AXE 3 - AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS & FAVORISER LA COHESION SOCIALE

Thèmes : Services publics - Résilience sanitaire - Jeunesse - numérique - Culture & patrimoine - Sports - Population - Lutte contre la pauvreté - inégalités - emploi - sécurité

Doc cadre : Stratégie & plan d'actions CTG + PCT + futur PTS

Projet 3.1 - Favoriser un accompagnement social de qualité & de proximité	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département	Prêts Banque des territoires	Autres partenaires	Date	Coût opération	Financement
Accompagnement à l'évolution du CLIC pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap	CCSL			CD44		CLIC	2021-2022		
Participation au Projet Territorial des Solidarités	CD44			CD44		CCSL, CCAS associations	2021-2022		
Réflexion pour la mise en place d'une maison de la Solidarité	CCSL						2022-2026		
Soutien aux associations caritatives, épicerie solidaire (projet d'extension) et lutte contre la pauvreté	CCSL					Dépan'épices associations	2020-2026		
Révision du protocole logement pour les victimes de violences conjugales	CD44			CD44		CCSL, CCAS associations	2021-2022		
Locaux associatifs à caractère social									
Projet de locaux mutualisés pour les associations à caractère social	CCSL				X Contrat interco	associations	2022-2023		
Relogement des structures, organismes et associations à connotation intercommunale	VALLET				X Contrat interco		2023-2026	500 000 €	
Jardins partagés									
Aménagement des jardins du cœur à Vallet	CCSL	Etat - plan de relance					2021-2022	23 193 €	11 597 €
Projet de créations de jardins partagés pour le secteur d'habitat de la garene	DIVATTE SUR LOIRE				X AMI Cœur Bourg		2023-2026	nd	
Aménagement d'un local pour le café associatif Barbechat	DIVATTE SUR LOIRE				X AMI Cœur Bourg	association	2022-2023	nd	
Projet de jardins partagés	LE PALLET				X AMI Cœur Bourg	X			
Projet de jardins partagés	VALLET				X AMI Cœur Bourg	X	2025	200 000 €	
Projet 3.2 - Accompagner la prévention et l'accès aux soins									
Maître d'ouvrage									
Etat									
Région									
Département									
Prêts Banque des territoires									
Autres partenaires									
Date									
Coût opération									
Financement									
Soutien aux acteurs de la prévention : suicide, addictions	CCSL					associations	2020-2026		
Modernisation des outils des services médico-sociaux SSIAD et SAAD	CCSL					ARS CARSAT	2021	35 664 €	17 134 €
Réflexion sur Contrat Local de Santé	CCSL						2023-2024		
Etude dispositif maison sport-santé	CCSL			CD44			2022-2023		
Développement des actions de prévention envers les jeunes	DIVATTE SUR LOIRE						2020-2026	6 000 € / an	
Projet "Ensemble partageons du bien-être" : programme d'ateliers s'adressant aux enfants, aux adolescents, aux parents et aux grands-parents dans le contexte de crise sanitaire	LA CHAPELLE-HEULIN					CAF	2021	9 160 €	3 000 €
Dans le cadre du label ville prudente, sensibilisation des jeunes et moins jeunes aux dangers de la route	ST JULIEN DE CONCELLES						2019-2026		
Accompagner la création d'un espace santé en cœur de bourg	ST JULIEN DE CONCELLES					office santé des territoires	2021-2024		
Projet d'accompagnement aux personnes endeuillées	ST JULIEN DE CONCELLES			CD44		association, CAF CHU	2021-2026		

Projet 3.3 - Développer l'emploi de proximité et accessible aux jeunes	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département	Prêts Banque des territoires	Autres partenaires	Date	Coût opération	Financement
Développer l'action et les partenariats du Point Relais Emploi	CCSL						2020-2026		
Travail sur la feuille de route de la Mission Locale pour accompagner les jeunes	Mission Locale du Vignoble					CCSL	2021-2022		
Soutien à l'action en faveur de l'égalité femmes-hommes : Des elles pour l'entreprise	CCSL						2021-2022		
Soutien aux structures favorisant l'accès aux métiers et à l'emploi : outil en main, escalad'entreprises	CCSL					associations	2020-2026		
Soutien aux structures d'insertion du territoire existantes et nouvelles (jardins d'Esia)	CCSL / communes					associations d'insertion	2020-2026		
Favoriser l'apprentissage dans la collectivité territoriale	DIVATTE SUR LOIRE						2023		
Recrutement d'un jeune dans le cadre de l'atlas de la biodiversité communale	LA CHAPELLE-HEULIN	Etat					2022-2023	3 000 €	
Intégrer des services civiques aux services de la ville	LE LOROUX-BOTTEREAU						2022		
Accompagner les jeunes les plus fragiles à obtenir leur permis de conduire	ST JULIEN DE CONCELLES						2021		
Accompagner les jeunes dans leur orientation professionnelle	ST JULIEN DE CONCELLES						2021		
Developper les jobs d'été	ST JULIEN DE CONCELLES						2021		
Accueillir tous les profils de jeunes au sein de la collectivité, de la 3ième à bac+5 favoriser l'apprentissage au sein des service	ST JULIEN DE CONCELLES						2020-2026	50 000 € / an	
Projet 3.4 - Déployer la politique Grandir Ensemble en Sèvre et Loire	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département	Prêts Banque des territoires	Autres partenaires	Date	Coût opération	Financement
Mettre en œuvre et animer le Contrat Territorial Global Grandir Ensemble	CCSL / communes			CD44		CAF associations	2020-2023	51 500 €	18 500 €
Soutien à la parentalité : développement d'un 2ème Lieu d'Accueil et d'Ecoute des Parents (LAEP)	CCSL			X Contrat interco si inv		CAF communes	2021-2022	19 500 €	
Soutien à la parentalité : développement d'actions sur toutes les communes du territoire	CCSL					CSC Loire-Divatte	2021-2022	8 000 €	
Soutien aux structures d'écoute et d'accompagnement des jeunes : Maison des Adolescents, création d'un Point d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes (PAEJ) avec l'Ecole des Parents et des Educateurs 44 (EPE)	CCSL			X Contrat interco si inv		CAF communes MDA EPE	2020-20223	18 500 € / an	
Soutien aux assistants maternels dans le cadre du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance (formation, temps forts parents/employeurs, malles pédagogiques...)	CCSL			X Contrat interco si inv		CAF	2021-2024	34 000 €	
Projet de locaux pour le Centre-Socioculturel	CCSL					CSC	2022-2023	2 000 000 €	
Locaux petite enfance, enfance, scolaire									
Création d'un nouveau pôle périscolaire mutualisé au sein du groupe scolaire Robert DOISNEAU à La Chapelle Basse-Mer	DIVATTE SUR LOIRE			x fonds école	x		2024	967 600 €	
Restructuration du groupe scolaire Robert DOISNEAU à La Chapelle Basse-Mer	DIVATTE SUR LOIRE			x fonds école	x		2023-2025	3 500 000 €	
Projet d'extension / réaménagement de la maison de l'enfance	LA CHAPELLE-HEULIN	DETR		x fonds école	x		2022 - T1	376 350 €	100 000 €
Projet de périscolaire	LA REGRIPIERE			x fonds école	x		2022 - T3		
Projet d'agrandissement de l'école Astrolabe et du périscolaire	LE PALLET			x fonds école	x		2023-2025		
Construction d'un pôle enfance	LA REMAUDIERE			x fonds école	x				
Projet d'agrandissement du périscolaire	MOUZILLON			x fonds école	x				
Plan pluriannuel d'Investissement dans les écoles	ST JULIEN DE CONCELLES			x fonds école	x				
Agrandir le restaurant scolaire pour accueillir la population nouvelle	ST JULIEN DE CONCELLES			x fonds école	x		2022	1 000 000 €	
Projet de création d'un pôle enfance-jeunesse (Site de l'Hyper U actuel)	VALLET			x fonds école	x		2023-2026	2 000 000 €	
Restauration scolaire : réflexion pour agrandissement ou nouveau bâtiment	VALLET			x fonds école	x		2022-2025	1 000 000 €	

Projet 3.5 - Développer une offre culturelle complémentaire et adaptée à tous les publics	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département	Prêts Banque des territoires	Autres partenaires	Date	Coût opération	Financement
Mettre en œuvre et animer le Projet Culturel de Territoire	CCSL	DRAC		CD44			2019-2022	855 000 €	349 800 €
Harmonisation de l'offre et de la gestion des écoles de musique	CCSL			CD44			2021-2023	686 500 €	50 000 €
Réflexion sur un projet de médiation culturelle sur le territoire autour des arts graphiques	CCSL						2021-2022	50 000 €	15 000 €
Réfection de la toiture école de musique à Divatte-sur-Loire	CCSL				X		2022-2023		
Projet d'extension de la médiathèque (salle d'activité-développement des accueils du public)	DIVATTE-SUR-LOIRE			x AMI Cœur bourg	X		2022	150 000 €	
Extension Médiathèque	LE LOROUX-BOTTEREAU			x AMI Cœur bourg	X			500 000 €	
Extension de la bibliothèque et création d'un tiers lieu	LE LANDREAU	DETR	CRT	x AMI Cœur bourg	X	DRAC	2021-2023	750 000 €	
Projet de pôle multiculturel (locaux associatifs, médiathèque)	LE PALLET			x AMI Cœur bourg	X		2024-2025		
Aménager un nouvel espace culturel en cœur de bourg	ST JULIEN DE CONCELLES			x AMI Cœur bourg	X		2022-2026	1 000 000 €	
Réhabilitation de la salle dite de l'Amicale Laïque	VALLET			x AMI Cœur bourg	X		2022-2023	400 000 €	
Projet Microfolie	VALLET								
Projet 3.6 - Favoriser la coopération et la complémentarité de l'offre sportive	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département	Prêts Banque des territoires	Autres partenaires	Date	Coût opération	Financement
Création d'un bassin nordique et reprise du traitement d'eau à l'Espace Divaquatic au Loroux-Bottereau	CCSL	DETR + DSIL			X		2021-2022	819 980 €	303 677 €
Harmonisation de l'offre et de la gestion des équipements aquatiques du territoire	CCSL						2021-2023		
Echanges et partenariat dans le cadre du Comité Territorial de Développement du Sport	CCSL			CD44			2022-2023		
Réalisation d'un mur d'escalade sur site naturel (carrière de la garenne)	DIVATTE-SUR-LOIRE			x Contrat interco ?		Animation sportive	2023-2026	nd	
Réalisation d'un plateau multi sports à proximité de l'école "la clé des champs"	DIVATTE-SUR-LOIRE						2023-2026	50 000 €	
Réhabilitation des vestiaires de foot, toilettes, douches et salle de la Divatte	LA BOISSIERE DU DORE				X		2022-2023	374 100 €	
Opération de réaménagement du complexe sportif : rénovation du gymnase / remplacement d'un bâtiment préfabriqué à destination des associations par un bâtiment à haute performance énergétique / création d'équipements sportifs et de loisirs complémentaires	LA CHAPELLE-HEULIN				X		2021-2026	En cours de chiffrage	
Projet de création d'un terrain synthétique de foot et d'une hall de tennis mutualisés entre plusieurs communes	LA CHAPELLE-HEULIN LE PALLET MONIERES			x Contrat interco ?	X				
Travaux de réhabilitation du Bar/foot La Gauterie	LE LANDREAU				X		2022	170 000 €	
Bâtiment de stockage Associations / CTM	LE LOROUX-BOTTEREAU				X			1 000 000 €	
Réhabilitation d'un bâtiment ESAT les Iris en bâtiment de stockage Associations / CTM	ST JULIEN DE CONCELLES						2023		
Création de deux skate-parcs	LE LOROUX-BOTTEREAU			x AMI Cœur bourg	X		2022 - 2023	160 000 €	
Création d'un pumptrack	ST JULIEN DE CONCELLES			x AMI Cœur bourg	X		2022-T4		
Aggrandissement de la salle de sport avec création d'un mur d'escalade	ST JULIEN DE CONCELLES				X		2022-2026	2 000 000 €	
Construction d'un Mur d'Escalade	MOUZILLON			x AMI Cœur bourg	X		2021-2026		
Aggrandissement de la salle de sport ou création d'une autre salle de sports	MOUZILLON				X		2021-2026		
Aggrandissement des salles de sports des Dorices et réhabilitation de l'existant + piste d'athlétisme	VALLET				X		2021-2025	2 500 000 €	
Aggrandissement du skate Park	VALLET				X		2024-2025	130 000 €	

Projet 3.7 - Améliorer l'accès aux services publics et l'inclusion numérique	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département	Prêts Banque des territoires	Autres partenaires	Date	Coût opération	Financement
Création d'un crématorium sur le territoire	CCSL					Opérateur privé	2021-2024		
Soutien au Point Justice, point d'accès au droit pour la population	CCSL					CDAD VALLET Associations	2020-2026	15 000 € / an	
AMO évolution des locaux des services de la CCSL (accueil public, maisons thématiques)	CCSL			x Contrat interco			2021-2022	70 000 €	
Travail de valorisation de l'offre numérique avec les partenaires	CCSL						2022-2023		
Rénovation du hall d'accueil mairie siège dans le cadre de l'accueil agence postale	DIVATTE SUR LOIRE LA CHAPELLE-HEULIN LE LANDREAU LA BOISSIERE-DU-DORE			x AMI Cœur Bourg			2021	200 000 €	
Mise en place d'un service d'inclusion numérique par le recrutement d'un conseiller numérique mutualisé : lauréat appel à projet national	LA REGRIPIERE LA REMAUDIERE MOUZILLON						2021-2022	54 000 €	50 000 €
Etude pour la création d'un espace France Services	LE LOROUX-BOTTEREAU DIVATTE SUR LOIRE			x AMI Cœur Bourg			2022-2023		
Acquisition d'un système d'information digitalisé à destination des habitants (Intramuros)	LE PALLET						2021		
Mise en place d'un point d'accueil numérique en mairie	ST JULIEN DE CONCELLES			x AMI Cœur Bourg			2022		
Réhabilitation d'un bâtiment pour la création d'un espace France Services	VALLET	DSIL					2021	30 000 €	24 000 €
Projet de locaux mutualisés club informatique et médiathèque pour offrir un espace numérique	VALLET			x AMI Cœur Bourg			2022	150 000 €	
Projet 3.8 - Favoriser la tranquillité et sécurité publique sur le territoire	Maître d'ouvrage	Etat	Région	Département	Prêts Banque des territoires	Autres partenaires	Date	Coût opération	Financement
Acquisition foncière et construction d'une nouvelle gendarmerie au Loroux-Bottereau	CCSL					Bailleurs	2023-2024		
Etude schéma directeur Défense Extérieure Contre l'Incendie	CCSL					Communes SDIS 44	2021-2023	100 000 €	
Etude installation équipements vidéo-protection sur domaine public ou sur équipements sportifs	DIVATTE SUR LOIRE						2023-2026		
Développement du service de police pluricommunale	DIVATTE SUR LOIRE ST JULIEN DE CONCELLES			Région PDL - FIPD			2022		
Etude installation équipements vidéo-protection	LA CHAPELLE-HEULIN								
Etude et installation vidéo-protection bâtiments publics	LE LANDREAU						2022-2023		
Projet d'équipement vidéo-protection	LE PALLET						2021-2022		
Etude installation équipements vidéo-protection	LE LOROUX-BOTTEREAU								
Poursuivre le déploiement de la vidéoprotection	ST JULIEN DE CONCELLES						2022-2026		
Securiser l'accès au plan d'eau (lutte contre l'occupation illégale)	ST JULIEN DE CONCELLES						2022-T1		
Installation d'équipements de vidéoprotection	VALLET			Région PDL - FIPD			2021	130 000 €	26 000 € 50 000 €
Réflexion sur la structuration d'une police municipale mutualisée entre plusieurs communes	LA BOISSIERE DU DORE LA CHAPELLE-HEULIN LA REMAUDIERE LA REGRIPIERE LE LANDREAU LE PALLET MOUZILLON						2021-2022		

Enjeux/leviers identifiés par l'Etat	
<p>Mise en place CLVSS Stratégie de lutte contre la pauvreté Création d'un CLSPD Accompagnement innovation sociétale du Pays du Vignoble Nantais Maisons de santé Télémédecine Contrat Local de Santé Services civiques Microfolies Plan mercredi Développer vacances apprenantes</p>	

Légende

■	Projet engagé
■	Projet mature - prêt à être engagé
X	Possibilité d'actionner le dispositif

Axe 1

FAIRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
UNE RÉALITÉ CONCRÈTE
SUR LE TERRITOIRE



FICHE PROJET

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes Sèvre & Loire

PROJET : VIVRE & TRAVAILLER DANS DES BATIMENTS PERFORMANTS, ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMES

CONTEXTE

CONTENU DU PROJET

-
-
-
-

OBJECTIFS DU PROJET

-
-
-
-

LISTE DES ACTIONS

-
-
-
-
-
-
-
-

INDICATEURS D'ÉVALUATION

-
-
-
-

Financements accordés par l'Etat en 2020 (DSIL relance) et 2021 (DETR et DSIL)

Le tableau ci-après détaille les montants obtenus en 2020 (dsil plan de relance) et 2021 sur le territoire dans le cadre des dispositifs DETR, DSIL "classique" et les DSIL issues du plan de relance ("DSIL relance" et DSIL rénovation énergétique) :

Collectivités	Opérations	thématique	Montant des travaux (HT) présentés par la collectivité	Total subventions	Dont DETR	Dont DSIL Rénovation énergétique	Dont DSIL Relance	Dont DSIL Classique	DSIL Relance 2020
Communauté de communes Sèvre et Loire	Creation d'un bassin nordique et reprise du traitement d'eau à l'Espace Divaquatic au Loroux-Bottereau		819 980,00 €	303 676,64 €	203 676,64 €			100 000,00 €	
Communauté de communes Sèvre et Loire	Aménagement d'une aire de terrains familiaux pour l'accueil des gens du voyage		91 667,00 €	32 083,00 €	32 083,00 €				
Divatte-sur-Loire	modernisation de la place de l'église de la Chapelle Basse Mer		318 040,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €				
La Chapelle-Heulin	Restauration et mise en valeur patrimoniale du four à chaux du Montru - tranche 2		235 320,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €				
La Remaudière	Rénovation énergétique de la mairie et de la salle des loisirs		53 873,76 €	40 000,00 €			40 000,00 €		
Mouzillon	Centre Mathilde Sauvion Changement fenêtres et chauffage		71 533,20 €	35 766,60 €		35 766,60 €			

Mouillon	Solation thermique en plancher de combles perdus		17 880,00 €	8 940,00 €		8 940,00 €			
Vallet	Réhabilitation d'un bâtiment industriel pour le nouveau centre technique municipal et installation de panneaux photovoltaïques		1 656 300,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €				
Vallet	Réhabilitation d'un bâtiment pour la création d'un espace France Services		30 000,00 €	24 000,00 €				24 000,00 €	
			Total 2021 =	749 466,24 €	540 759,64 €	44 706,60 €	40 000,00 €	124 000,00 €	0,00 €
			Total Plan de Relance 2020 =	- €					
			TOTAL =	749 466,24 €					

Liste des actions soutenues par la Région des Pays de la Loire en faveur des collectivités locales du territoire dans le cadre du Plan de relance régional

Bénéficiaire	Localisation	Intitulé op	Date d'attribution de l'aide	Section	Montant voté
COMMUNE DE LA BOISSIERE DU DORE	LA BOISSIERE-DU-DORE	FRDC : Construction d'un préau à l'école publique Pierre Gripari	31/03/2021	Investissement	2 794,00 €
COMMUNE DE LA BOISSIERE DU DORE	LA BOISSIERE-DU-DORE	PLRIC : Aménagement de la mairie	21/05/2021	Investissement	35 835,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE	LE LOROUX-BOTTEREAU	La réhabilitation et l'extension de l'Espace DIVAQUATIC au Loroux-Bottereau	12/02/2021	Investissement	436 000,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE	LE LOROUX-BOTTEREAU	L'installation de panneaux photovoltaïques Salle Frédéric Praud	23/09/2021	Investissement	50 000,00 €
COMMUNE DE DIVATTE SUR LOIRE	LA CHAPELLE-BASSE-MER	Fonds régional de reconquête des centres villes des villes moyennes et des centres bourgs - Divatte sur Loire : modernisation place de l'Eglise Chapelle Basse-Mer	21/05/2021	Investissement	108 912,00 €
					633 541,00 €

La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux

1. Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des Territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales ; elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

2. Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille (territoiresconseils@caissedesdepots.fr).

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
 - une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
 - une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
 - des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
 - la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
 - la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
 - la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire.
- ⇒ <https://www.banquedesterritoires.fr/collectivites-locales>

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80% en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- Des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- Toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- Les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- d'infrastructures de transport (y compris les ponts) ;
- de la biodiversité et de la transition écologique ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » et de « Petites Villes de Demain » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social et de santé ;
- de la relance touristique ;
- du renouvellement urbain ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Action Cœur de Ville : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en région Pays de Loire par les conseils départementaux. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la Banque des Territoires).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

AXE				
PROJET				
Action				
Maîtrise d'Ouvrage				
Objectifs	Éléments de définitions et d'évaluation	OUI	NON	NEUTRE
1/Lutte contre le changement climatique	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES par l'un des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° produire stocker ou utiliser des énergies renouvelables ° amélioration de l'efficacité énergétique, ° développer une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ° participer à l'utilisation de matières renouvelables ° développer des processus de captage et de stockage du CO2 ° mettre en place des infrastructures nécessaires à la décarbonation des systèmes énergétiques ° Produire des combustibles propres et efficaces à partir de sources renouvelables ou neutre en carbone <p>Une action est considérée comme ayant un impact négatif quand elle génère notamment des émissions importantes de gaz à effet de serre</p>			
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels quand elle comprend des solutions d'adaptation qui réduisent sensiblement le risque d'incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur la population, la nature ou les biens sans accroître le risque pour un territoire limitrophe.</p> <p>L'action est considérée comme ayant une incidence négative lorsqu'elle augmente le risque d'impacts négatifs sur un territoire donné.</p> <p>Exemples : mesures sur le retrait du trait de côte.</p>			
3/Gestion de la ressource en eau	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la gestion de la ressource en eau quand elle permet d'assurer le bon état des masses d'eau (surface, souterraines) ou à prévenir le détérioration des masses d'eau lorsqu'elles étaient déjà en bon état :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° protéger l'environnement du rejets d'eaux urbaines résiduées ou d'eaux industrielles usées ° Faire en sorte que l'eau ne contienne ni micro-organisme ou parasites potentiellement dangereux pour la santé humaine ° améliorer la gestion et l'efficacité de la gestion de l'eau en favorisant une utilisation durable (réutilisation, diminution du rejet des polluants ...). ° protéger, préserver ou restauration des milieux marins. <p>Une action est considérée comme négative si elle contribue à une dégradation de l'état des masses d'eaux et des eaux marines.</p>			
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif pour la transition vers une économie circulaire et à la prévention des risques technologiques quand :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° elle utilise des ressources durables et naturelles dans le cadre de la production ° Elle limite la consommation d'énergie dans le processus de production ° augmente la durabilité, réparabilité ou réutilisabilité des produits en particulier dans le cadre d'activités de conception et de fabrication. ° Prévient ou réduit la production de déchets ° limite ou diminue l'utilisation de substances dangereuses ou extrêmement préoccupantes. ° contribue à la création et au développement de filières de recyclage et de réutilisation des déchets pour un autre procédé. <p>Une action est considérée comme négative quand elle conduit à une inefficacité significative de l'utilisation des matières ou si elle entraîne une augmentation notable de la production, incinération ou élimination des déchets.</p>			

5/Lutte contre les pollutions	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif à la lutte contre les pollutions lorsqu'elle contribue de manière substantielle à la protection de l'environnement contre la pollution:</p> <ul style="list-style-type: none"> ° en prévenant ou, lorsque cela s'avère impossible, en réduisant les émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol, <u>autres que les gaz à effet de serre</u> ° en améliorant les niveaux de qualité de l'air, de l'eau ou des sols dans les zones, tout en réduisant au minimum toute incidence négative sur la santé humaine et l'environnement ° en prévenant ou réduisant au minimum toute incidence négative de la production, de l'utilisation ou de l'élimination de substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement; d) en nettoyant les dépôts sauvages de déchets et autres formes de pollution; ou e) en facilitant l'une des activités énumérées aux points a) à d) du présent paragraphe, conformément à l'article 16. <p>Une action est considérée comme négative quand elle conduit à une augmentation significative des émissions de polluants, l'air, l'eau et le sol par rapport à la situation antérieure au lancement de l'action.</p>			
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<p>Une action est considérée comme ayant une contribution significative à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes lorsqu'elle contribue considérablement à protéger, conserver ou restaurer la biodiversité et à assurer le bon état des écosystèmes ou à protéger les écosystèmes qui sont déjà en bon état, par le fait de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ° conserver la nature et la biodiversité, y compris par la mise en place d'un état favorable de conservation des habitats naturels et semi-naturels et des espèces, ° utiliser et gérer les terres de manière durable, notamment par une protection suffisante de la biodiversité des sols, la neutralité en matière de dégradation des terres et l'assainissement des sites contaminés et la lutte contre l'artificialisation des sols. ° mettre en œuvre des pratiques agricoles durables, notamment celles qui contribuent à renforcer la biodiversité ou à enrayer ou prévenir la dégradation des sols et des autres écosystèmes, ° gérer les forêts de façon durable, y compris par des pratiques et l'utilisation des forêts et des terrains boisés qui contribuent à améliorer la biodiversité ou à enrayer ou prévenir la dégradation des écosystèmes, <p>Une action est considérée comme négative quand elle est fortement préjudiciable au bon état et à la résilience des éco-systèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces.</p>			
7/ Impact sociétal	<p>Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filères vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme ...). ° elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité ...) . elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités...) <p>Une action est considérée comme négative quand elle va à l'encontre des orientations des politiques de cohésion sociale et territoriales menées localement. Cela peut s'apparenter par exemple à la suppression nette d'emplois locaux, à la suppression de services publics locaux ou de réseaux de transports en commun accessibles au plus grand monde.</p>			

Signification des notes :**+1 = impact positif****0 = Impact neutre****-1 = impact négatif**

AXE	AXE 2 - FAVORISER L'AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE, LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE & L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE				
PROJET	Projet 2.3 - Mener une politique de dynamisation et revitalisation des centres-bourgs				
Action	Requalification de la place Charles de Gaulle à VALLET				
Maîtrise d'Ouvrage	VALLET				
Objectifs	Éléments de définitions et d'évaluation	OUI	NON	NEUTRE	Commentaires
1/Lutte contre le changement climatique	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES par l'un des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° produire stocker ou utiliser des énergies renouvelables ° amélioration de l'efficacité énergétique, ° développer une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ° participer à l'utilisation de matières renouvelables ° développer des processus de captage et de stockage du CO2 ° mettre en place des infrastructures nécessaires à la décarbonation des systèmes énergétiques ° Produire des combustibles propres et efficaces à partir de sources renouvelables ou neutre en carbone <p>Une action est considérée comme ayant un impact négatif quand elle génère notamment des émissions importantes de gaz à effet de serre</p>	x			Végétaliser la place Favoriser la place du piéton et du cycliste (insatlation de mobilier urbain adéquat...) Circulation apaisée (zone 20) Eclairage public en led
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels quand elle comprend des solutions d'adaptation qui réduisent sensiblement le risque d'incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur la population, la nature ou les biens sans accroître le risque pour un territoire limitrophe.</p> <p>L'action est considérée comme ayant une incidence négative lorsqu'elle augmente le risque d'impacts négatifs sur un territoire donné.</p> <p>Exemples : mesures sur le retrait du trait de côte.</p>	x			Densification de la végétalisation
3/Gestion de la ressource en eau	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la gestion de la ressource en eau quand elle permet d'assurer le bon état des masses d'eau (surface, souterraines) ou à prévenir la détérioration des masses d'eau lorsqu'elles étaient déjà en bon état :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° protéger l'environnement du rejets d'eaux urbaines résiduées ou d'eaux industrielles usées ° Faire en sorte que l'eau ne contienne ni micro-organisme ou parasites potentiellement dangereux pour la santé humaine ° améliorer la gestion et l'efficacité de la gestion de l'eau en favorisant une utilisation durable (réutilisation, diminution du rejet des polluants ...). ° protéger, préserver ou restauration des milieux marins. <p>Une action est considérée comme négative si elle contribue à une dégradation de l'état des masses d'eaux et des eaux marines.</p>	X			Gestion des eaux pluviales : mise aux normes des réseaux séparatifs d'assainissement
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif pour la transition vers une économie circulaire et à la prévention des risques technologiques quand :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° elle utilise des ressources durables et naturelles dans le cadre de la production ° Elle limite la consommation d'énergie dans le processus de production ° augmente la durabilité, réparabilité ou réutilisabilité des produits en particulier dans le cadre d'activités de conception et de fabrication. ° Préviend ou réduit la production de déchets ° limite ou diminue l'utilisation de substances dangereuses ou extrêmement préoccupantes. ° contribue à la création et au développement de filières de recyclage et de réutilisation des déchets pour un autre procédé. <p>Une action est considérée comme négative quand elle conduit à une ineficacité significative de l'utilisation des matières ou si elle entraîne une augmentation notable de la production, incinération ou élimination des déchets.</p>	x			Critères environnementaux prévus dans les marchés (gestion de flux de véhicules et des déchets de chantier) Limitation des surfaces imperméables

5/Lutte contre les pollutions	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif à la lutte contre les pollutions lorsqu'elle contribue de manière substantielle à la protection de l'environnement contre la pollution:</p> <ul style="list-style-type: none"> ° en prévenant ou, lorsque cela s'avère impossible, en réduisant les émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol, <u>autres que les gaz à effet de serre</u> ° en améliorant les niveaux de qualité de l'air, de l'eau ou des sols dans les zones, tout en réduisant au minimum toute incidence négative sur la santé humaine et l'environnement ° en prévenant ou réduisant au minimum toute incidence négative de la production, de l'utilisation ou de l'élimination de substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement; d) en nettoyant les dépôts sauvages de déchets et autres formes de pollution; ou e) en facilitant l'une des activités énumérées aux points a) à d) du présent paragraphe, conformément à l'article 16. <p>Une action est considérée comme négative quand elle conduit à une augmentation significative des émissions de polluants, l'air, l'eau et le sol par rapport à la situation antérieure au lancement de l'action.</p>	x			Développement des surfaces perméables : effet filtre contre les pollutions ponctuelles des véhicules
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<p>Une action est considérée comme ayant une contribution significative à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes lorsqu'elle contribue considérablement à protéger, conserver ou restaurer la biodiversité et à assurer le bon état des écosystèmes ou à protéger les écosystèmes qui sont déjà en bon état, par le fait de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ° conserver la nature et la biodiversité, y compris par la mise en place d'un état favorable de conservation des habitats naturels et semi-naturels et des espèces, ° utiliser et gérer les terres de manière durable, notamment par une protection suffisante de la biodiversité des sols, la neutralité en matière de dégradation des terres et l'assainissement des sites contaminés et la lutte contre l'artificialisation des sols. ° mettre en œuvre des pratiques agricoles durables, notamment celles qui contribuent à renforcer la biodiversité ou à enrayer ou prévenir la dégradation des sols et des autres écosystèmes, ° gérer les forêts de façon durable, y compris par des pratiques et l'utilisation des forêts et des terrains boisés qui contribuent à améliorer la biodiversité ou à enrayer ou prévenir la dégradation des écosystèmes. <p>Une action est considérée comme négative quand elle est fortement préjudiciable au bon état et à la résilience des éco-systèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces.</p>	x			Essences indigènes : végétation adaptée, limitation des arrosages, circuits courts...
7/ Impact sociétal	<p>Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filiales vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme ...). ° elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité ...) . elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités...) <p>Une action est considérée comme négative quand elle va à l'encontre des orientations des politiques de cohésion sociale et territoriales menées localement. Cela peut s'apparenter par exemple à la suppression nette d'emplois locaux, à la suppression de services publics locaux ou de réseaux de transports en commun accessibles au plus grand monde.</p>	x			Dynamisation du centre-ville et donc des commerces, des services Incitation à une plus grande fréquentation du centre, au bien vivre ensemble donc aux rencontres, échanges... Concertation pour adaptation du projet aux besoins de la population

Signification des notes :

+1 = impact positif

0 = Impact neutre

-1 = impact négatif

